

Papiers de recherche

Auteurs

Mingiedi Boaz

Flore Gubert

Timotheé Makabu

Jeba Munandi Munkunda

François Roubaud

Camille Saint-Macary

Claire Zanuso

Coordination

Léa Macias (AFD)

Eau,
assainissement,
conditions de vie
au Congo

Rapport d'analyse
de l'enquête de
référence pour
l'évaluation
d'impact du
projet PILAEP 2

SEPTEMBRE 2020
N° 135

Agence française de développement

Papiers de recherche

Les *Papiers de Recherche de l'AFD* ont pour but de diffuser rapidement les résultats de travaux en cours. Ils s'adressent principalement aux chercheurs, aux étudiants et au monde académique. Ils couvrent l'ensemble des sujets de travail de l'AFD : analyse économique, théorie économique, analyse des politiques publiques, sciences de l'ingénieur, sociologie, géographie et anthropologie. Une publication dans les Papiers de Recherche de l'AFD n'en exclut aucune autre.

Les opinions exprimées dans ce papier sont celles de son (ses) auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement celles de l'AFD. Ce document est publié sous l'entière responsabilité de son (ses) auteur(s).

AFD Research Papers

AFD Research Papers are intended to rapidly disseminate findings of ongoing work and mainly target researchers, students and the wider academic community. They cover the full range of AFD work, including: economic analysis, economic theory, policy analysis, engineering sciences, sociology, geography and anthropology. AFD Research Papers and other publications are not mutually exclusive.

The opinions expressed in this paper are those of the author(s) and do not necessarily reflect the position of AFD. It is therefore published under the sole responsibility of its author(s).

1. Echantillonnage et description des zones d'enquête	9	5. Accès à l'eau	35
1.1. Choix des quartiers	9	5.1. Sources d'approvisionnement en eau de boisson	35
1.2. Echantillonnage et pondération	11	5.2. Activité de collecte de l'eau	44
2. Caractéristiques des ménages	12	5.3. Stockage et utilisation de l'eau	50
2.1. Caractéristiques socio-démographiques des ménages	12	6. Hygiène et assainissement	54
2.2. Caractéristiques socio-économiques des ménages	14	6.1. Assainissement/hygiène à l'échelle du ménage	54
2.3. Bien être subjectif	18	6.2. Santé et hygiène des enfants de moins de 10 ans	60
2.4. Déménagement	19	6.3. Hygiène des individus de 10 ans et plus	64
3. Insertion sur le marché du travail	21	6.4. Etat de santé général des individus de 10 ans et plus	66
3.1. Mesure d'activité	21	7. Gouvernance locale	69
3.2. Chômage	22	7.1. La participation citoyenne (sociale, politique et économique)	69
3.3. Structure des emplois	23	7.2. Satisfaction dans l'accès aux services publics et confiance dans les institutions	72
3.4. Revenu du travail et conditions d'activité	25	ANNEXE	79
4. Education	28	Bibliographie	80
4.1. Fréquentation scolaire et alphabétisation	28		
4.2. Niveau d'instruction de la population de 15 ans et plus	31		
4.3. Absentéisme	31		
4.4. Temps consacré aux activités par les enfants de 6 à 9 ans	32		
4.5. Ecoles équipées d'un point d'eau	33		
4.6. Ecole équipée de toilettes/latrines	33		

Rapport d'analyse de l'enquête

Eau, assainissement et conditions de vie au Congo

Enquête de référence pour l'évaluation d'impact du projet PILAEP 2 (Avril-Mai 2018)

Mingiedi Boaz
Institut National de la
Statistique en RDC

Flore Gubert
IRD-DIAL

Timothée Makabu
Institut National de la
Statistique en RDC

Jeba Munandi Munkunda
Institut National de la
Statistique en RDC

François Roubaud
IRD-DIAL

Camille Saint-Macary
IRD-DIAL

Claire Zanuso
AFD

Résumé

Le projet PILAEP 2 (2017-2020) vise à l'amélioration des conditions d'assainissement et d'accès à l'eau de 400 000 habitants situés dans 26 quartiers périphériques de Kinshasa. Ce projet fait l'objet d'une évaluation rigoureuse et scientifique de ses impacts sur la population. Ce papier de recherche présente les résultats de la première enquête sur les conditions de vie menée en 2018 dans les zones bénéficiaires du projet et les zones de contrôle.

Ce rapport a pour objectif de décrire les données de la première d'une série d'enquêtes visant à établir la situation de référence. Il expose la situation avant-projet de la population de ces quartiers et la compare lorsque cela est possible avec la situation globale des habitants de Kinshasa, notre point de repère pour évaluer le niveau de précarité dans la zone enquêtée. Le deuxième objectif est de comparer les zones de contrôle et futures zones bénéficiaires (dites traitées), pour vérifier leur similitude, ou pour identifier leurs éventuelles différences afin d'anticiper les potentiels biais de l'évaluation et les manières d'y remédier.

Mots-clés

Eau, assainissement, évaluation d'impact, situation de référence

Classification JEL

C83, C93, H41, I10, I31, J01, O12, O15, O22, Q25, R23

Remerciements

Les auteurs remercient les équipes d'enquêteurs et les ménages interrogés pour leur disponibilité, l'Agence AFD à Kinshasa pour la facilitation des missions, le bureau d'étude SHER et l'ONG ADIR pour la facilitation des visites de terrain.

Version originale

Français

Acceptée

Juillet 2020

Abstract

The PILAEP 2 project (2017-2020) aims to improve the sanitation and water access conditions of 400,000 inhabitants in 26 outlying districts of Kinshasa. This project is subject to a rigorous and scientific evaluation of its impacts on the population. This research paper presents the results of the first evaluation on living conditions conducted in 2018 in the project's beneficiary and control areas.

The objective of this report is to describe the data from the first of a series of surveys aimed at establishing the baseline situation. It sets out the pre-project situation of the population in these neighborhoods and compares it where possible with the overall situation of the inhabitants of Kinshasa, our benchmark for assessing the level of precariousness in the surveyed area. The second objective is to compare the control areas and future beneficiary (so-called treated) areas, to verify their similarities, or to identify their possible differences in order to anticipate potential biases in the evaluation and ways to remedy them.

Keywords

Water, sanitation, impact evaluation, baseline situation

Original version

French

Accepted

July 2020

Introduction

En dépit de l'abondante ressource en eau de la République Démocratique du Congo (RDC), seulement 42% de la population bénéficie d'un accès à l'eau potable (selon l'OMS et l'UNICEF (2017)). Cette situation est aggravée dans les villes, en particulier dans la capitale Kinshasa en raison d'une croissance démographique accélérée et anarchique. Cette croissance ne s'est pas accompagnée d'un développement adéquat des réseaux de distribution d'eau. Il en résulte des conditions d'hygiène et d'assainissement fortement dégradées, auxquelles s'ajoute le poids de la corvée d'eau (en particulier pour les femmes et les enfants) lié aux difficultés d'approvisionnement en eau.

L'AFD finance depuis 2008 le projet PILAEP (Promotion de modalités Innovantes pour l'Accès à l'Eau Potable) à Kinshasa. L'objectif est la mise en place de systèmes pérennes d'approvisionnement en eau potable pour les populations des quartiers périurbains de Kinshasa et du Bas Congo non desservis par la régie nationale de distribution d'eau (REGIDESO). Ce projet prévoit la mise en place d'un réseau autonome, et la constitution d'une Association d'Usagers du Réseau d'Eau Potable (ASUREP). Chaque réseau est composé d'un forage, d'un réservoir, d'un réseau de distribution et d'un dispositif de bornes fontaines, qui alimentent en eau potable (payante) en théorie 1 000 habitants chacune à moins de 250 m de leur domicile.

La deuxième vague du projet, PILAEP 2 (2017-2020), vise à l'amélioration des conditions d'assainissement et d'accès à l'eau de 400 000 habitants situés dans 26 quartiers périphériques de la capitale, situés dans les communes de N'Sele,

Kimbanseke et Mont Ngafula. Pour cette phase, les bailleurs ont souhaité que le projet fasse l'objet d'une évaluation rigoureuse et scientifique de ses impacts sur la population. Ils ont confié cette mission à DIAL et à l'Institut National de la Statistique de RDC (INS) qui mènent depuis 2017 ce projet de recherche. Le projet a démarré par l'élaboration d'un protocole d'évaluation en 2017, puis la conduite d'une première enquête en 2018 dans les zones bénéficiaires du projet et les zones de contrôle. Cette enquête est nommée EACVI (Eau, Assainissement et Conditions de Vie – vague 1).

Ce rapport a pour objet de décrire les données de cette enquête, première vague des enquêtes visant à établir la situation de référence dans les quartiers. Cette enquête s'est déroulée entre avril et mai 2018, avant que le programme ne soit effectif dans les premières zones d'interventions. Elle a été réalisée par l'INS avec la supervision scientifique de l'équipe de chercheurs de DIAL, et a mobilisé près de soixante-dix enquêteurs, superviseurs, et informaticiens. L'enquête s'est déroulée dans deux types de zones, des zones dites « traitées » qui correspondent aux futures zones bénéficiaires du projet, et des zones « de contrôle », choisies selon des paramètres observables pour être le plus semblables possibles aux zones traitées, mais dont la population ne bénéficiera pas directement du projet.

Ce rapport vise deux objectifs : premièrement, il décrit la situation avant-projet de la population de ces quartiers, et la compare lorsque cela est possible avec la situation globale de la population de Kinshasa, notre point de repère pour

évaluer le niveau de précarité de la population enquêtée. Le deuxième objectif est de comparer les zones de contrôle et futures zones bénéficiaires (dite traitées), pour vérifier leur similitude, ou pour identifier leurs éventuelles différences. Cela permettra de mieux anticiper les possibles biais dans l'évaluation et les manières d'y remédier¹.

Le présent document est organisé comme suit : la première section décrit l'échantillonnage et les zones d'enquête. Elle est suivie d'une deuxième partie présentant les principales caractéristiques des ménages, avant de présenter les statistiques sur l'éducation et l'emploi dans la troisième et quatrième partie respectivement. Dans la cinquième partie, les statistiques sur l'accès à l'eau sont présentées, ainsi que celles sur l'emploi du temps des collecteurs d'eau des ménages. Les données sur les pratiques d'hygiène et de santé des individus sont présentées dans la sixième partie, avant les données sur la gouvernance.

1 Une enquête de suivi de l'EACVI a été réalisée en 2019 avant la mise en eau des quartiers traités, pour vérifier la similitude des trajectoires suivies par la population dans les deux types de quartiers. Réalisées exactement un an après la première vague pour assurer la comparabilité des données, l'enquête couvre quelques indicateurs clé de l'enquête EACVI. L'hypothèse des trajectoires parallèles permet en effet d'identifier l'impact à travers la méthode des doubles différences.

1. Echantillonnage et description des zones d'enquête

1.1. Choix des quartiers

Le projet PILAEP 2 intervient dans des parties de la ville en expansion, connaissant une forte croissance démographique, résultant d'une double dynamique : l'inflation des prix fonciers qui pousse une partie de la population kinoise à s'excentrer, et le phénomène d'urbanisation qui amène les ménages d'autres provinces rurales vers la ville de Kinshasa. A cela s'ajoutent les conflits qui sévissent dans le pays et qui poussent des populations à s'installer dans la capitale. L'étude porte sur la commune de N'Sele, où se trouvent les 15 quartiers, du premier groupe de bénéficiaires du projet. C'est aussi la commune qui connaît la plus forte expansion à Kinshasa, en s'étendant vers l'Est. Pour satisfaire la condition d'identification de trajectoires parallèles, c'est donc également dans cette commune que nous avons choisi les zones de contrôle.

Le choix des zones d'enquête est le fruit de l'analyse de données géo référencées provenant de l'ONG ADIR (Action pour le Développement des Infrastructures en milieu Rural) et de l'INS, et des visites de terrain réalisées avec ADIR entre Juillet et Octobre 2018. La méthodologie employée pour évaluer l'impact de PILAEP 2 repose sur l'identification, en plus des futures zones traitées, de zones de contrôle, c'est-à-dire de zones d'habitation qui ne seront pas couvertes par le projet, mais dont les ménages ressemblent en tous points aux ménages des zones bénéficiaires du projet.

La difficulté posée par la configuration du projet PILAEP 2, est qu'une fois le projet mis en œuvre, peu de zones seront laissées sans un accès amélioré à l'eau potable (que cela soit via la REGIDESO, ou via des réseaux autonomes), et qui soient comparables aux zones d'intervention. La principale condition d'identification de la méthode des doubles différences, au cœur de notre approche, est l'hypothèse de tendances parallèles, qui veut que les ménages bénéficiaires et les ménages de contrôle évoluent sur des tendances parallèles en l'absence de projet.

Nous avons exploité plusieurs éléments pour sélectionner cinq paires de quartiers :

- Depuis la décision de mettre en place le projet et la sélection des quartiers bénéficiaires, les limites de certains quartiers ont changé, et de nouveaux quartiers, qui ne bénéficieront pas de cette vague du projet, ont émergé. C'est le cas de Badara 2 qui a été séparé en deux quartiers (Badara 2 et 3), ou du quartier Munke 2, voisin de Maba 2 qui n'était pas officiellement déclaré comme quartier au moment de la prise de décision.
- Certaines parties de quartiers ne peuvent non plus bénéficier du projet pour des raisons topographiques. C'est le cas des sous-localités Palu et Baluba, issues du quartier Bel'air, ou de Manvululu, sous-localité du quartier Buma.
- Enfin, le quartier de Mbenzale, séparé d'un futur quartier traité, Kindobo, par une rivière, n'a pas été sélectionné non plus parmi les zones bénéficiaires.

Nous avons donc sélectionné 10 zones, groupées en 5 paires, que nous nommerons quartiers ou zones ci-après par souci de simplicité, bien que toutes ne correspondent pas à un quartier. Les noms des quartiers sont indiqués dans le Tableau 1-1 et leur géolocalisation est indiquée dans la Carte 1-1.

Tableau 1.1 : Quartiers de contrôle et de traitement

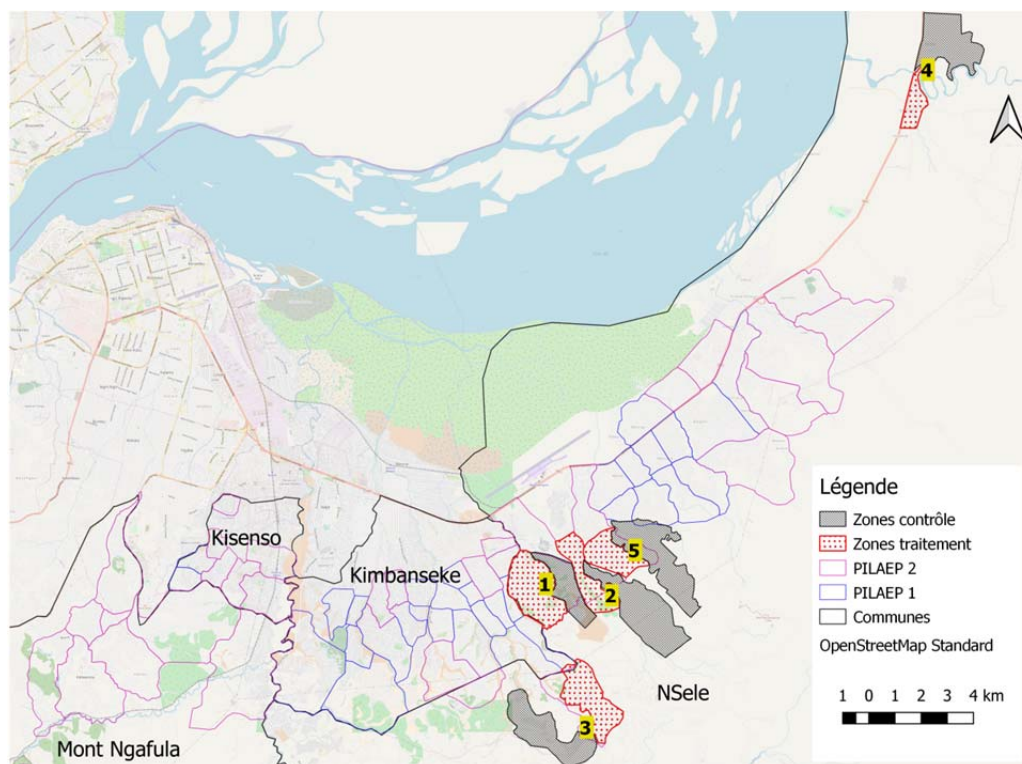
Source : EACVI

Paire	Zone traitée	Zone contrôle
1	Badara 2 (quartier)	Badara 3 (quartier)
2	Belair (quartier, hors localités Palu et Baluba)	Belair - localités Palu et Baluba
3	Buma (quartier, hors localité Manvululu)	Buma - localité Manvululu
4	Kindobo	Mbenzale
5	Maba 2	Munke 2

Toutes ces zones appartiennent à la commune de N'Sele, qui est la première commune d'intervention du projet PILAEP 2. Comme le montre la carte de la Figure 1-1, ces zones se situent à la périphérie de la ville, très éloignées du centre. A part Kindobo et Mbenzale, qui se trouvent le long d'une route nationale, les autres zones sont à plusieurs kilomètres d'une route goudronnée. Le maraîchage reste une source de revenus non négligeable dans certains de ces quartiers peu denses. La grande majorité de ces zones n'est pas connectée à l'électricité (voir sections 2 et 3 du présent rapport).

Carte 1 : Carte de Kinshasa, localisation des quartiers bénéficiaires de PILAEP 1 et 2 et des zones d'enquêtes

Source : calcul des auteurs à partir de données ADIR, OpenStreetMap, EACVI



1.2. Echantillonnage et pondération

Le dernier recensement effectué en RDC datant de 1983, une date bien antérieure à la création de ces quartiers, nous ne disposons pas d'un plan de sondage pour tirer un échantillon représentatif de ces zones. Une fois ces zones sélectionnées par DIAL, l'INS a donc procédé au dénombrement de la population dans ces zones. La constitution des listes exhaustives des ménages de ces quartiers a nécessité 15 jours de travail sur le terrain. A partir de ces listes, nous avons ensuite procédé au tirage aléatoire simple des ménages à enquêter. L'échantillon cible étant de 3 000 ménages, nous souhaitons enquêter 300 ménages dans chaque zone. Cela s'est avéré impossible dans certains cas en raison de la trop faible taille de certaines zones. Nous avons donc réajusté les taux de tirage de manière à atteindre la taille d'échantillon voulue, et à ce que celui-ci soit parfaitement équilibré entre les zones de contrôle et de traitement (Tableau 1-2).

Tableau 1.2 : Echantillons théoriques, effectifs et taux de tirages

Source : EACVI

	Nb de ménages dénombrés	Echantillon théorique		Echantillon tiré avec remplacement		Echantillon effectif	
		Nb mén.	Taux de tirage (%)	Nb mén.	Taux de tirage (%)	Nb mén.	Taux de tirage (%)
Adara 2 (T)	3652	300	8,2	350	9,6	300	8,2
Badara 3 (C)	1189	300	25,2	528	44,4	478	40,2
Belair (T)	1870	300	16,0	350	18,7	300	16,0
Belair (Palu et Baluba - C)	188	300	159,6	188	100,0	169	89,9
Buma (T)	1603	300	18,7	350	21,8	298	18,6
Buma (Manvululu - C)	176	300	170,5	176	100,0	158	89,8
Maba 2 (T)	1551	300	19,3	350	22,6	301	19,4
Munke 2 (C)	526	300	57,0	397	75,5	346	65,8
Kindobo (T)	1027	300	29,2	350	34,1	300	29,2
Mbenzale (C)	592	300	50,7	398	67,2	348	58,8
Total Traitement (T)	9703	1500	15,5	1750	18,0	1499	15,4
Total Contrôle (C)	2671	1500	56,2	1687	63,2	1499	56,1
Total (T + C)	12374	3000	24,2	3437	27,8	2998	24,2

Les taux de sondage varient fortement d'une zone à l'autre, de 8,2% de la population à Badara 2 on passe à 90% de la population enquêtée dans les localités Palu et Baluba du quartier Belair. Si l'on ne tient pas compte de ces différents taux de sondage, les statistiques sont donc biaisées et la population des petits quartiers surreprésentée. Nous ajustons donc nos moyennes en incluant des coefficients de pondération, égaux à l'inverse des taux de sondage. Toutes les statistiques présentées dans ce rapport en tiennent compte et sont donc représentatives de l'ensemble de la population des 10 zones enquêtées.

2. Caractéristiques des ménages

2.1. Caractéristiques socio-démographiques des ménages

2.1.1. Taille et composition des ménages

La taille moyenne des ménages est d'un peu moins de 5 personnes dans les zones enquêtées (Tableau 2-1). Environ 12% des ménages sont composés d'un seul membre, tandis qu'un peu plus de 20% réunissent 7 personnes ou plus. Ces chiffres avoisinent ceux observés pour la ville de Kinshasa lors de l'Enquête QUIBB, en 2016. D'après cette enquête, la taille moyenne des ménages était de 5,3 en 2016. L'écart avec l'ensemble de la population kinoise tient à la proportion plus faible de ménages unipersonnels dans la ville de Kinshasa que dans la commune de N'Sele (6,2% contre 11,5%).

Les femmes représentent à peu près 51% des individus enquêtés, et elles sont à la tête de 18,8% des ménages. Cette dernière proportion est un peu éloignée de celle observée pour la ville de Kinshasa en 2016 par l'enquête QUIBB, où la proportion des femmes chefs de ménage se situait à 29,3%.

Les ménages issus de futurs quartier traités et ceux des quartiers de contrôle ne diffèrent pas en taille. La présence de femmes à la tête de ces ménages est légèrement moins fréquente dans les zones de contrôle que dans les futures zones traitées.

Tableau 2.1 : Quartiers de contrôle et de traitement

Source : EACVI et QUIBB, 2016

	Zones			Kinshasa (2016) ^a
	Traitées	Contrôles	Ensemble	
Taille moyenne des ménages	4,7	4,5	4,7	5,3
Structure par taille de ménage (%)				
1 personne	10,5	14,7	11,5	6,2
2-3 personnes	22,3	21,8	22,2	n.c.
4-6 personnes	45,1	43,0	44,6	n.c.
7-9 personnes	18,8	17,6	18,5	n.c.
10 personnes et plus	3,3	3,0	3,2	n.c.
Part des femmes dans l'échantillon (%)	51,2	50,3	51,0	n.c.
Part des ménages dont le chef est une femme (%)	19,5	16,4	18,8	29,3

^a Enquête QUIBB RDCI 2016.

2.1.2. Structure par âge des membres du ménage

Près de la moitié des individus recensés dans les zones d'enquête a moins de 15 ans, et au sein de ce groupe, les enfants de moins de 5 ans constituent près d'un tiers (Tableau 2-2). La population est donc relativement jeune dans ces quartiers, à l'image de la population de Kinshasa : en 2012, d'après l'enquête 1-2-3, 36% de la population kinoise avait moins de 10 ans, contre 38% dans nos zones d'enquête en 2018. Les personnes de 15 à 59 ans représentent elles aussi près de la moitié de la population, que ce soit dans les (futurs) quartiers traités ou dans les

quartiers de contrôle. Les personnes âgées de 60 ans et plus représentent en revanche moins de 5% de la population enquêtée dans les deux zones.

L'âge moyen est de 21,4 ans dans les futurs quartiers traités et de 21,1 ans dans les quartiers de contrôle. La population est en moyenne plus jeune que la population kinoise (25 ans, d'après l'enquête 1-2-3 de 2012), une différence qui s'explique par la forte présence d'enfants. Les chefs de ménages ont en moyenne 44 ans dans l'ensemble de deux zones et sont plus âgés que leurs épouses d'environ 8 ans.

Tableau 2.2 : Quartiers de contrôle et de traitement

Source : EACVI et Enquête 1-2-3, 2012.

	Zones			Kinshasa (2012) ^a
	Traitées	Contrôles	Ensemble	
Structure par âge (%)				
Moins de 5 ans	17,5	18,6	17,7	36,3
De 5 à 10 ans	20,2	19,9	20,2	
De 10 à 14 ans	10,5	10,1	10,4	58,2
De 15 à 59 ans	47,5	47,8	47,6	
60 ans et plus	4,2	3,5	4,1	5,3
Age moyen (années)	21,4	21,1	21,4	24,7
Age moyen chef de ménage (années)	44,1	43,4	44,0	n.c.
Age moyen conjoint(e) (années)	36,3	35,0	36,0	n.c.

^a Enquête 1-2-3, 2012. Le rapport ne distingue pas les enfants de moins de 5 ans de ceux de 5 à 10 ans, ni les individus entre 10 et 60 ans.

2.1.3. Religion, niveau d'instruction et situation matrimoniale des chefs de ménage

En ce qui concerne la religion, les chiffres montrent que dans l'ensemble des quartiers, près de 40% de chefs de ménage fréquentent les Eglises de réveil², tandis que respectivement 19% et 13,9% déclarent être de confession catholique (19,0%) ou protestante (13,9%) (Tableau 2-3). Les autres chrétiens représentent 12,7% des chefs de ménage. Il y a en revanche très peu de chefs de ménage musulmans (2,7%). Les chefs de ménage qui déclarent être sans religion sont également très minoritaires (4%).

Les statistiques relatives au niveau d'instruction des chefs de ménage révèlent que la majorité d'entre eux ont franchi le secondaire (66,5%). 14,4% des chefs ont terminé le cycle primaire et ceux qui ont atteint le niveau supérieur sont près de 11%. Les chefs de ménage des quartiers de contrôle paraissent moins éduqués en moyenne que ceux des futurs quartiers traités : la proportion de ceux n'ayant jamais été à l'école y atteint 12,2%, contre 6,6% dans les futurs quartiers traités. On note par ailleurs que très peu de chefs de ménage ont suivi des enseignements professionnels ou techniques : leur part atteint 0,2%.

Pour ce qui est de la situation matrimoniale, enfin, la majorité de chefs de ménage est mariée monogame dans les deux zones (60,6% de l'ensemble de chefs de ménage). Le profil des chefs de ménage en termes de religion, d'éducation ou de situation maritale est très similaire dans les deux types de quartiers.

² Les églises de réveil sont un mouvement d'églises chrétiennes évangéliques au sein du pentecôtisme. A Kinshasa, elles constituent un espace de circulation d'un discours religieux particulier. Les discours de leurs pasteurs sont remplis de promesses quant au salut de l'âme, à la santé du corps, à la protection contre les mauvais esprits et au bien-être matériel. Ce discours assure ainsi des fonctions messianique, prophétique et thérapeutique au sein de la société.

Tableau 2.3 : Quartiers de contrôle et de traitement

Source : EACVI.

	Zones		
	Traitées	Contrôles	Ensemble
Religion (%)			
Catholique	19,3	18,1	19,0
Protestante	14,5	11,6	13,9
Armée du salut	0,9	0,9	0,9
Kimbanguiste	3,2	4,0	3,4
Eglise de réveil	38,5	39,5	38,8
Autre chrétien	12,7	12,8	12,7
Musulmane	2,7	2,7	2,7
Autre religion	4,5	5,3	4,7
Sans religion	3,7	5,1	4,0
Niveau d'instruction des chefs de ménage (%)			
Sans instruction	6,6	12,2	7,8
Primaire	14,8	13,3	14,4
Secondaire	67,2	64,4	66,5
Supérieur	11,3	9,1	10,8
Post-universitaire	0,1	0,5	0,2
Enseignement professionnel	0,1	0,2	0,1
Enseignement technique	0,0	0,3	0,1
Situation matrimoniale (%)			
Célibataire	8,1	9,6	8,5
Marié(e) monogame	60,8	60,0	60,6
Marié(e) polygame	2,6	2,7	2,6
Union libre	11,4	11,1	11,3
Divorcé(e)/Séparé(e)	7,3	7,9	7,4
Veuf/veuve	9,8	8,7	9,5

2.2. Caractéristiques socio-économiques des ménages

2.2.1. Caractéristiques du logement

Plus de la moitié de la population des quartiers enquêtés vit dans un habitat précaire (habitat construit à partir des matériaux de récupération : tôle, planche, etc.) (Tableau 2-4). Les ménages des futurs quartiers traités sont en proportion plus nombreux à vivre dans des habitats précaires faits en tôle ou planche que ceux des quartiers de contrôle (57% contre 43,1%). A contrario, les ménages des quartiers de contrôle sont plus nombreux à résider dans des maisons individuelles (30,7% contre 23,1%) ou dans des studios (10,7% contre 2,7%).

Les murs des maisons sont principalement en ciment ou en tôle, les toits sont eux aussi majoritairement faits de tôles. Les sols des maisons sont dans deux tiers des cas en ciment et dans un tiers de maisons en terre battue ou paille. On n'observe pas de différence majeure dans les matériaux des habitations entre futurs quartiers traités et quartiers de contrôle. La différence observée dans les types d'habitats tient peut-être davantage à la classification ou à leur

appellation qu'à leur caractère précaire. La frontière entre un habitat précaire et une maison individuelle peut être assez ténue, et somme toute relative aux types d'habitation se trouvant aux alentours.

Tableau 2.4 : Caractéristiques du logement (en %)

Source : EACVI.

	Zones		
	Traitées	Contrôles	Ensemble
Type d'habitat			
Habitat précaire (tôle, planche, etc.)	57,0	43,1	53,9
Maison individuelle	23,1	30,7	24,8
Maison de type moderne	8,2	8,0	8,1
Pièces sans dépendance	7,8	5,2	7,2
Studio	2,7	10,7	4,5
Maison en bandes	1,4	2,1	1,5
Nature des murs			
Bloc de ciment	46,2	51,7	47,4
Tôle de récupération	25,6	27,4	26,0
Tôle galvanisée	13,0	14,2	13,3
Briques	11,3	4,6	9,8
Autres	4,0	2,1	3,6
Nature du toit			
Tôle galvanisée	75,1	69,8	73,9
Tôle de récupération	22,8	27,4	23,8
Autres	2,1	2,8	2,2
Nature de sol			
Ciment	65,7	70,1	66,7
Terre battue/Paille	32,2	28,2	31,3
Autre	2,2	1,6	2,0

Les statuts d'occupation des habitations sont déclinés dans le Tableau 2-5. On trouve dans les quartiers d'enquêtes davantage de propriétaires qu'en moyenne à Kinshasa (47,2% contre 35,4% à Kinshasa en 2012), et inversement moins de locataires (32,8% contre 53,7% à Kinshasa en 2012). L'occupation des logements par des gardiens, c'est-à-dire des ménages occupant le logement à titre provisoire en attendant que les propriétaires ne s'y installent, est bien plus fréquente dans les quartiers enquêtés (12%) que dans le reste de la ville (0,3%).

Ces statistiques sont intéressantes car elles révèlent la nature de l'occupation de ces quartiers périphériques. D'un côté, on y trouve des ménages désirant accéder à la propriété et qui investissent dans des quartiers encore peu denses, où les prix sont bas. Une partie de ces ménages ne s'installe pas sur ces parcelles, mais les louent ou installent des gardiens pour éviter l'accaparement par d'autres. Il n'existe en effet pas de cadastre formel dans la plupart de ces quartiers, et les chefs coutumiers sont les principaux garants de l'accès au foncier. Une autre partie de ces ménages propriétaires achète des parcelles pour y habiter, et d'autres les louent. On trouve enfin une population très précaire, environ 20% de la population totale, venue habiter un logement à titre gratuit, soit comme gardiens, soit en tant que membre de la famille ou ami.

Avec l'arrivée de l'eau dans une partie des quartiers, et l'amélioration du confort de vie, les propriétaires des parcelles n'habitant pas les quartiers pourraient décider de s'y installer et on peut déjà anticiper qu'une partie des gardiens ou occupants à titre gratuit sera amenée à quitter les quartiers traités. Ceci ne sera pas sans poser de difficultés au moment de la deuxième vague d'enquête, car nous souhaitons retrouver l'ensemble des ménages.

Dans cette perspective, il est aussi utile de comparer les différences de statut d'occupation entre les deux types de quartiers. On observe qu'alors que près de la moitié (48,8%) des ménages sont propriétaires dans les futurs quartiers traités, cette proportion n'est que de 41,5% dans les quartiers de contrôle. En revanche, les ménages ayant le statut de gardiens sont en proportion plus nombreux dans les quartiers de contrôle (18,2%) que dans les quartiers traités (10,3%).

En ce qui concerne l'accès à l'électricité, la très grande majorité des ménages (85,0% dans les quartiers traités et 93,9% dans les quartiers de contrôle) n'a pas accès à l'électricité. De façon très frappante, les ménages qui sont connectés au réseau électrique sont quasiment inexistant dans les quartiers de contrôle, alors qu'ils sont près de 10% à l'être (de façon légale ou illégale) dans les (futurs) quartiers traités. Ceci tient au fait qu'un des futurs quartiers, Kindobo, a accès au réseau national de la SNEL et un tiers des ménages y sont connectés. Dans les autres cas, l'accès à l'électricité est sporadique.

Tableau 2.5 : Caractéristiques du logement (en %)
Source : EACVI et QUIBB, 2016

	Zones			Kinshasa (2016) ^a
	Traitées	Contrôles	Ensemble	
Statut d'occupation				
Propriétaire avec titre	45,0	36,2	43,0	35,4
Propriété sans titre	3,9	5,3	4,2	
Locataire	32,6	33,4	32,8	53,7
Gardien	10,3	18,2	12,0	0,3
Logé gratuitement par un tiers	7,8	5,9	7,4	9,7
Logé par l'employeur	0,4	1,0	0,5	
Accès à l'électricité				
Aucun accès à l'électricité	85,0	93,9	87,0	
Connecté au réseau électrique de SNEL	5,5	0,1	4,3	
Grands panneaux solaires	3,3	4,3	3,5	
Connecté chez un voisin	2,2	0,0	1,7	
Groupe électrogène	1,5	0,9	1,4	
Connecté illicitement	1,6	0,1	1,2	
Autre	0,9	0,7	0,8	

^a Note : l'enquête QUIBB ne distingue pas les propriétaires avec ou sans titre, ni même le logement par un tiers, employeur ou non.

2.2.2. Statut économique des ménages

Le Tableau 2-6 détaille les types de biens possédés par les ménages dans les quartiers enquêtés. Dans l'ensemble, les ménages des futurs quartiers traités et des quartiers de contrôle possèdent les mêmes types de biens, à quelques exceptions près. Certains biens sont possédés par la majorité des ménages, tandis que d'autres, moins essentiels ou onéreux, ne sont possédés que par une minorité d'entre eux. De façon générale, les ménages des futurs quartiers traités sont un peu mieux dotés que ceux des quartiers de contrôle.

Parmi les biens fréquemment possédés par les ménages figurent :

- Le mobilier pour la maison : lit/matelas/mousse, les lampes/lampadaires ;
- Le petit électroménager (fer à repasser), le matériel audio ou vidéo (radio et télévision, dans une moindre mesure) et les téléphones portables, etc.

Tous les autres biens durables sont assez rarement possédés. A noter toutefois que 11% des ménages disposent de panneaux solaires pour pallier l'absence de connexion au réseau électrique, avec un écart entre quartiers traités et quartiers de contrôle au profit des seconds (sans doute en raison du fait qu'aucun ménage de ces quartiers ou presque n'est connecté au réseau).

Tableau 2.6 : Principaux biens durables possédés par les ménages (en %)

Source : EACVI.

	Zones		
	Traitées	Contrôles	Ensemble
Lit/Matelas/ Mousse	94,8	89,0	93,5
Chaise	90,6	85,5	89,4
Table	79,9	71,4	78,0
Téléphone portable	72,7	61,7	70,3
Lampes/lampadaires	53,2	41,5	50,6
Logement (hors terrain)	43,1	49,8	48,3
Radio/Radio cassette	45,2	39,8	44,0
Télévision	19,3	12,7	17,8
Terrain	14,6	19,9	15,8
Fer à repasser	15,7	10,6	14,6
Panneaux solaires	10,7	13,9	11,4
Autre matériel agricole	7,0	6,1	6,8
Magnétoscope/CD/DVD	6,3	3,6	5,7
Groupe électrogène	5,4	3,0	4,9
Réchaud ou four électrique, rôtissoire	5,0	1,4	4,2
Ventilateur	4,8	1,7	4,1
Calculatrice	1,2	1,6	1,3

Nous calculons un indice synthétique de richesse à partir de variables indiquant la possession de biens de valeurs, et les caractéristiques du logement³. La méthode d'analyse en composante multiple est utilisée pour créer un indicateur composite, qui est un indicateur de richesse relative. Les ménages les plus aisés ont un score plus élevé, et inversement les plus pauvres ont un niveau plus bas. Ce score lui-même est ensuite divisé en classes par la méthode des clusters. Cette approche conduit à distinguer trois groupes de ménages dont les niveaux de richesse estimés par l'indicateur composite sont à la fois relativement homogènes à l'intérieur de chaque groupe, mais très variables entre les groupes. Le groupe 1 regroupe les ménages avec un faible

³ Les variables incluses sont : le ménage habite un habitat précaire ; a accès à l'électricité ; internet ; possède les biens suivant : logement, terrain, fer à repasser, réfrigérateur, congélateur, cuisinière, réchaud, ventilateur, climatiseur, radio, télévision, magnétoscope, ordinateur, onduleur, imprimante, instrument de musique, bicyclette, motocyclette, voiture, autre véhicule, antenne parabolique, téléphone fixe, groupe électrogène, brouette, charrue, poussepousse, pirogue, panneau solaire, tracteur, autre matériel agricole, machine à laver.

niveau de richesse, ceux du groupe 2 ont un niveau intermédiaire, et ceux du groupe 3 sont les ménages qui ont un niveau de richesse relativement plus élevé. La classification est faite pour l'ensemble des ménages de l'échantillon.

Les résultats sont présentés dans le Tableau 2-7. Les ménages des deux zones ont été classés suivant les caractéristiques de leurs habitats et de leurs patrimoines. On observe que plus de trois quart des ménages (78,8% dans les quartiers futurs de traitement contre 86,1% dans les quartiers de contrôle) se trouvent dans la catégorie des ménages dont le niveau de richesse est relativement plus faible que pour les autres ménages de l'échantillon. Les ménages du deuxième groupe représentent moins de 20% (19,5% dans les futurs quartiers de traitement contre 12,7% dans les quartiers de contrôle). Une petite proportion de ménages a un niveau de richesse relativement plus élevé que les autres, ceux du groupe trois, qui représentent moins de 2% de l'ensemble des ménages de l'échantillon.

Cette première analyse générale permet d'observer que la distribution de richesse semble relativement équivalente entre futurs quartiers de traitement et quartiers de contrôle, même si les ménages des deuxième zones semblent relativement moins riches que les premiers. Une analyse plus approfondie des niveaux de richesse devra être réalisée.

Tableau 2.7 : Indicateur synthétique de bien-être des ménages

Source : EACVI.

	Zones		
	Traitées	Contrôles	Ensemble
Groupe 1 – niveau de richesse plus faible	78,8	86,1	80,5
Groupe 2 – niveau de richesse moyen	19,5	12,7	18,0
Groupe 3 – niveau de richesse plus élevé	1,7	1,2	1,6

2.3. Bien être subjectif

L'enquête aborde le bien être des ménages enquêtés par un autre biais, à travers quelques questions visant à évaluer leur bien-être subjectif. Les statistiques de réponses à ces questions sont présentées dans le Tableau 2-8. Ainsi, à la question de savoir si avec le revenu que le ménage gagne, il vit bien, à peu près bien ou difficilement, plus d'un tiers des ménages a répondu vivre difficilement, avec des écarts importants entre quartiers traités (37,3%) et quartiers de contrôle (45,8%). Moins de 5% des ménages estiment vivre bien avec le revenu qu'ils gagnent. Ces résultats de bien-être subjectif confirment nos observations sur la richesse des ménages, à savoir la relative plus grande fragilité économique de la population dans les quartiers de contrôle.

Interrogés sur le montant qu'ils estiment nécessaire par mois pour faire vivre l'ensemble des membres du ménage, les ménages apportent des réponses qui diffèrent fortement entre futurs quartiers traités et quartiers de contrôle. Les ménages des futurs quartiers traités estiment qu'il faut en moyenne un montant de 119 687 CDF/personne/mois (75 USD) tandis que ceux des quartiers de contrôle donnent un chiffre de 173 606 CDF/personne/mois (108 USD). Les montants donnés par les ménages sont en fait très variables, et la moyenne étant particulièrement sensible aux grandes valeurs. Nous présentons également les valeurs médianes pour chaque groupe. Le niveau médian de revenu mensuel par tête estimé nécessaire est de 75 000 CDF (47 USD) dans les futurs quartiers traités et de 80 000 CDF (50 USD) dans les quartiers de contrôle. Le

fort écart observé entre les valeurs moyennes et médianes invite toutefois à la prudence quant à l'interprétation de ces chiffres.

En ce qui concerne la situation financière actuelle des ménages, près de la moitié des ménages pense qu'ils arrivent tout juste à l'équilibre (45,6% dans les quartiers traités contre 50,4% dans les quartiers de contrôle) et à peu près un quart des ménages est obligé de s'endetter (25,2% dans les quartiers traités contre 23,8% dans les quartiers de contrôle).

Tableau 2.8 : Répartition des ménages selon le bien-être subjectif

Source : EACVI.

	Zones		Ensemble
	Traitées	Contrôles	
Etant donné le revenu de votre ménage, vous estimez que...			
... Vous vivez bien	4,4	4,4	4,4
... Ça va à peu près	29,8	32,1	30,3
... Ça va mais il faut faire attention	28,5	17,7	26,1
... Vous vivez difficilement	37,3	45,8	39,2
A combien estimez-vous, pour l'ensemble des membres de votre ménage, le montant nécessaire par mois pour vivre ? (en CDF)			
Montant moyen par tête (en CDF) ^a	119 687	173 606	128 464
Montant médian par tête (en CDF) ^a	75 000	80 000	77 500
Quelle est la situation financière actuelle de votre ménage ?			
Vous arrivez à mettre pas mal d'argent de côté	1,3	0,8	1,2
Vous arrivez tout juste à mettre un peu d'argent de côté	13,6	12,0	13,3
Vous arrivez tout juste à l'équilibre	45,6	50,4	46,7
Vous êtes obligés de tirer sur vos réserves	14,3	13,1	14,0
Vous êtes obligés de vous endetter	25,2	23,8	24,9

^a Au moment de l'enquête, 1600 CDF = 1 USD

2.4. Déménagement

La répartition des ménages selon l'intention de déménager présente une similitude entre les deux types de quartier. Moins de 10% des ménages ont déclaré vouloir déménager dans les prochains mois ou années (9,1% dans les futurs quartiers traités contre 8,3% dans les quartiers de contrôle). Par ailleurs, parmi eux, seule une partie estime être en capacité de le faire : 40,3% dans les quartiers traités contre 46,9% dans les quartiers de contrôle.

Le lieu de déménagement qui domine est un lieu ailleurs à Kinshasa avec une forte disparité entre les deux zones (50,8% dans les quartiers futurs de traitement contre 22,9% dans les

quartiers de contrôle). Toutefois, 27,4% des ménages des quartiers futurs de traitement contre 55,5% des ménages de contrôle ont déclaré vouloir faire le déménagement dans les mêmes quartiers où ils habitent. De même, 7,8% des ménages des quartiers futurs de traitement contre 10% des ménages des quartiers de contrôle veulent déménager dans la même commune de la N'Sele.

Une forte disparité est également observée dans les raisons avancées par les ménages pour leur déménagement. La première raison est celle de poursuivre ou rejoindre la famille/mariage (35,7% dans les quartiers futurs de traitement contre 39,2% dans les quartiers de contrôle). La seconde la plus importante est celle de poursuivre les études (23,1% dans les quartiers futurs de traitement contre 2,7% dans les quartiers de contrôle), la troisième raison la plus importante est celle de devenir propriétaire (14,1% dans les quartiers futurs de traitement contre 30,2% dans les quartiers de contrôle) et la quatrième raison la plus importante est celle liée à l'accès à l'eau (9,8% dans les quartiers futurs de traitement contre 3,84% dans les quartiers de contrôle).

Tableau 2.9 : Répartition des individus selon l'intention, la capacité, le lieu et les raisons de déménagement

Source : EACVI.

	Zones		
	Traitées	Contrôles	Ensemble
Part des individus souhaitant déménager dans les mois/années à venir (n = 57544)	9,1	8,4	8,9
Si oui, part des individus s'estimant en capacité de le faire (n = 5185)	40,3	46,9	41,6
Où voulez-vous déménager ?			
Dans ce quartier	27,4	55,5	33,0
Ailleurs dans cette commune	7,9	10,0	8,3
Ailleurs à Kinshasa	50,8	22,9	45,2
Autres provinces de la RDC	6,9	6,5	6,8
Autre pays	1,8	0,2	1,5
NSP	4,9	5,3	5,2
Pour quelle raison voulez-vous déménager ?			
Pour suivre ou rejoindre la famille / mariage	35,7	39,2	36,4
Pour poursuivre des études	23,1	2,7	19,0
Devenir propriétaire	14,1	30,2	17,4
Accès à l'eau	9,8	3,8	8,6
Pour y chercher un emploi	6,1	4,2	5,8
Retour au lieu habituel	4,9	8,1	5,5
Prix du foncier	1,9	6,1	2,8
Gardien	1,1	1,4	1,2
Sécurité	0,1	1,5	0,4
Autres	3,1	2,7	3,0

3. Insertion sur le marché du travail

3.1. Mesure d'activité

La mesure de la population active est un indicateur qui définit le nombre d'individus engagés sur le marché du travail, soit qu'ils exercent un emploi (actifs occupés), soit qu'ils en recherchent (chômeur). Le taux d'activité désigne ainsi le rapport entre la population active et la population potentiellement active, c'est-à-dire en âge de travailler. C'est également un indicateur qui évalue le niveau d'accès au marché du travail. Un taux d'activité élevé traduit un accès important de la main d'œuvre sur le marché de travail.

Les résultats présentés ci-dessous portent sur la population en âge de travailler, c'est-à-dire sur l'ensemble des personnes âgées de 10 ans et plus de la zone d'étude située sur la commune de N'Sele.

Le taux d'activité au sens du Bureau international du Travail (BIT) se définit comme le rapport entre la population active occupée rapportée à la population en âge de travailler. Le taux d'activité global ainsi défini au sens du BIT est de 45,2% dans les zones enquêtées. Il est assez similaire entre futurs quartiers traités et quartiers de contrôle (46,5% vs. 44,8%). Il est sensiblement plus élevé que le taux d'activité mesuré en 2012 à Kinshasa qui était alors de 40,4%, d'après l'enquête 1-2-3 de 2012. Les femmes sont moins actives que les hommes dans les quartiers enquêtés, mais elles le sont plus que la moyenne des femmes de Kinshasa. C'est également le cas pour les hommes des quartiers enquêtés, dont 53,3% sont actifs occupés, contre 49,9 % à Kinshasa en 2012.

Tableau 3.1 : Taux d'activité au sens du BIT (%)

Source : EACVI.

	Zones			Kinshasa (2012) ^a
	Traitées	Contrôles	Ensemble	
Ensemble	44,8	46,5	45,2	40,4
Femmes	37,7	36,4	37,5	32,2
Hommes	52,4	56,8	53,3	49,9

^a Enquête 1-2-3 2012

Lorsque l'on désagrège l'échantillon en fonction de l'âge (Tableau 3-2), on observe que le taux d'activité varie fortement. Il est très bas pour les enfants (0,9%), à un niveau proche de celui de Kinshasa (1,4%). Un jeune de 15 à 24 ans sur 5 est actif occupé, un statut qui concerne plus de 70% des 25 ans et plus des quartiers d'enquête.

Tableau 3.2 : Taux d'activité au sens du BIT selon l'âge (%)

Source : EACVI.

	Zones			Kinshasa (2012) ^a
	Traitées	Contrôles	Ensemble	
Enfants (10-14 ans)	0,7	1,6	0,9	1,4
Jeunes (15-24 ans)	21,1	26,6	22,2	19,6
Adultes (25 ans et +)	70,7	70,5	70,7	60,2

^a Enquête 1-2-3 2012

3.2. Chômage

Le taux de chômage au sens BIT est un indicateur de tension sur le marché du travail ; il exprime le rapport entre les personnes sans travail et qui en recherchent un et la population active totale, c'est-à-dire la somme des actifs occupés et des chômeurs.

Le taux de chômage au sens BIT par sexe est de 7,7% dans l'ensemble, il est de 8,3% pour les hommes et de 6,8% pour les femmes (Tableau 3-3). Dans les futurs quartiers traités, le taux de chômage est de 7,8%, mais il s'élève à 8,4% pour les hommes contre 6,9% pour les femmes. Quant aux quartiers de contrôle, les hommes ont un taux de chômage de 7,9% (soit un écart de 0,5% par rapport à la zone de traitement) et 6,4 % chez les femmes (un écart faible de 0,3 % par rapport à la zone de traitement).

Le taux de chômage est bien moins élevé dans les quartiers d'enquête qu'à Kinshasa. Ce résultat est à rapprocher du précédent qui indiquait un taux d'activité plus élevé à N'Sele. Cette différence est potentiellement liée à deux phénomènes. Le premier est que dans ces quartiers péri-urbains, une grande partie de la population est occupée dans le maraîchage ou des activités informelles (voir le Tableau 3-7 indiquant que 83% de la population enquêtée travaille dans une entreprise informelle, agricole ou non agricole, contre 58% en 2012 à Kinshasa), davantage que dans le reste de la ville. Une deuxième explication possible est que par rapport à d'autres secteurs de la ville, les emplois recherchés sont trop peu nombreux et que la plupart des chômeurs sont découragés et n'en recherchent pas activement.

Tableau 3.3 : Taux de chômage au sens du BIT par sexe (%)

Source : EACVI.

	Zones			Kinshasa (2012) ^a
	Traitées	Contrôles	Ensemble	
Ensemble	7,8	7,3	7,7	18,9
Femmes	6,9	6,4	6,8	16,7
Hommes	8,4	7,9	8,3	20,6

^a Enquête 1-2-3 2012

La décomposition par âge montre que ce sont surtout les jeunes qui sont concernés par le chômage. Les enfants de 10 à 14 ans sont très peu actifs, ainsi que nous l'avons vu, la taille d'échantillon est donc faible, ce qui explique des taux de chômages très variables.

Tableau 3.4 : Taux de chômage au sens du BIT par âge (%)

Source : EACVI.

	Zones			Kinshasa (2012) ^a
	Traitées	Contrôles	Ensemble	
Enfants (10-14 ans)	0,0	27,3	11,7	11,8
Jeunes (15-24 ans)	14,9	15,8	15,1	50,0
Adultes (25 ans et +)	6,9	5,7	6,6	14,5

^a Enquête 1-2-3 2012

Le taux de chômage au sens large se définit comme le rapport entre le nombre de chômeurs (personnes qui n'exercent pas d'emploi rémunéré et ne sont pas travailleurs indépendants, qui sont disponibles pour travailler, et s'efforcent de trouver un emploi plus ceux qui sont découragés de chercher un emploi) et la population active.

Le taux de chômage au sens large est évalué à près de 19%. Comme pour le chômage au sens du BIT on trouve que le taux de chômage au sens large est bien en deçà des statistiques pour la ville de Kinshasa issues de l'enquête 1-2-3 de 2012. L'hypothèse d'un découragement n'explique pas à elle seule le faible chômage de la population des quartiers enquêtés : le type d'activités réalisées est sans doute plus à même d'expliquer les écarts avec la ville de Kinshasa.

On constate tout de même un taux de chômage élargi particulièrement élevé chez les femmes, près de 8 points plus élevé que chez les hommes. Ce taux ne diffère pas entre les deux types de quartiers. La libération de temps disponible permise par le projet PILAEP 2 contribuera peut-être à lever des contraintes d'accès au marché du travail pour ces femmes.

Tableau 3.5 : Taux de chômage au sens large par sexe (%)

Source : EACVI.

	Zones			Kinshasa (2012) ^a
	Traitées	Contrôles	Ensemble	
Ensemble	19,1	19,1	19,1	28,6
Femmes	23,1	24,1	23,3	29,9
Hommes	15,7	15,4	15,6	27,5

^a Enquête 1-2-3 2012

3.3. Structure des emplois

Pour rappel, la zone d'étude compte 35 487 personnes de 10 ans et plus, dont 28 083 dans les (futurs) quartiers traités et 7 404 dans les quartiers de contrôle. Les actifs occupés représentent 46% de la population totale de 10 ans et plus (ils sont 45,5% dans les quartiers traités et 47,8% dans les quartiers de contrôle).

3.3.1. Caractéristiques des personnes exerçant un emploi

Par catégorie socio-économique, les travailleurs à leur propre compte sont plus nombreux parmi les actifs occupés : 51,2% dans l'ensemble, mais ils comptent 52,5% parmi les actifs de la zone traitée contre 46,5% dans la zone de contrôle (Tableau 3-5). Les patrons sont 5,8% parmi les actifs de la zone d'intervention du projet, 6,1% dans la zone traitée et 5% dans la zone de contrôle. La répartition est similaire pour les cadres, avec 5,2% des actifs occupés dans l'ensemble et 5,5% parmi ceux de la zone traitée contre 4,2% dans la zone de contrôle. Les employés qualifiés représentent près de 18% des actifs occupés dans tous les milieux considérés. Les manœuvres comptent pour 16,2% de l'effectif total, mais elles sont plus représentées dans la zone de contrôle (22,2%).

Tableau 3.6 : Répartition des actifs occupés par CSP (%)

Source : EACVI.

	Zones			Kinshasa (2012) ^a
	Traitées	Contrôles	Ensemble	
Cadre	5,5	4,2	5,2	11,2
Employé qualifié	17,9	18,0	17,9	35,0
Manœuvre	14,6	22,2	16,2	14,0
Patron	6,1	5,0	5,8	n.c.
Travailleur pour propre compte	52,5	46,5	51,2	39,8
Aide familial/apprenti/Autre	3,4	4,1	3,5	n.c.

^a Enquête 1-2-3 2012

Les caractéristiques des emplois par âge d'actifs montrent une prédominance des emplois occupés par les adultes (25 ans et plus) : 56,3% dans l'ensemble de la zone d'étude, 55,7% dans la zone de futurs quartiers traités et 58,3% dans la zone de contrôle. Près d'un quart des emplois sont occupés par les jeunes (24,9%), plus particulièrement dans la zone de futurs quartiers traités (25,5%). La participation des enfants sur le marché de travail n'est pas négligeable, près de 19% dans chaque zone d'étude.

3.3.2. Structure des emplois par branche et secteur institutionnel

Du point de vue de l'emploi, 87% des emplois occupés sont informels quelle que soit la zone d'étude considérée. Ces emplois informels sont répartis dans l'ensemble pour 75,7% dans les entreprises informelles non agricoles, 7,1% dans les informelles agricoles, 1,1% dans les entreprises associatives informelles et 3,5 % dans les ménages.

Les emplois dans le secteur public représentent 9,2% des actifs occupés et le privé formel compte seulement 3,1% des emplois.

Tableau 3.7 : Répartition des actifs occupés par secteur d'activité (%)

Source : EACVI.

	Zones			Kinshasa (2012) ^a
	Traitées	Contrôles	Ensemble	
Administration	6,8	7,7	7,0	16,4
Entreprise publique/ Organisme international	2,1	2,9	2,2	7,2
Entreprise privée formelle	3,3	2,5	3,1	15,9
Entreprise informelle non agricole	76,1	74,5	75,7	56,1
Entreprise informelle agricole	7,3	6,6	7,1	1,7
Entreprise associative formelle	0,3	0,1	0,2	2,7
Entreprise associative informelle	1,1	1,1	1,1	n.c.
Ménage	3,2	4,5	3,5	n.c.

^a Enquête I-2-3 2012

Parmi les 16 316 actifs occupés, 14 676 ont déclaré leur branche d'activité, soit 90%. La branche commerce occupe ainsi plus d'actifs, soit 41,6% dans l'ensemble, mais, elle emploie 43,3% d'actifs dans la zone de futurs quartiers traités contre 34,6% dans la zone de contrôle. Parmi les actifs qui œuvrent dans la branche commerce, 27,7% exercent dans le commerce des produits alimentaires, tabacs et boissons en magasins spécialisés, 25,2% des actifs œuvrent dans d'autres commerces de détails autres qu'en magasins, tandis que 11,3% des actifs de la branche commerce exercent dans le commerce de détail sur éventaires et marchés.

La seconde branche en importance concerne les « services », elle occupe près d'un tiers des actifs dans chaque milieu étudié (14,5% des actifs de cette branche sont employés dans les transports réguliers des voyageurs). Les actifs occupés employés dans la branche industrie représentent 17,1% de l'ensemble (dont 42,9 % s'occupent des activités de construction des ouvrages complets ou parties d'ouvrages) avec 16% dans la zone de futurs quartiers traités et 21,8% dans la zone de contrôle.

Il faut aussi remarquer la présence du secteur primaire (agriculture) dans cette partie de la commune urbaine de N'Sele, près de 11% aussi bien dans l'ensemble que dans la zone de futurs quartiers traités et 15% dans la zone de contrôle. Les cultures des légumes emploient 54,5% des actifs du secteur primaire dans l'ensemble de la zone d'étude.

Tableau 3.8 : Répartition des actifs occupés par branche d'activité (%)

Source : EACVI.

	Zones			Kinshasa (2012) ^a
	Traitées	Contrôles	Ensemble	
Secteur primaire	10,5	15,3	11,4	2,3
Industrie	16,0	21,8	17,1	14,6
Commerce	43,3	34,5	41,6	32,6
Services	30,2	28,5	29,9	50,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectif	11 882	2 794	14 676	

^a Enquête 1-2-3 2012

3.4. Revenu du travail et conditions d'activité

3.4.1. Revenu de l'emploi principal

Le revenu moyen de l'activité principale est de 112 782 FC dans l'ensemble : 112 508 FC dans la zone de traitement, et légèrement supérieur dans la zone de contrôle (113 750 FC). On constate dans l'ensemble que la hiérarchie du niveau de revenu est la suivante : cadre, employé, patron, manœuvre, travailleur pour compte propre et l'aide familial. Cette hiérarchie est respectée dans la zone de traitement et dans la zone de contrôle (bien que dans celle-ci l'ordre s'inverse entre manœuvre et travailleur pour compte propre).

Le revenu médian est de 120 050 FC quelle que soit la zone étudiée pour les cadres et les employés qualifiés, tandis que dans les autres catégories et dans l'ensemble, le revenu médian est de 55 050 FC.

Tableau 3.9 : Revenu total d'activité mensuel moyen et médian par CSP (en 1000 CDF)^a

Source : EACVI.

	Zones					
	Traitées		Contrôles		Ensemble	
	Moyen	Médian	Moyen	Médian	Moyen	Médian
Cadre	178,7	120,0	177,5	120,0	178,6	120,0
Employé qualifié	137,2	120,0	159,3	120,0	142,0	120,0
Manœuvre	116,6	120,0	98,8	120,0	111,2	120,0
Patron	142,0	55,0	105,2	55,0	135,2	57,5
Travailleur à son compte	96,0	55,0	102,8	55,0	97,4	55,0
Aide familial/apprenti/autre	57,1	55,0	64,1	55,0	58,8	55,0
Total	112,5	55,0	113,7	55,0	112,8	55,0
Effectif total	12 478		3 523		16 001	

^a Au moment de l'enquête, 1600 CDF=1US\$.

Par secteur institutionnel, les actifs du secteur privé formel sont les mieux payés (180 759 CDF), avec un léger avantage pour ceux de la zone de traitement. Ils sont suivis par les actifs du secteur public, tandis que les actifs du secteur informel agricole sont les moins lotis avec le revenu moyen mensuel le plus bas (102 230 CDF).

Tableau 3.10 : Revenu total d'activité mensuel moyen et médian par secteur institutionnel (en 1000 CDF)^a

Source : EACVI.

	Zones					
	Traitées		Contrôles		Ensemble	
	Moyen	Médian	Moyen	Médian	Moyen	Médian
Public	151,7	120,0	168,4	120,0	155,9	120,0
Privé formel	182,7	120,0	171,1	120,0	180,8	120,0
Informel non agricole	106,1	55,0	104,8	55,0	105,8	55,0
Informel agricole	100,1	55,0	110,6	57,5	102,2	55,0
Ensemble	112,4	55,0	113,6	55,0	112,7	55,0

^a Au moment de l'enquête, 1600 CDF=1US\$.

L'analyse du revenu par secteur d'activité (tableau 3-11) montre que le secteur services rémunère mieux que les autres secteurs. En effet, les actifs du secteur services gagnent en moyenne 145 000 FC par mois dans la zone d'étude, ils sont suivis par ceux du secteur industrie, avec 131 000 FC en moyenne par mois. Il faut remarquer que c'est le secteur commerce qui rémunère le moins (85 000 FC en moyenne par mois), pourtant, il est le secteur qui emploie le plus d'actifs occupés (41%).

Quel que soit le secteur d'activité considéré, les écarts de revenu moyen mensuel entre zone de futurs quartiers traités et zone de contrôle sont très faibles (variant entre 1 000 FC et 3 000 FC).

Tableau 3.11 : Revenu total d'activité mensuel moyen et médian par branche d'activité (en 1000 CDF)^b

Source : EACVI.

	Zones						Kinshasa (2012) ^a
	Traitées		Contrôles		Ensemble		
	Moyen	Médian	Moyen	Médian	Moyen	Médian	
Secteur primaire	95,0	55,0	108,0	55,0	98,3	55,0	66,3
Industrie	131,4	120,0	131,3	120,0	131,4	120,0	133,2
Commerce	85,6	55,0	84,1	55,0	85,3	55,0	89,8
Services	145,0	120,0	145,5	120,0	145,1	120,0	130,8
Total	112,0	55,0	115,5	55,0	112,6	55,0	n.c.

^a Enquête 1-2-3 2012.

^b Au moment de l'enquête 1600 CDF=1 USD

3.4.2. Sous-emploi

Sous-emploi visible

Le sous-emploi visible concerne les personnes qui ont envie de travailler mais travaillent moins que l'horaire normal de 45 heures. Les personnes en sous-emploi visible sont ainsi plus représentées dans les secteurs privés formel et informel non agricole (respectivement 13,5% et 12,2%), plus particulièrement dans les zones de contrôle (respectivement 22,9% et 12,9%).

Dans l'ensemble de la zone d'étude, les femmes sont plus nombreuses en situation de sous-emploi visible (17,7%), en particulier dans les zones traitées (18,7%). Par contre, les zones de contrôle comptent plus d'hommes dans cette situation parmi les actifs du secteur privé formel (31%).

Tableau 3.12 : Taux de sous-emploi visible par secteur d'activité (%)

Source : EACVI.

	Zones									Kinshasa (2012) ^a
	Traitées			Contrôles			Ensemble			
	H ^b	F ^b	Ens. ^b	H	F	Ens.	H	F	Ens.	
Public	5,6	6,4	6,0	8,2	16,3	12,9	6,2	8,7	7,6	n.c.
Privée formel	2,8	18,7	11,5	31,0	10,5	22,9	8,9	17,7	13,5	n.c.
Informel non agr.	11,3	12,8	11,0	13,8	12,1	12,9	11,7	12,7	12,2	n.c.
Informel agricole	10,2	6,8	8,5	13,6	13,7	13,7	10,8	8,2	9,5	n.c.
Total	10,3	11,9	11,2	13,8	12,7	13,2	11,0	12,1	11,6	9,5

^a Enquête I-2-3 2012

^b H=Hommes, F=Femmes, Ens.=Ensemble.

Sous-emploi global

Le problème le plus préoccupant du marché de travail congolais est non seulement le taux de chômage et le sous-emploi visible, mais aussi les actifs qui gagnent moins que le salaire minimum garanti. Le sous-emploi global prend en compte tous ces aspects du marché de travail. Ainsi, le sous-emploi global dans la zone d'intervention du projet est évalué à 58,16%.

Dans la zone de traitement, le sous-emploi global est plus élevé dans le secteur informel agricole, 74,3% pour les hommes et 64,9% pour les femmes. A l'inverse, dans la zone de contrôle, c'est dans le secteur informel non agricole qu'on observe le taux de sous-emploi global le plus élevé, aussi bien chez les hommes que chez les femmes (63,6%).

Tableau 3.13 : Taux de sous-emploi global au sens du BIT par secteur d'activité (%)

Source : EACVI.

	Zones									Kinshasa (2012) ^a
	Traitées			Contrôles			Ensemble			
	H ^b	F ^b	Ens. ^b	H	F	Ens.	H	F	Ens.	
Public	13,9	19,6	17,2	22,1	31,7	27,6	15,9	22,4	19,7	n.c.
Privée formel	8,9	48,6	29,3	55,6	30,8	47,5	18,7	46,7	32,3	n.c.
Informel non agr.	61,4	63,8	62,6	63,6	63,6	63,6	61,9	63,7	62,9	n.c.
Informel agricole	73,2	64,9	69,8	53,1	62,8	58,4	70,5	64,5	67,5	n.c.
Total	56,9	58,8	57,9	58,8	59,5	59,1	57,3	58,9	58,2	51,8

^a Enquête I-2-3 2012

^b H=Hommes, F=Femmes, Ens.=Ensemble.

4. Education

4.1. Fréquentation scolaire et alphabétisation

La grande majorité de la population de la commune de N'Sele a déjà fait des études dans une école ou une autre structure, avec une faible différence entre les futurs quartiers traités (90,9%) et les quartiers de contrôle (87,7%) (Tableau 4-1). Cette forte proportion de personnes passées par l'école justifie un taux d'alphabétisation (savoir lire et écrire) relativement élevé : 86,1% pour les deux zones. La comparaison avec les taux observés pour la ville de Kinshasa lors de l'Enquête 1-2-3 de 2012, où le taux de fréquentation se situait à 95,1% et celui de l'alphabétisation à 93,8%, indique que la population des quartiers enquêtés est relativement moins scolarisée que dans le reste de la ville.

Le taux net de scolarisation au primaire est estimé à 73,5% dans l'ensemble des deux zones avec un taux plus faible pour les filles : l'indice de parité fille/garçon de 0,99 indique 99 élèves filles pour 100 garçons à l'école primaire (6 à 11 ans). Dans les futurs quartiers traités, ce taux net de scolarisation atteint 74,6%, près de 6 points de plus que celui des quartiers de contrôle.

Au secondaire, le taux net de scolarisation atteint 77,8% dans l'ensemble des deux zones avec un indice de parité de 0,93, soit 93 élèves filles contre 100 élèves garçons à l'école secondaire (12-17 ans). Les futurs quartiers traités présentent un taux net de scolarisation de 79,4%, près de 8 points de plus que les quartiers de contrôle.

Pour l'enseignement supérieur, la population de référence est celle dont l'âge est compris entre 18 et 23 ans. Contrairement à l'enseignement primaire et secondaire, le taux net de fréquentation au supérieur est faible. Dans les futurs quartiers traités, ce taux est de 21,2% alors qu'il n'atteint que 15,2% dans les quartiers de contrôle.

Par ailleurs, le taux d'admission net en première année de primaire dans les futurs quartiers traités est estimé à 40,3%, un peu plus de 7 points que celui des quartiers de contrôle. Au secondaire, le taux d'admission en première année est de 25,9% dans les futurs quartiers traités contre 10,7% dans les quartiers de contrôle.

Tableau 4.1 : Scolarité des individus (%)

Source : EACVI.

	Zones			Kinshasa (2012/16) ^{a,b}
	Traitées	Contrôles	Ensemble	
Taux de fréquentation scolaire (6 ans +)	90,9	87,7	90,3	95,1 ^a
Taux d'alphabétisation (15 ans +)	87,3	81,6	86,1	90,6 ^b
Taux net de scolarisation au primaire	74,1	68,6	73,0	84,5 ^b
Taux net de scolarisation au secondaire	52,5	39,1	49,8	73,6 ^b
Taux net de scolarisation au supérieur	1,9	0,8	1,7	24,3 ^b
Taux brut de scolarisation au primaire	78,6	75,0	77,8	100,0 ^b
Taux brut de scolarisation au secondaire	57,1	44,2	54,5	96,2 ^b
Taux brut de scolarisation au supérieur	2,2	0,8	1,9	27,7 ^b
Taux d'admission net en première année du primaire	40,3	33,0	38,8	n.c.
Taux d'admission net en première année du secondaire	25,9	10,7	22,7	n.c.
Taux net d'achèvement de l'école primaire	19,7	14,6	18,7	n.c.
Taux net d'achèvement de l'école secondaire	3,4	6,6	4,0	n.c.
Rapport fille/garçon au primaire	0,99	0,99	0,99	1,01 ^b
Rapport fille/garçon au secondaire	1,02	0,98	1,01	1,03 ^b
Femmes				
Taux de fréquentation scolaire (6 ans +)	88,1	84,0	87,3	93,1 ^a
Taux d'alphabétisation (15 ans +)	81,8	74,4	80,3	87,4 ^b
Taux net de scolarisation au primaire	73,7	68,2	72,6	85,1 ^b
Taux net de scolarisation au secondaire	53,0	38,8	50,1	75,0 ^b
Taux net de scolarisation au supérieur	2,4	0,0	1,9	21,0 ^b
Taux brut de scolarisation au primaire	78,0	74,6	77,3	n.c.
Taux brut de scolarisation au secondaire	57,6	43,7	54,8	n.c.
Taux brut de scolarisation au supérieur	2,9	0,0	2,3	n.c.
Hommes				
Taux de fréquentation scolaire (6 ans +)	94,0	91,4	93,4	97,3 ^a
Taux d'alphabétisation (15 ans +)	93,3	88,8	92,3	94,3 ^b
Taux net de scolarisation au primaire	74,5	69,0	73,4	84,0 ^b
Taux net de scolarisation au secondaire	52,0	39,4	49,4	72,2 ^b
Taux net de scolarisation au supérieur	1,3	1,9	1,4	29,0 ^b
Taux brut de scolarisation au primaire	79,1	75,5	78,4	n.c.
Taux brut de scolarisation au secondaire	56,6	44,9	54,2	n.c.
Taux brut de scolarisation au supérieur	1,3	1,9	1,4	n.c.

^a Enquête I-2-3, 2012.^b Enquête QUIBB RDC1 2016.

En ce qui concerne les personnes n'ayant jamais fait d'études, le Tableau 4-2 montre qu'elles représentent à peu près 10% de la population dans les deux zones. Ces personnes sont un peu plus nombreuses dans les quartiers de contrôle (12,3%) que dans les futurs quartiers traités (9,1%). Comparées aux hommes, les femmes sont nombreuses à n'avoir jamais étudié, que ce soit dans les futurs quartiers traités ou dans les quartiers de contrôle. Interrogées sur les raisons pour lesquelles elles n'ont pas étudié, ces personnes citent en raison principale le manque de moyen pour payer les frais scolaires (« frais de scolarité trop élevés »).

Tableau 4.2 : Proportion de personnes de 6 ans et plus n'ayant jamais fait d'études
Source : EACVI.

	Zones		
	Traitées	Contrôles	Ensemble
Part des 6 ans et plus n'ayant jamais fait d'études (%)	9,1	12,3	9,7
- Hommes	6,0	8,6	6,6
- Femmes	11,9	16,0	12,8
Quelle est la raison principale pour laquelle vous n'avez pas fait d'études ? (n = 1133)			
Frais de scolarité trop élevés	66,2	70,6	67,3
Ecoles trop éloignées	6,5	5,2	6,3
Travail, Aide domestique	5,7	1,7	4,7
Maladie, Handicap	4,1	3,7	3,9
Croyances, valeurs	8,4	8,0	8,3
Guerre	0,6	1,2	0,7
Trop jeune	5,1	4,9	5,1
Refuse d'aller à l'école	1,8	3,4	2,3
Vient de déménager	0,2	0,6	0,3
Autres	1,4	0,7	1,2

Parmi les enfants qui fréquentent l'école, le Tableau 4-3 montre qu'ils sont nombreux dans les écoles privées (72,5% dans les futurs quartiers traités et 65,6% dans les quartiers de contrôle). Les écoles publiques n'accueillent que près d'un tiers des enfants dans les deux zones.

Tableau 4.3 : Répartition d'enfants de 6 à 18 ans selon le régime de gestion d'écoles qu'ils fréquentent (%)
Source : EACVI.

	Zones		
	Traitées	Contrôles	Ensemble
Public non conventionné	14,9	17,8	15,4
Public conventionné	12,6	16,5	13,3
Privé	72,5	65,6	71,2
Autre	0,0	0,1	0,0

4.2. Niveau d'instruction de la population de 15 ans et plus

Le Tableau 4-4 détaille le niveau d'instruction atteint à l'école par les personnes de 15 ans et plus. Il est obtenu à partir des déclarations des enquêtés sur la dernière classe qu'ils ont suivie et réussie. En dehors de la part d'individus n'ayant aucun niveau d'éducation, déjà commentée plus haut, les résultats obtenus indiquent une similitude entre les futurs quartiers traités et les quartiers de contrôle. Près des deux tiers de la population de 15 ans et plus ont le niveau secondaire, 17,8% se sont arrêtés au niveau primaire et moins de 7% ont franchi le niveau supérieur. Les proportions de la population ayant suivi les enseignements professionnel, technique et non formel, ainsi que ceux ayant atteint seulement le niveau préscolaire, n'atteignent pas 1% dans les deux zones.

Tableau 4.4 : Niveau d'instruction de la population de 15 ans et plus

Source : EACVI.

	Zones		
	Traitées	Contrôles	Ensemble
Classe la plus élevée que vous avez achevée avec succès ? (%)			
Aucune	7,6	10,3	8,1
Primaire	17,8	17,8	17,8
Secondaire	67,7	65,9	67,3
Supérieur	6,8	5,4	6,5
Post universitaire	0,0	0,2	0,1
Enseignement professionnel	0,1	0,2	0,1
Enseignement technique	0,0	0,2	0,1
Enseignement non formel	0,1	0,0	0,1

4.3. Absentéisme

Un peu plus d'un quart des enfants scolarisés dans les zones d'enquête a raté au moins une heure d'école au cours de la semaine précédant l'enquête (Tableau 4-5). Les enfants des quartiers de contrôle sont plus nombreux à rater l'école que les enfants des futurs quartiers traités (36,0% vs 26,0%). La moyenne d'heures manquées au cours de cette semaine par les enfants concernés est de 10,9 heures, soit l'équivalent de près de 2 jours d'école. En effet 85% des enfants scolarisés étudient dans une école où le nombre d'heures de cours par jour est de 5 heures. Cette moyenne est un peu plus élevée dans les quartiers de contrôle (12,8 heures) que dans les futurs quartiers traités (10,3 heures).

Par ailleurs, un enfant sur trois a raté l'école au moins un jour au cours des quatre dernières semaines précédant l'enquête. La proportion de ces enfants est légèrement plus élevée dans les quartiers de contrôle (38,7%) que dans les futurs quartiers traités (31,3%). La moyenne de jours manqués par les enfants qui ont raté l'école est de 3,8 jours par mois dans les futurs quartiers traités et 4,6 jours par mois dans les quartiers de contrôle.

Tableau 4.5 : Absentéisme scolaire

Source : EACVI.

	Zones		
	Traitées	Contrôles	Ensemble
Part d'enfants qui ont raté au moins 1 heure d'école la semaine dernière (%)	26,0	36,0	27,9
Nombre moyen d'heures manquées	10,3	12,8	10,9
Part d'enfants qui ont raté au moins 1 jour d'école le mois dernier (%)	31,3	38,7	32,7
Nombre moyen de jours manqués	3,8	4,6	4,0

4.4. Temps consacré aux activités par les enfants de 6 à 9 ans

Le Tableau 4-6 présente le nombre d'heures consacrées par les enfants de 6 à 9 ans à certaines activités de l'enfance la semaine précédant l'enquête. Les nombres d'heures observés dans les futurs quartiers traités sont presque similaires à ceux observés dans les quartiers de contrôle. Les enfants ont consacré en moyenne plus de temps aux études qu'aux autres activités. Toutefois, cette moyenne est inférieure par rapport au nombre d'heures par semaine que l'enfant doit passer à l'école, soit 25 heures. Le temps consacré aux activités domestiques et aux autres activités de l'enfance demeure largement inférieur à celui consacré aux études. Aussi, de manière générale, les filles ont consacré en moyenne plus de temps que les garçons aux activités mentionnées.

Tableau 4.6 : Nombre d'heures moyen consacrées au cours de la semaine passée aux activités (enfants de 6 à 9 ans)

Source : EACVI.

	Zones		
	Traitées	Contrôles	Ensemble
Etudes	17,9	16,7	17,7
Travaux domestiques	2,8	3,3	2,9
Chercher de l'eau ou du bois, faire le marché	1,3	1,1	1,3
Prestation de services gratuits à sa communauté	0,1	0,3	0,1
Filles			
Etudes	18,3	16,7	18,0
Travaux domestiques	3,6	3,9	3,6
Chercher de l'eau ou du bois, faire le marché	1,6	1,2	1,5
Prestation de services gratuits à sa communauté	0,0	0,3	0,1
Garçons			
Etudes	17,6	16,7	17,4
Travaux domestiques	2,1	2,8	2,2
Chercher de l'eau ou du bois, faire le marché	1,1	1,0	1,1
Prestation de services gratuits à sa communauté	0,1	0,3	0,1

4.5. Ecoles équipées d'un point d'eau

L'école, en principe, doit disposer des points d'eau. Pourtant, les données de l'EACVI montrent que la majorité des enfants fréquente des écoles non équipées en points d'eau (74,7% dans les futurs quartiers de traitement et 79,7% dans les quartiers de contrôle).

Selon leurs caractéristiques, les points d'eau de boisson ont été classés en deux catégories : les sources améliorées et les sources non améliorées. Dans les écoles où il y a des points d'eau, la grande majorité des enfants a accès à une source améliorée (94,6% dans les futurs quartiers traités, 84,8% dans les quartiers de contrôle).

Ces points d'eau étaient fonctionnels au cours des quatre semaines qui ont précédé l'enquête d'après les déclarations de la quasi-totalité des enfants. Seulement un enfant sur 5 avait bu de l'eau au point d'eau de l'école la semaine précédant l'enquête (21,9% des enfants des futurs quartiers traités et 14,8% des enfants des quartiers de contrôle). Enfin, 27% des enfants ayant bu de l'eau à l'école se sont approvisionnés à d'autres sources.

Tableau 4.7 : Proportion d'enfants (6-18 ans) qui fréquentent l'école équipée d'un point d'eau (%)

	Zones		
	Traitées	Contrôles	Ensemble
Enfants dont l'école est équipée d'un point d'eau	25,3	20,5	24,4
Type de point d'eau (n = 743)			
Source améliorée	94,6	84,8	93,1
Source non améliorée	5,4	15,1	6,9
Le point d'eau est-il fonctionnel ? (n = 736)			
Oui	96,9	99,1	97,3
Non	1,6	0,7	1,4
Partiellement	1,6	0,2	1,3
Avez-vous bu de l'eau à l'école ? (n = 3248)			
Oui, au point d'eau de l'école	21,9	14,8	20,5
Oui, autre source d'eau	26,5	27,1	26,6
Oui, les deux	0,5	0,8	0,6
Non	51,1	57,4	52,3

Source : EACVI.

4.6. Ecole équipée de toilettes/latrines

En ce qui concerne l'hygiène des enfants à l'école, quelques questions ont été posées sur l'existence des toilettes dans les établissements. Le Tableau 4-8 présente les types de toilettes disponibles dans les écoles fréquentées par les enfants. Le type de toilettes les plus fréquentes sont des latrines à fosse avec dalle, avec peu de différence entre les quartiers de contrôle (49,8%) et futurs quartiers traités (44,1%). Une proportion importante d'enfants fréquente des écoles ayant des latrines à fosse sans dalle (trou ouvert) : 40,9% dans les quartiers (futurs) traités

contre 37,7% dans les quartiers de contrôle. Les écoles disposant de toilettes avec chasse d'eau sont moins fréquentes, moins de 15% des enfants fréquentent des établissements de ce type.

Tableau 4.8 : Types de toilettes disponibles dans les écoles

Source : EACVI.

	Zones		
	Traitées	Contrôles	Ensemble
Latrine à fosse avec dalle	44,1	49,8	45,2
Latrine à fosse sans dalle/trou ouvert	40,9	37,7	40,3
Avec chasse eau	13,4	9,5	12,7
Latrine améliorée à fosse ventilée	0,1	1,3	0,3
Pas d'installation particulière	1,0	1,3	1,1
Autre	0,5	0,3	0,4
Ensemble	100,0	100,0	100,0
Effectif	11 726	2 721	14 447

5. Accès à l'eau

Le Congo est considéré comme le pays d'Afrique disposant des plus grandes ressources en eau du continent, et paradoxalement, c'est l'un des pays où l'accès à l'eau potable est le plus faible⁴. La faiblesse des institutions, le manque d'infrastructures ou leur dégradation expliquent le faible accès de la population à ces ressources. Bien que mieux lotie que le reste du pays, la ville de Kinshasa connaît une situation assez semblable. Malgré des ressources abondantes – la ville longe le fleuve Congo, et se situe à moins de 100 mètres au-dessus d'un aquifère dont la réalimentation est assurée par la forte pluviométrie et la proximité du fleuve⁵ – l'accès à l'eau reste problématique. Dans certaines parties de la ville les infrastructures de raccordement au réseau de la Régideso se sont fortement dégradées, et dans les quartiers plus récents où la ville s'est récemment étendue, le raccordement n'a pas été fait⁶. Certains quartiers bénéficient de réseaux autonomes construits par des ONG, alors que d'autres gardent un mauvais accès.

Les quartiers de l'enquête se situent dans la périphérie de la ville et appartiennent à cette deuxième catégorie de quartiers dans lesquels aucune infrastructure d'accès à l'eau potable n'est présente. Dans cette partie du rapport nous décrivons les conditions d'accès à l'eau de la population, la qualité de celle-ci, et le temps consacré par les collecteurs à cette tâche. L'enquête EACVI a en effet été conçue de manière à collecter une vaste quantité de données sur l'accès à l'eau des ménages à travers des indicateurs quantitatifs et qualitatifs. Une partie entière du questionnaire a ainsi été adressée à la personne responsable de l'eau dans le ménage, c'est-à-dire celle qui prend les décisions importantes relatives à l'eau. En amont de l'enquête ménage, un recensement des sources d'approvisionnement en eau utilisées par les habitants de chaque quartier a également été réalisé, à travers des « focus groups », afin de faciliter l'identification des sources au moment de l'enquête ménage, et pour mieux connaître « l'offre » à laquelle les ménages ont accès.

5.1. Sources d'approvisionnement en eau de boisson

5.1.1. Types de sources

La majorité des ménages des quartiers enquêtés, 56%, collecte son eau de boisson dans au moins deux sources d'eau différentes au cours de l'année. Ceci provient du fait que les sources disponibles pour l'approvisionnement sont plus nombreuses en saison des pluies qu'en saison sèche. Pendant les mois pluvieux, un grand nombre de ménages récolte l'eau de pluie, ou s'approvisionne à des sources qui ne sont pas fonctionnelles en saison sèche.

Moins des deux tiers des habitants des quartiers d'enquête s'approvisionnent à une source d'eau dite améliorée pour l'eau de boisson (Tableau 5-1). C'est bien moins que l'ensemble de la population kinoise (enquête QUIBB 2016) ou même la population urbaine de RDC (enquête DHS 2013-2014).

La part de ménages s'approvisionnant à ce type de sources est bien plus élevée dans les futurs quartiers traités que dans les quartiers de contrôle.

La décomposition par type de sources indique que ceci tient au plus grand accès des ménages de futurs quartiers traités à des sources aménagées ou à des forages. Les ménages issus des quartiers de contrôle eux s'approvisionnent en majorité à des sources non aménagées.

⁴ Voir le rapport "WASH Poor in a Water-Rich Country : A Diagnostic of Water, Sanitation, Hygiene, and Poverty in the Democratic Republic of Congo" de la Banque Mondiale, disponible ici : <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/27320>

⁵ Plan d'alimentation en eau potable de la ville de Kinshasa. BCEOM, Novembre 2006

⁶ Voir : Bédécarrats et al. (2016) "Building commons to cope with chaotic urbanization? Performance and sustainability of decentralized water services in the outskirts of Kinshasa" Journal of Hydrology 7(23).

Près de la moitié des ménages de l'échantillon, quelque soient leurs quartiers, récoltent l'eau de pluie et l'utilisent comme eau de boisson. Pour rappel, l'enquête a été réalisée aux mois d'avril et mai, pendant la saison des pluies. On observe dans l'enquête EACVI que 93% des ménages des quartiers enquêtés récoltent et utilisent l'eau de pluie en saison des pluies, mais qu'une partie seulement l'utilise comme eau de boisson. La qualité de l'eau de pluie est incertaine, et il n'est pas recommandé de la consommer sans traitement⁷. Premièrement, elle est peu minéralisée, et deuxièmement, elle est souvent contaminée du fait des particules présentes dans l'air dans les zones polluées, et parfois du mauvais conditionnement des récipients servant à la collecte et au stockage.

La situation d'accès à l'eau de la population enquêtée est globalement assez dégradée, et s'apparente davantage à la situation de ménages ruraux (où l'approvisionnement à une source améliorée atteint 32% selon l'enquête DHS) qu'à celle de la population urbaine du pays.

Tableau 5.1 : Type de sources d'approvisionnement en eau de boisson (%)

Source : EACVI.

	Zones			Kinshasa (2016) ^a	RDC Urbain (2013-14) ^b
	Traitées	Contrôles	Ensemble		
S'approvisionne à une source améliorée	65,7	31,4	58,1	96,1	84,5
Source aménagée	36,8	4,9	29,6	n.c.	11,6
Forage / Puits tubulaire	20,8	3,2	16,8	n.c.	3,6
Robinet collectif/public/borne fontaine	7,1	19,0	9,7	n.c.	16,1
Eau minérale	3,5	1,7	3,0	n.c.	1,1
Puits protégé	2,4	4,5	2,8	n.c.	6,1 ^c
Branchement domestique à un réseau	0,1	0,1	0,1	n.c.	46,1
S'approvisionne à une source non améliorée	67,1	85,6	71,2	n.c.	14,7
Réservoir/cuve de récupération d'eau de pluie	47,8	47,1	47,6	n.c.	0,0
Source non aménagée	31,0	70,2	39,7	n.c.	8,4
Rivière/fleuve	4,8	6,1	5,1	n.c.	- ^d
Puits non protégé	4,6	2,0	4,0	n.c.	3,6 ^c
Marigot/étang/lac	0,6	1,2	0,8	n.c.	2,6 ^d
Collecteur extérieur (source inconnue)	0,5	1,6	0,7	n.c.	-
Vendeur d'eau non améliorée	0,3	0,5	0,4	n.c.	-

^a QUIBB 2016 – données portant sur la source d'eau de boisson principale des ménages.

^b DHS 2013-14 – données portant sur la source d'eau de boisson principale des ménages.

^c L'enquête DHS ne distingue pas les types de puits comme nous le faisons dans l'enquête.

^d L'enquête DHS considère une seule catégorie pour « eau de surface » qui comprend également l'eau de rivière.

⁷ Source : <https://www.who.int/sustainable-development/health-sector/strategies/rainwater-harvesting/en/>

5.1.2. Distance actuelle et future aux sources d’approvisionnement en eau

La multiplicité des ressources en eau disponibles à Kinshasa s’observe également à travers la distance minimale moyenne de chaque ménage aux sources d’eau les plus proches (Tableau 5-2). Ici, on ne considère pas seulement les sources auxquelles le ménage choisit de s’approvisionner, mais l’ensemble des sources qui se trouvent à proximité de son logement.

En effet, avant le démarrage de l’enquête, un recensement des sources d’approvisionnement en eau des populations de chaque quartier a été effectué : chacune des sources collectives⁸ utilisées par la population fut caractérisée lors de focus groupes réalisés avec des habitants du quartier, puis géolocalisée et photographiée. Au total près de 260 sources ont été recensées⁹, ce qui a permis aux ménages d’identifier leurs sources d’approvisionnement grâce aux photos qui leur étaient présentées lors de l’enquête. Une carte de ces sources ainsi que des futures bornes fontaines est présentée en annexe de ce rapport. Ces données nous permettent également d’apprécier « l’offre » d’eau à proximité des ménages, qu’ils s’y approvisionnent ou non. Les distances sont des distances linéaires calculées avec l’aide du logiciel QGIS.

Les ménages de l’échantillon sont en moyenne situés à moins de 268 mètres d’une source d’eau quelle qu’elle soit. Cette distance est en moyenne très proche dans les quartiers de contrôle et de traitement. Par contre, la distance minimale à une source améliorée, qui offre une meilleure qualité d’eau de boisson (voir Tableau 5-1) est en moyenne plus élevée, 462 mètres. Les quartiers de contrôle sont nettement moins bien connectés à ces sources puisqu’en moyenne, les ménages de ces zones se trouvent à 700 mètres d’une telle source, alors que les ménages des futurs quartiers traités se trouvent à 393 mètres en moyenne. L’écart est non significatif lorsqu’on ne considère que les sources dont l’eau est évaluée comme « certainement potable » par les habitants des quartiers : les ménages issus des quartiers de contrôle se situent à 541 mètres en moyenne d’une source d’eau potable, contre 465 mètres en moyenne pour les ménages issus de futurs quartiers traités.

Si l’on restreint l’analyse aux ouvrages plus élaborés permettant l’extraction de l’eau souterraine, considérée comme étant de meilleure qualité que les autres sources (forages, puits tubulaires, et réseaux autonomes de bornes fontaines), la distance est de près d’un kilomètre en moyenne. On n’observe pas de différence significative d’éloignement en moyenne entre les populations de futurs quartiers traités et celles des quartiers de contrôle. Le projet PILAEP 2 qui prévoit la construction de réseaux autonomes dans les futurs quartiers traités permettra de réduire considérablement la distance de la population de ces quartiers à ces ouvrages, elle est estimée en moyenne à 156 mètres pour la future population bénéficiaire. Les ménages issus de quartiers de contrôle verront également cette distance réduite, mais dans une bien moindre mesure, puisqu’en moyenne ils seront situés à 631 mètres.

⁸ Les sources individuelles n’étaient pas couvertes.

⁹ Des sources additionnelles, existant au moment de l’enquête 2018, mais non répertoriées dans le recensement ont été ajoutées lors de l’enquête de suivi en avril 2019. Le recensement porte actuellement sur 306 sources.

Tableau 5.2 : Distance actuelle et future des ménages aux sources les plus proches (en mètres)

Source : EACVI, moyennes pondérées.

	Zones		
	Traitées	Contrôles	Ensemble
Source la plus proche (hors eau de pluie) (n=2997)	267	271	268
Source améliorée la plus proche (n=2984) ^a	393	700	462
Source d'eau certainement potable la plus proche (n=2984) ^a	465	541	482
Forage ou borne fontaine le/a plus proche (n=2984) ^a	1076	931	1044
... Lorsque le projet PILAEP 2 sera implémenté (n=2984) ^{a,b}	156	631	262

^a Pour certains ménages les coordonnées GPS ont été mal saisies et les distances ne sont pas calculables. Dans le cas des sources non améliorées, nous incluons également les sources citées par le ménage comme source d'approvisionnement mais non répertoriées dans le recensement. Ce dernier s'est en effet exclusivement intéressé aux sources collectives citées lors des focus groupe.

^b On combine ici les coordonnées des futures bornes fontaines transmises par l'ONG ADIR, maître d'ouvrage du projet PILAEP 2 et les coordonnées des bornes fontaines actuelles.

Alors que le Tableau 5-2 indique les distances aux sources potentielles d'approvisionnement des ménages, nous présentons dans le Tableau 5-3 les distances aux sources effectivement choisies par le ménage. On observe qu'en réalité, les ménages collectent leur eau de boisson à des sources situées à 449 mètres en moyenne de leur logement, ou à 577 mètres en saison sèche (Tableau 5-3). La distance parcourue n'est pas significativement différente entre les deux types de quartiers.

La comparaison des Tableaux 5-2 et 5-3 indique que les ménages opèrent un arbitrage entre plusieurs variables dans le choix de leurs sources d'approvisionnement en eau de boisson.

Premièrement, ils ne se rendent pas nécessairement à la source la plus proche de leur logement, ce qui indique que la qualité de l'eau est un élément d'arbitrage, pour ce qui est de l'eau de boisson. Deuxièmement, ils ne se rendent pas non plus systématiquement aux sources dont l'eau est estimée certainement potable par les habitants du quartier, signe que la qualité n'est pas à elle seule un critère de choix.

Tableau 5.3 : Distance moyenne des sources d'approvisionnement du ménage en eau de boisson (n = 2998 ménages)

Source : EACVI.

	Zones		
	Traitées	Contrôles	Ensemble
Distance moyenne			
- en minutes à pieds	9,5	8,2	9,2
- en mètres	443,1	467,2	448,5
Distance moyenne durant la saison sèche			
- en minutes à pieds	12,4	10,5	12,0
- en mètres	574,7	584,3	577,0

Source : EACVI.

5.1.3. Qualité de l'eau

En effet, comme l'indique le Tableau 5-4, près de 23% des ménages collectent et boivent de l'eau de boisson à des sources qu'ils jugent eux-mêmes non potables, ou dont ils ignorent la qualité.

Ceci est vrai y compris en saison des pluies lorsque davantage de sources sont disponibles. Une majorité de ménages, 56%, collecte son eau de boisson à différents points, et combine eau potable et non potable. Notons tout de même que 9% des ménages des quartiers enquêtés consomment uniquement de l'eau jugée non potable.

Bien que les ménages soient assez catégoriques sur la qualité de l'eau qu'ils consomment (ils déclarent ignorer la qualité de l'eau dans seulement 2% des cas), celle-ci peut être difficile à apprécier si des tests ne sont pas effectués, et la réponse à cette question s'avère assez subjective. Les données indiquent en effet que l'appréciation de la qualité de l'eau varie fortement d'un ménage à l'autre.

Tableau 5.4 : Qualité estimée par les ménages de l'eau des sources d'approvisionnement en eau de boisson (n = 2998 ménages)^a (%)

Source : EACVI, moyennes pondérées.

	Zones		
	Traitées	Contrôles	Ensemble
Source d'eau jugée potable	91,3	89,3	90,9
Source d'eau jugée non potable	19,0	23,0	19,9
Source dont la qualité n'est pas connue	2,7	2,8	2,8
En saison sèche			
Source d'eau jugée potable	72,3	73,5	85,2
Source d'eau jugée non potable	14,0	17,1	17,3
Source dont la qualité n'est pas connue	1,5	1,9	1,9

^a La majorité des ménages collectent leur eau de boisson dans plusieurs sources, la somme en colonne des pourcentages est donc supérieure à 100%.

Le Tableau 5-5 compare les appréciations individuelles des ménages à celles des focus groupes. Il montre une corrélation significative, mais des divergences assez fortes. Ainsi, près de 20% des sources évaluées comme étant certainement non potables lors des focus groupes sont jugées potables par les ménages. Il est aussi intéressant de constater que la corrélation est légèrement plus élevée dans les futurs quartiers traités, signe que l'information sur la qualité de l'eau est sans doute meilleure dans ces quartiers. Ce résultat est néanmoins à nuancer au regard de la divergence plus forte observée dans l'appréciation de la qualité de l'eau des sources jugées certainement non potables lors des focus groupes.

Tableau 5.5 : Pourcentage de sources recensées lors des focus groupes jugées comme potable (n = 4472 sources)

Source : EACVI, moyennes pondérées.

Evaluation focus groupe (%)	Zones		
	Traitées	Contrôles	Ensemble
Certainement potable	89,1	75,6	87,8
Probablement potable	66,4	67,5	66,7
Probablement pas potable	39,2	54,1	42,6
Certainement pas potable	21,7	19,1	20,7
Coefficient de corrélation entre les deux mesures (focus groups et ménages)	0,47***	0,39***	0,45***

5.1.4. Coût de l'eau

Les quartiers enquêtés sont parmi les plus pauvres de Kinshasa, et un des critères de choix entre différentes sources est certainement le coût de l'eau. L'enquête nous apprend en effet que 90% des sources améliorées sont payantes, contre 13% seulement des sources non améliorées. Le prix par litre varie d'une source à l'autre, selon le type d'ouvrage et l'entretien qu'il requiert (Tableau 5-6). Ainsi le prix médian au litre varie de 4 FC par litre pour une borne fontaine à 3 FC pour une source aménagée, et à 2 FC par litre pour une source non aménagée payante.

Le prix est bien plus élevé lorsque l'approvisionnement se fait via un intermédiaire. Dans le cas de l'eau minérale, en bouteille ou en sachet hermétiquement fermé, le prix médian atteint 466 FC par litre (0,3 USD). Quand le ménage a recours à un collecteur extérieur ou s'approvisionne auprès d'un vendeur, le prix médian atteint 14 FC et 17 FC respectivement.

Tableau 5.6 : Prix moyens et médians de l'eau par litre selon les sources d'approvisionnement

Source : EACVI.

	Part de sources payantes (%)	Prix moyen par litre (CDF) ^a	Prix médian par litre (CDF) ^a	N (obs. de prix)
Robinet collectif/public/borne fontaine	97,3	4,0	4,0	363
Puits traditionnel non protégé	46,2	2,8	2,0	24
Puits avec buse/béton protégé	77,6	3,0	3,0	38
Puits avec buse/béton non protégé	75,7	2,5	2,0	81
Forage / Puits tubulaire	89,7	4,0	4,0	400
Source aménagée	83,2	2,9	3,0	336
Source non aménagée	31,2	2,6	2,0	641
Eau minérale	100,0	462,6	466,7	88
Vendeur d'eau non améliorée	100,0	69,7	16,7	38
Collecteur extérieur	100,0	14,3	14,0	196

^a Au moment de l'enquête 1600 CDF=1 USD

Environ deux tiers des habitants des quartiers d'enquête s'approvisionnent à une source payante, et 11% font appel à un intermédiaire, soit en consommant de l'eau minérale, soit en faisant appel à un vendeur d'eau non améliorée, ou un collecteur extérieur. La proportion de sources payantes est plus faible dans les zones de contrôle par rapport aux futurs quartiers traités, ce qui vient probablement du fait que les sources améliorées sont plus souvent payantes et sont moins accessibles dans le premier groupe de quartiers. Ces comparaisons de pourcentage ne nous permettent donc pas de savoir si ces ménages seraient autant enclins à payer l'eau de sources améliorées si celles-ci leur était accessibles. Cependant la faible différence observée dans la proportion de ménages recourant à un intermédiaire laisse penser que les ménages issus des deux types de quartiers ne diffèrent pas fortement sur ce point.

Tableau 5.7 : Part des ménages s'approvisionnant à une source payante (%)

Source : EACVI.

	Zones		
	Traitées	Contrôles	Ensemble
S'approvisionne à une source payante	70,3	48,1	65,3
Passe par un intermédiaire	11,8	10,2	11,4
- Eau minérale	2,3	4,5	2,8
- Vendeur d'eau non améliorée	2,6	1,5	2,3
- Collecteur extérieur	7,7	5,4	7,2

Le prix de l'eau se justifie par le coût que nécessite la provision en eau de boisson : les ouvrages tels que les puits, sources, etc. doivent être maintenus, les lieux et les contenants nettoyés pour ne pas être contaminés. Dans le cas des forages, le pompage de l'eau fonctionne grâce à des générateurs à essence. Ces sources, surtout quand il s'agit d'eau de boisson, nécessitent donc une forme de gestion. Le Tableau 5-8 ci-dessous détaille le type d'acteurs gérant les sources d'eau de boisson des ménages.

Le tableau révèle que l'Etat (via la Regideso, ou des autorités de quartiers) est absent, et totalement désengagé de sa mission de service public d'approvisionnement en eau de boisson dans les quartiers enquêtés. Plus des deux tiers des sources sont gérées par des propriétaires individuels, et un quart est géré par une organisation de la société civile : ONG, organisme religieux, ou par les habitants des quartiers. Enfin une partie non négligeable des sources d'eau de boisson, 6% ne fait l'objet d'aucune gestion particulière.

Tableau 5.8 : Qui gère votre source d'approvisionnement en eau de boisson ? (%)
(n = 4703 sources utilisées comme eau de boisson)

Source : EACVI.

	Zones		
	Traitées	Contrôles	Ensemble
Pas de gestion	6,1	8,0	6,4
Secteur privé	63,7	73,8	37,9
Propriétaire individuel	63,6	73,7	37,8
Autre secteur privé	0,1	0,1	0,1
Organisation de la société civile	30,1	18,2	25,1
ONG locale	18,2	14,3	16,3
Eglise / Mosquée	7,2	0,1	5,4
La communauté/les habitants	3,2	3,2	3,3
Organisation internationale	1,4	0,0	0,2
Association d'usagers	0,0	0,7	0,0
Secteur public / Etat	0,1	0,1	0,2
Gouvernement/REGIDESO	0,1	0,0	0,1
Autorités locales (quartier)	0,0	0,1	0,1
Total	100,0	100,0	100,0

5.1.5. Satisfaction des sources d'approvisionnement en eau

L'enquête EACVI a collecté, pour chaque source d'approvisionnement du ménage le niveau de satisfaction du ménage sur 16 critères listés dans le Tableau 5-9. Lorsqu'applicable, le ou la répondante avait 4 modalités de réponses allant de « pas du tout satisfait » à « très satisfait ». Les résultats moyens indiquent que les objets d'insatisfactions les plus fréquents, pour l'ensemble des sources et quel que soit le quartier sont : l'attente à la source, la distance, et les interactions sociales à la source (pour plus d'informations sur ce dernier facteur, voir la section Tensions et insécurité perçues pendant l'activité de collecte ci-dessous). Les ménages sont en moyenne plutôt satisfaits du prix de l'eau ou de sa qualité.

Ces trois critères d'insatisfaction pourraient donc bien entrer dans l'arbitrage entre différentes sources d'eau, et expliquer pourquoi malgré une bonne qualité d'eau et un faible prix au litre les ménages ne se rendent pas dans certaines sources accessibles depuis leur ménage.

L'indicateur moyen de satisfaction combinant tous les critères en leur attribuant un poids égal est calculé dans la dernière ligne. Il montre que la satisfaction moyenne des ménages issus des quartiers de contrôle est plus élevée que celle des futurs quartiers bénéficiaires. Cette différence n'est cependant pas statistiquement significative.

Tableau 5.9 : Score de satisfaction des ménages par rapport à leur(s) source(s) d'approvisionnement en eau de boisson (hors eau de pluie)

Source : EACVI.

	Zones		
	Traitées	Contrôles	Ensemble
Nombre d'heures / horaires de fonctionnalité par jour	0,72	0,87	0,75
Fonctionnalité générale (ex, coupures)	0,68	0,81	0,71
Prix	0,33	0,63	0,39
Débit / Pression	0,33	0,53	0,37
Attente	-0,36	0,05	-0,27
Distance	-0,58	-0,46	-0,55
Entente, interactions sociales à la source	-0,33	0,01	-0,25
Gestion du point d'eau (entretien)	0,36	0,53	0,40
Sécurité sur le trajet	0,56	0,62	0,58
Quantité de l'eau disponible	0,54	0,69	0,58
Qualité de l'eau à boire	0,55	0,59	0,56
Aspect de l'eau (claire/sale)	0,63	0,67	0,64
Goût	0,60	0,63	0,61
Odeur	0,61	0,63	0,62
Effets sur la santé	0,53	0,45	0,51
Lieu d'approvisionnement (environnement, propreté)	0,56	0,53	0,55
Satisfaction moyenne	0,42	0,53	0,45

° Le score varie de -1,5 très insatisfait à +1,5 très satisfait. Si le ménage s'approvisionne à plusieurs sources pour son eau de boisson, le score moyen de ces sources par ménage est considéré.

La déclinaison par type de sources (Tableau 5-10) renforce ce constat précédent : les critères d'attente, de distance, ou d'interactions sociales sont souvent l'objet d'insatisfactions, ou de forte satisfaction dans le cas de l'eau de pluie, collectée au domicile, et qui ne requiert ni attente, et ni interactions sociales. Ce résultat permet de comprendre le fort attrait pour l'eau de pluie pour les ménages, bien que sa qualité ne soit pas garantie.

Il est aussi intéressant pour le projet que nous allons évaluer, de constater que les bornes fontaines n'obtiennent pas les meilleurs scores de satisfaction. En moyenne, les utilisateurs de ces sources sont satisfaits de la qualité de l'eau (aspect, goût, odeur, effet sur la santé) mais sont globalement insatisfaits par l'attente, la distance et dans une moindre mesure par le prix. Ainsi on peut anticiper que le « succès populaire » des futures bornes fontaines tiendra d'une part à leur rapprochement, leur faible coût, mais aussi à leur nombre qui permettra de limiter l'attente lors de la collecte.

Tableau 5.10 : Êtes-vous satisfait.e ou insatisfait.e par les points suivants concernant cette source relativement à l'ensemble des sources à votre disposition ? (eau de boisson seulement) a

Source : EACVI.

	Source améliorée			Source non améliorée		
	Borne fontaine	Forage	Source aménagée	Source non aménagée	Rivière/fleuve	Eau de pluie
N (non pondéré)	371	431	386	1748	182	1378
Nombre d'heures de fonctionnalité/jour	0,59	0,53	0,53	0,76	-	-
Fonctionnalité générale (ex, coupures)	0,55	0,56	0,56	0,72	-	-
Prix	0,08	0,12	0,12	0,60	0,64	0,65
Attente	-0,07	-0,56	-0,56	-0,55	-0,22	1,08
Distance	-0,18	-0,19	-0,19	-0,67	-0,74	1,26
Entente, interactions sociales à la source	0,14	-0,25	-0,25	-0,32	-0,30	1,27
Gestion du point d'eau (entretien)	0,85	0,53	0,53	0,01	-0,05	0,94
Sécurité sur le trajet	0,81	0,69	0,69	0,49	0,58	1,12
Quantité d'eau disponible	0,92	0,67	0,67	0,28	0,57	0,78
Qualité de l'eau à boire	0,95	0,74	0,74	0,16	0,27	0,73
Aspect de l'eau (claire/sale)	1,02	0,80	0,80	0,29	0,24	0,70
Goût	0,91	0,71	0,71	0,27	0,27	0,69
Odeur	0,90	0,70	0,70	0,30	0,27	0,69
Effets sur la santé	0,90	0,70	0,70	0,12	0,19	0,65
Lieu d'approvisionnement (propreté)	0,90	0,69	0,69	0,11	0,04	0,75
Satisfaction moyenne	0,64	0,43	0,43	0,15	0,20	0,73

a Le score varie de -1,5 très insatisfait à +1,5 très satisfait. Les valeurs en rouge sont les valeurs les plus faibles, négatives. Celles en vert sont les plus élevées, supérieures à un.

5.2. Activité de collecte de l'eau

On s'intéresse dans cette partie à l'activité de collecte d'eau aux sources décrites plus haut. La première partie s'intéresse aux caractéristiques des collecteurs, puis au temps consacré et à la quantité portée par ces collecteurs au cours du dernier jour de collecte, et enfin aux tensions et insécurités perçues lors de la collecte.

5.2.1. Caractéristiques des collecteurs

Dans 60% des ménages de l'enquête, la corvée d'eau incombe à un membre seulement du ménage, et dans 38% des ménages, cette tâche est partagée à plus d'un membre. Dans les 2% restant, c'est un individu extérieur au ménage qui est mobilisé. Cette activité est largement féminine, puisque près des trois quarts des collecteurs d'eau sont des femmes (Tableau 5-11). Les hommes sont également mobilisés mais surtout lorsqu'ils sont jeunes. En effet, la corvée d'eau est de plus en plus genrée à mesure que l'âge des individus s'accroît. Ainsi, 60% des collecteurs masculins ont moins de 20 ans, alors que cette proportion est de 37% pour les collecteurs féminins.

Les chefs de ménages, masculins à 80%, sont assez peu mobilisés pour cette tâche, qui incombe dans deux tiers des cas aux conjoint(e)s ou aux enfants. Le choix du collecteur se porte sur les individus dont les revenus potentiels sur le marché du travail sont les plus faibles.

Tableau 5.11 : Caractéristiques des collecteurs d'eau (au cours des 7 derniers jours)
Source : EACVI.

	Zones		
	Traitées	Contrôles	Ensemble
Nombre moyen de collecteurs par ménage	1,53	1,52	1,53
Femme (%)	73,7	71,0	73,1
Age et sexe (%)			
Fille de 3 à 10 ans	3,7	3,9	3,7
Garçon de 3 à 10 ans	2,6	2,5	2,5
Fille de 10 à 20 ans	24,0	22,7	23,7
Garçon de 10 à 20 ans	13,1	10,8	12,6
Femme de 20 ans et plus	46,1	44,4	45,7
Homme de 20 ans et plus	10,7	15,7	11,8
Relation au chef de ménage (%)			
Chef(fe) de ménage	16,6	20,0	17,3
Conjoint(e)	34,4	35,5	34,7
Fils / fille du chef	37,7	35,1	37,2
Père / mère	0,3	0,3	0,3
Petit-fils / fille	4,1	2,3	3,7
Autre parent	6,1	6,0	6,1

5.2.2. Temps consacré au cours du dernier jour de collecte

Les collecteurs effectuent en moyenne 2,4 trajets par jour de collecte et consacrent une durée moyenne d'1h20 à cette corvée (Tableau 5-12). La taille la plus fréquente des bidons servant au transport et au stockage de l'eau est de 25 litres, et il est difficile d'en porter plus d'un à la fois une fois rempli. Plusieurs trajets sont donc souvent nécessaires pour acheminer la quantité nécessaire aux membres du ménage.

Les collecteurs consacrent en moyenne 1h20 à cette corvée lors des jours de collecte, une durée qui varie fortement d'un collecteur à l'autre. Un tiers des collecteurs consacre entre 1 à 2 heures de leur journée à cette tâche, et un autre tiers y consacre 2 heures ou plus. Pour certains collecteurs, cette corvée d'eau est particulièrement chronophage, et dépasse les 4 heures. Ces cas sont plus fréquents dans les futures zones de traitement que dans les zones de contrôle, ce qui est contradictoire avec l'observation de distances identiques entre les logements et les sources d'approvisionnement. On peut alors penser que c'est le temps d'attente aux sources qui est particulièrement long dans les zones de traitement. La quantité moyenne collectée et transportée par les collecteurs est en effet identique dans les deux types de quartiers et atteint en moyenne 60 litres, soit un peu plus de deux bidons de 25l.

Dans un ménage sur trois, la corvée d'eau d'une journée est répartie entre deux ou trois personnes. Le nombre total de trajets réalisés au sein de chaque ménage est de 3, ce qui coïncide avec la quantité totale collectée par jour de collecte et par ménage, et qui atteint en moyenne 84 litres, soit un peu plus de 3 bidons de 25 litres. Comme nous l'observons au niveau individuel, le temps total consacré à la corvée d'eau est très variable d'un ménage à l'autre, et on retrouve à nouveau une différence assez marquée entre les futurs quartiers traités et les quartiers de contrôle, alors que l'écart entre les quantités collectées est plus faible.

Tableau 5.12 : Nombre de trajets, temps et quantité collectée au cours du dernier jour de collecte, par collecteur et par ménage

Source : EACVI.

	Zones		
	Traitées	Contrôles	Ensemble
Par collecteur			
Nombre de trajets A/R	2,4	2,4	2,4
Temps total consacré (en minutes)	115,6	74,4	106,7
Part des collecteurs ayant consacré... (%)			
... moins d'1 heure	27,3	48,1	31,7
... entre 1h et 2h	31,4	33,4	31,9
... entre 2h et 3h	21,3	12,5	19,4
... entre 3h et 4h	10,8	3,9	9,3
... plus de 4h	9,2	2,2	7,7
Quantité totale collectée (en litres)	63,2	60,6	62,6
Par ménage			
Nombre de collecteurs	1,4	1,3	1,3
Nombre de trajets A/R	3,3	3,1	3,2
Temps total consacré (en minutes)	156,7	95,0	142,7
Quantité totale collectée (en litres)	85,5	77,4	83,7

Le poids de la corvée d'eau n'est pas réparti de manière identique entre les individus, comme le montre le Tableau 5-13 qui décline la durée et la quantité d'eau transportée par sexe et par âge du collecteur. Ce sont aux femmes adultes, de 20 ans et plus qu'incombe la plus grosse part de cette tâche, elles y passent près de 2 heures en moyenne et transportent 70 litres en moyenne par jour de collecte, alors que les hommes, lorsqu'ils collectent l'eau, y consacrent en moyenne 1h20 et transportent 58 litres soit 12 de moins que les femmes. A un âge plus jeune, les filles et les garçons allouent un temps identique à la corvée d'eau, 1h40 en moyenne, mais les filles, en moyenne, portent de plus grandes quantités que les garçons. Il est intéressant de constater que ce sont dans les futurs quartiers de traitement qu'on observe une telle différence, alors que dans les quartiers de contrôle, les quantités sont identiques. Il faudrait une analyse plus élaborée,

multivariée, pour mieux comprendre les raisons de cette différence. Enfin, les enfants de 10 ans et moins, s'ils sont peu présents parmi les collecteurs d'eau, ne sont pas ménagés lorsqu'ils participent à la corvée d'eau. Ils y consacrent alors 1h30 en moyenne, et transportent 26 litres d'eau, une quantité qui rapportée à leur poids s'avère considérable.

Tableau 5.13 : Temps total consacré à la collecte et quantité collectée selon le type de collecteur

Source : EACVI.

	Zones		
	Traitées	Contrôles	Ensemble
Temps consacré dans une journée (en minutes)			
Femme de 20 ans et plus	123,8	79,9	114,5
Homme de 20 ans et plus	90,1	56,3	80,1
Fille de 10 à 20 ans	111,9	73,4	104,3
Garçon de 10 à 20 ans	108,1	71,0	102,4
Enfant de 3 à 10 ans	99,8	64,8	91,7
Quantité collectée (en litres)			
Femme de 20 ans et plus	71,6	68,1	70,9
Homme de 20 ans et plus	61,1	52,4	58,5
Fille de 10 à 20 ans	56,4	49,8	55,1
Garçon de 10 à 20 ans	44,4	50,0	45,3
Enfant de 3 à 10 ans	25,3	29,4	26,3

5.2.3. Emploi du temps des collecteurs d'eau

Chaque collecteur d'eau a répondu à un module spécifique concernant son emploi du temps, autrement dit les activités réalisées au cours d'une journée « typique ». Il existe deux niveaux d'analyse : le premier concerne la « marge extensive », c'est-à-dire les activités effectivement déclarées par les individus enquêtés, tandis que le second, l'analyse de la « marge intensive », s'attache au temps consacré à chacune des activités déclarées.

Au niveau des activités déclarées par ces collecteurs d'eau (Tableau 5.14), on observe que dans les futurs quartiers traités comme dans les quartiers de contrôle, les activités de soins personnels¹⁰ et les activités domestiques¹¹ sont uniformément mentionnées par les enquêtés. Dans l'ensemble, les autres grands postes de temps mentionnés sont les loisirs et le sport (près de 8 enquêtés sur 10) et le déplacement¹² (la moitié des interrogés), tandis qu'une proportion plus faible mentionne des activités éducatives ou professionnelles (28% dans les deux cas) ou des activités sociales, civiques ou religieuses¹³ (à peine un cinquième d'entre eux). Plus spécifiquement, les activités éducatives, professionnelles et de loisir sont relativement plus citées parmi les collecteurs d'eau des futurs quartiers traités (respectivement 29 %, 29% et 79%) que parmi ceux des quartiers contrôle (respectivement 25%, 25% et 73%), tandis qu'au contraire, les services personnels¹⁴ ou les activités sociales, civiques et religieuses sont relativement plus

¹⁰ Les activités de soin personnel comprennent les sous-activités suivantes : dormir / repos ; boire / manger ; se laver / s'habiller ; prier et autres.

¹¹ Les activités domestiques comprennent les sous-activités suivantes : lessive / vaisselle / ménage ; préparer le repas ; collecter d'eau ; collecte d'énergie (bois, fuel) ; faire les courses ; travail pour autoconsommation ; traitement des ordures et autres.

¹² Les déplacements comprennent les sous-activités suivantes : déplacement par transport collectif ; déplacement par transport individuel ; déplacement à pied.

¹³ Les activités sociales, civiques ou religieuses comprennent les sous-activités suivantes : activités religieuse / spirituelle ; participation à une réunion communautaire ; bénévolat pour la communauté ; activité associative ; activité politique et autres.

¹⁴ Les services personnels comprennent les sous-activités suivantes : s'occuper des enfants, s'occuper des personnes âgées / invalides.

représentées parmi les collecteurs d'eau des quartiers de contrôle (respectivement 43% et 22% contre 33% et 20% dans les futurs quartiers traités). A cet égard, les différences, si elles existent et sont statistiquement significatives, restent finalement de faible ampleur : la journée « classique » d'un collecteur d'eau est rythmée par les mêmes activités principales, que ce soit en quartier de contrôle ou futur traité.

Tableau 5.14 : Proportion de collecteurs (collectrices) d'eau déclarant effectuer différentes activités au cours d'une journée « typique » (%)

Source : EACVI.

	Zones		
	Traitées	Contrôles	Ensemble
Activité de soin personnel	100	100	100
Activités domestiques	95	94	95
... dont collecte d'eau	78	77	78
Services personnels	33	43	35
Activités éducationnelles	29	25	28
... dont école	25	21	24
... dont devoirs	14	13	14
Loisirs et sport	79	73	78
Déplacements	50	52	50
... dont déplacements par transport collectif	13	13	13
... dont déplacements par transport individuel	2	3	2
... dont déplacements à pied	39	43	40
Travail	29	25	28
... dont travail/activité économique	28	24	27
... dont recherche de travail	1	1	1
Activités sociales, civiques et religieuse	20	22	20
Nombre d'observations	2162	2036	4198

Les différences sont plus importantes entre les activités, dès lors que l'on s'intéresse au temps que les collecteurs d'eau déclarent consacrer à chacune d'elles (Tableau 5.15). Dans les quartiers de contrôle comme dans les futurs quartiers traités, les postes les plus importants en termes de nombre d'heures consacrées (après, les activités de soins personnels, dormir, manger, etc.) sont les activités domestiques, auxquelles les collecteurs d'eau consacrent plus de 4h par jour, et les loisirs et sports (3h en moyenne). A l'inverse, les « parents pauvres » de cet emploi du temps « typique » sont les services personnels (trois quart d'heure en moyenne) et surtout les activités sociales, civiques et religieuses (à peine plus de vingt minutes). Les temps consacrés aux activités éducatives et professionnelles sont à peu près comparables, 1h30 à 2h par jour en moyenne pour chacune. Quelques différences notables existent entre les collecteurs d'eau des futurs quartiers traités et ceux des quartiers de contrôle. Les collecteurs d'eau des futurs quartiers traités consacrent en moyenne 1h30 par jour à la collecte d'eau, tandis que ceux des quartiers de contrôle n'y consacrent qu'une heure (soit un tiers de moins, en proportion). A l'inverse, ces derniers consacrent un temps supérieur aux activités de soin personnel (1h22 contre 10h41 dans les futurs quartiers traités) et à des services personnels rendus à d'autres membres du ménage (1h13, soit une demi-heure de plus que dans les futurs quartiers traités).

Tableau 5.15 : Temps passé par activités dans la journée d'un(e) collecteur /collectrice d'eau

Source : EACVI.

	Ensemble (moyenne)			Zone traitées (moyenne)			Zones de contrôle (Moyenne)		
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
Activité de soin personnel	10h49	10h50	10h49	10h43	10h40	10h41	11h11	11h26	11h22
Activités domestiques	2h34	5h01	4h22	2h38	5h01	4h23	2h22	5h02	4h15
- collecte d'eau	1h09	1h27	1h22	1h16	1h33	1h29	0h46	1h03	0h58
- services personnels	0h36	0h51	0h47	0h29	0h44	0h40	1h00	1h18	1h13
Activités éducationnelles	2h13	1h17	1h32	2h22	1h19	1h35	1h41	1h12	1h21
- école	1h54	1h02	1h16	2h04	1h03	1h19	1h23	0h58	1h05
- devoirs	0h12	0h08	0h09	0h13	0h08	0h09	0h09	0h09	0h09
Loisirs et sport	3h36	2h39	2h54	3h40	2h45	3h00	3h20	2h16	2h34
Déplacements	0h53	0h43	0h45	0h51	0h43	0h45	0h59	0h44	0h48
- transport collectif	0h15	0h13	0h13	0h14	0h13	0h13	0h17	0h13	0h14
- transport individuel	0h02	0h02	0h02	0h02	0h02	0h02	0h02	0h02	0h02
- à pieds	0h35	0h28	0h30	0h33	0h28	0h29	0h40	0h28	0h31
Travail	2h28	1h47	1h58	2h23	1h53	2h01	2h46	1h24	1h48
- travail/activité économique	2h22	1h47	1h56	2h16	1h53	1h59	2h40	1h23	2h24
- recherche de travail	0h06	0h00	0h02	0h06	0h00	0h02	0h06	0h00	0h01
Activités sociale, civique et religieuse	0h16	0h25	0h22	0h16	0h25	0h23	0h16	0h23	0h21
Nb d'observations	1167	3031	4198	574	1588	2162	593	1443	2036

Par ailleurs, dans l'échantillon global comme plus spécifiquement dans les futurs quartiers traités ou ceux de contrôle, les différences les plus frappantes en termes de temps consacré aux différentes activités sont bien les différences de genre. Ainsi, quel que soit le quartier considéré, la charge des activités domestiques est uniformément double pour les collectrices d'eau : elles y consacrent 5h en moyenne. De même, les services personnels rendus à d'autres membres du ménage les occupent en moyenne près d'1h par jour, alors que les hommes y consacrent à peine plus d'une demi-heure. A l'inverse, ces derniers consacrent relativement plus de temps aux activités éducationnelles (2h15 par jour en moyenne, soit 1h de plus que les collectrices) ainsi qu'aux activités professionnelles (2h22 en moyenne, contre 1h47 pour les collectrices). Il convient de noter que sur ce dernier volet, l'importance de l'écart est principalement le fait de la différence dans les quartiers de contrôle (2h46 en moyenne pour les collecteurs, soit deux fois plus que pour les collectrices).

5.2.4. Tensions et insécurité perçues pendant l'activité de collecte

L'un des canaux d'amélioration des conditions de vies attendu du programme PILAEP est la réduction de la corvée d'eau et la diminution de l'exposition à l'insécurité associée à cette tâche. Dans l'enquête EACVI, nous mesurons la perception qu'ont les collecteurs de cette insécurité comme cela est détaillé dans le Tableau 5-15. Les membres responsables de l'eau dans le ménage indiquent ainsi que les tensions sont fréquentes notamment à la source et entre femmes : deux tiers rapportent des tensions de ce type. L'attente à la source déjà pointée plus haut comme source d'insatisfaction est sans doute une source importante de tensions, elles sont d'ailleurs plus fréquentes dans les futurs quartiers de traitement que dans les zones de contrôle.

Outre les tensions liées à l'attente, d'autres problèmes d'insécurité se posent lors de la corvée d'eau, comme le risque d'agression sur le trajet ou à la source, lorsque celle-ci est isolée et loin d'autres habitations. Une femme sur six, responsable de l'eau dans son ménage, indique se sentir en insécurité pendant la corvée d'eau, et 5 à 6% des femmes ont indiquée avoir déjà été victimes de violences ou d'agressions. Ces agressions semblent être sensiblement plus fréquentes dans les zones de contrôle où les sources d'approvisionnement en eau sont aussi plus éloignées des habitations.

Tableau 5.16 : Tensions perçues, insécurité et agressions subies sur le trajet ou à la source (%)

Source : EACVI.

	Zones		
	Traitées	Contrôles	Ensemble
La collecte d'eau provoque souvent ou très souvent des tensions...			
... à la source avec les femmes	67,2	48,2	62,9
... à la source avec les hommes	14,6	9,4	13,4
... au sein du ménage	5,5	6,9	5,8
... avec les voisins	10,7	7,3	9,9
... avec les autres habitants du quartier	19,9	12,5	18,2
Vous sentez vous en insécurité...			
... sur le trajet	15,1	17,7	15,7
... à la source	14,7	16,1	15,0
Avez-vous déjà été victime de vols ou d'agressions physiques...			
... sur le trajet	4,5	5,9	4,8
... à la source	5,3	7,3	5,8

Note : La plupart des ménages s'approvisionnent à plusieurs sources. Le pourcentage reflète donc la part des ménages qui s'approvisionnent au moins à une source provoquant des tensions, ou un sentiment d'insécurité.

5.3. Stockage et utilisation de l'eau

5.3.1. Quantité d'eau consommée

En plus de caractériser les sources d'approvisionnement en eau des ménages, et les conditions dans lequel ce dernier est réalisé, l'un des objectifs de l'enquête est de mesurer les quantités d'eau disponibles et utilisées¹⁵. Nous faisons en effet l'hypothèse que l'accès les contraint dans l'utilisation de l'eau, et que l'un des bénéficiaires du projet sera d'accroître ces quantités (en plus de la qualité de l'eau), et par ce biais d'améliorer les conditions d'hygiène et la santé de la population. Selon l'OMS le minimum vital par jour et par personne est de 20 litres pour assurer les besoins fondamentaux d'hydratation et d'hygiène personnelle, et la quantité pour des conditions de vie décentes est de 50 litres.

Les quantités totales collectées et consommées par les membres du ménage sont détaillées dans le Tableau 5-17. En moyenne, les résultats montrent les habitants de nos quartiers enquêtés consomment moins d'eau que ce qui est requis par l'OMS comme minimum vital. Ces données indiquent donc une situation à risque pour une grande partie de la population dans ces quartiers. On n'observe de plus très peu de différences entre les futurs quartiers traités et les quartiers de contrôle confirmant que la situation est mauvaise dans toute la zone.

Tableau 5.17 : Quantité d'eau utilisée selon différents usages (en litre par jour et par personne)

Source : EACVI.

	Zones		
	Traitées	Contrôles	Ensemble
Quantité totale	18,4	18,8	18,5
Quantité consommée par les membres du ménage	18,2	18,3	18,2
Eau de boisson	2,1	2,3	2,2
Tâches ménagères	7,7	8,6	7,9
Se laver	8,4	7,3	8,1

5.3.2. Stockage de l'eau

Même lorsque l'eau collectée est de bonne qualité, les risques de contamination pendant la collecte ou pendant le stockage de l'eau sont multiples. L'enquête s'est donc intéressée aux pratiques de stockage dans les ménages, qui concerne 90% d'entre eux. Une écrasante majorité stocke l'eau dans des bidons. L'enquête révèle qu'environ deux tiers des ménages (60%) stocke séparément l'eau de boisson de l'eau des autres usages, et qu'une proportion plus importante encore 69% prend soin de ne pas mélanger l'eau de différentes sources. Des risques de contamination de l'eau de boisson par d'autres sources sont ainsi évités. Ces deux pratiques sont plus répandues dans les futurs quartiers traités que dans les quartiers de contrôle, ce qui résulte sans doute d'un meilleur accès à l'eau d'une part, et de la moindre nécessité de mélanger de l'eau de différentes sources, ou bien des informations sur le stockage qui sont plus disponibles dans les premiers quartiers que dans les seconds.

Les enquêteurs ont également conduit eux-mêmes certaines observations sur le lieu et le récipient de stockage de l'eau de boisson des ménages (ce que 93% des ménages ont accepté).

¹⁵ Toutes les quantités mesurées dans l'enquête ont été déclarées, elles ne sont pas mesurées directement dans l'enquête. Ces mesures sont donc sujettes à des erreurs de mesure ou des biais déclaratifs qu'il est difficile d'évaluer et de corriger.

Ils ont ainsi rapporté que dans les deux tiers des ménages, l'eau de boisson est stockée dans le récipient utilisé pendant la collecte ce qui accroît le risque de contamination étant donné que ces risques sont plus élevés durant la collecte. Pour limiter les risques, il est aussi recommandé de couvrir ou de fermer les récipients dans lesquels est stockée l'eau, de les surélever et de faire en sorte que ne soit pas directement accessible à la main. Enfin le lieu de stockage doit être parfaitement propre. Dans chacun de ces cas, une partie non négligeable des ménages ne suit pas les recommandations et s'expose à des risques de maladies. De façon quasi-systématique, ces règles sont légèrement moins bien suivies dans les zones de contrôle que dans les futurs quartiers traités.

Tableau 5.18 : Stockage de l'eau
Source : EACVI.

	Zones		
	Traitées	Contrôles	Ensemble
Ne stocke pas d'eau (%)	8,8	10,6	9,2
Quel type de récipient utilisez-vous pour stocker l'eau de boisson ? (n = 2679) (%)			
Bidon	94,8	95,6	95,0
Seau simple	1,9	2,0	1,9
Bassine / Marmite	1,3	1,0	1,3
Fût	1,1	0,9	1,0
Seau avec robinet	0,6	0,2	0,5
Citerne	0,2	0,3	0,2
Autre	0,1	0,1	0,1
Précaution pour le stockage de l'eau de boisson (n = 2679) (% de oui)			
Mélangez-vous l'eau de différents usages avec l'eau de boisson ?	38,2	47,1	40,2
Mélangez-vous l'eau de différentes sources ?	29,2	37,8	31,1
Observations par l'enquêteur du récipient de stockage (n = 2487) (%)			
Récipient identique au récipient de collecte	59,2	71,6	62,0
Récipient fermé d'un couvercle	90,0	86,2	89,2
Récipient surélevé	26,0	17,4	24,1
L'eau est accessible à la main	33,1	37,8	34,1
Le lieu est...			
...très propre	17,0	8,3	15,0
...propre	64,4	73,0	66,4
...assez sale	18,0	17,6	17,9
...très sale	0,6	1,2	0,7

5.3.3. Traitement de l'eau

Outre la non potabilité de l'eau, la contamination de celle-ci durant la collecte ou le stockage accroît fortement les risques de maladies. Pour les éviter de façon certaine, le traitement de l'eau est recommandé. Comme on le voit dans le Tableau 5-18 moins de 8% des ménages traitent effectivement leur eau de boisson, un taux très faible, bien en deçà du taux relevé à

Kinshasa lors de l'enquête QUIBB 2016 (17%). Les ménages de quartiers de contrôle dont l'eau provient plus souvent de sources non améliorées traitent plus fréquemment l'eau.

Comme nous l'avons vu plus haut dans ce rapport, l'évaluation de la qualité de l'eau est une donnée assez subjective et méconnue : les informations collectées lors des focus groups et des ménages sur la qualité de mêmes sources sont parfois opposées. On peut imaginer que la décision de traiter l'eau avant est fortement liée à cette perception qu'on les ménages de sa qualité. On observe que c'est seulement partiellement le cas : 5% des ménages traitent de l'eau qu'ils considèrent potable, près de 80% des ménages ne traitent pas l'eau qu'ils perçoivent comme étant non potable.

Tableau 5.19 : Traitement de l'eau de boisson selon la qualité perçue de la source (%)
Source : EACVI.

	Zones			Kinshasa (2016) ^a
	Traitées	Contrôles	Ensemble	
Traitez-vous l'eau d'au moins l'une de vos sources ? (n = 2970 ménages)	7,0	10,5	7,8	16,8
Traitez-vous l'eau de votre source ? (n = 4283 sources)	6,6	8,5	7,0	
... source perçue comme potable	4,3 ^b	5,4	4,6	
... source perçue comme non potable	20,1	22,3	20,7	
... ne connaît pas la potabilité	12,5	23,0	15,2	

^a QUIBB 2016

^b Lecture : dans les futures zones « traitées », l'eau de 4,3 % des sources perçues comme potables est traitée, c'est le cas de 5,4% des sources dans les zones de contrôle.

La principale méthode de traitement de l'eau rapportée par les ménages est l'utilisation de produit comme le chlore ou la javel dans l'eau (Tableau 5-19). L'ébullition de l'eau n'est qu'une technique secondaire, pourtant placée en premier parmi l'ensemble des techniques utilisées par les ménages Kinois de l'enquête QUIBB. Cet écart tient peut-être à une différence dans la formulation de la question entre les deux enquêtes. Il est possible en effet que certains ménages de notre échantillon fassent bouillir l'eau systématiquement avant de la boire sans associer cette pratique au traitement de l'eau. Dans notre cas les motivations des ménages pour le traitement de l'eau sont clairement liées aux risques de contamination de l'eau, et dans un deuxième temps à des considérations d'aspect ou d'odeur.

Tableau 5.20 : Traitement de l'eau de boisson, pratiques et motivations (%) (n = 255 ménages)

Source : EACVI.

	Zones			Kinshasa (2016) ^a
	Traitées	Contrôles	Ensemble	
Comment traitez-vous l'eau ?				
Chlore / javel	87,6	84,5	86,7	23,8
La faire bouillir	7,6	5,8	7,0	49,4
Comprimé	4,8	6,1	5,2	-
Filtre à travers un tissu	4,0	2,9	3,7	-
La laisser reposer	3,1	0,7	2,4	-
Désinfection solaire	0,9	2,9	1,5	-
Filtre à eau	0,8	0,0	0,5	3,6
Autre	4,0	7,9	5,2	23,2
Pour quelle raison traitez-vous l'eau à boire ?				
Bon pour la santé/ pour ne pas tomber malade	70,6	61,9	68,0	n.c.
Contaminée par des saletés/la poussière	56,1	56,8	56,3	n.c.
Contient des germes, bactéries, virus	46,4	57,2	49,6	n.c.
Contaminée par les excréments humains/animaux	20,7	27,3	22,7	n.c.
L'eau n'est pas claire/ n'a pas un joli aspect	23,3	18,3	21,8	n.c.
L'eau sent mauvais	16,8	13,3	15,8	n.c.
Il y a des insectes dans l'eau	10,8	13,7	11,7	n.c.
Parce qu'on m'a dit de le faire, mais ne sait pas	3,4	3,6	3,5	n.c.
Ne sait pas	1,4	0,7	1,2	n.c.
Autre	1,4	0,4	1,1	n.c.
Montant moyen des dépenses mensuelles (en CDF) ^b	3 167	1 990	2 813	n.c.

^a QUIBB 2016

^b Au moment de l'enquête 1600 CDF=1 USD

A l'inverse, la principale raison pour ne pas traiter l'eau de boisson est que cela est jugé inutile par les ménages (Tableau 5-21). La deuxième raison est une contrainte de coût, certaines techniques utilisées sont pourtant gratuites (comme l'ébullition) mais sont sans doute méconnues ou considérées comme n'étant efficaces pour purifier l'eau. Les autres raisons portent sur des inconvénients des méthodes de traitement, à savoir qu'elles nécessitent du temps, donnent parfois du goût ou une odeur à l'eau.

Tableau 5.21 : Pourquoi ne traitez-vous pas l'eau de boisson ? (%) (n = 2821 ménages)

Source : EACVI.

	Zones		
	Traitées	Contrôles	Ensemble
Inutile / eau de bonne qualité	83,7	81,6	83,2
Trop cher	21,4	27,3	22,7
Trop long	14,4	12,1	13,9
Donne mauvais goût	9,9	5,4	8,9
Donne mauvaise odeur	7,2	3,8	6,5
Inefficace	1,4	2,1	1,5
Ne sait pas comment faire	1,1	0,9	1,1
Autre	5,9	4,9	5,7

5.3.4. Effets attendus d'une amélioration de l'accès à l'eau

Une dernière question dans le module sur l'eau interrogeait les responsables de l'eau sur ce qu'elles changeraient si leur accès à l'eau était rendu plus facile (la façon dont cela serait fait n'étant pas précisée). Le Tableau 5-22 liste les réponses par ordre d'importance. Il est intéressant de constater que, pour une grosse majorité de ménages, la contrainte d'accès à l'eau semble peser avant tout sur l'hygiène personnelle et sur la lessive, deux activités que les individus sont souvent amenés à faire en dehors du logement à cause des quantités d'eau que cela implique de collecter. Parmi les autres usages qui seraient facilités avec un meilleur accès, la boisson, la vaisselle ou le lavage des mains arrivent respectivement en 3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} positions.

Les contraintes économiques liées au mauvais accès à l'eau ressortent également clairement dans les réponses. Un tiers des femmes répondent qu'avec un accès plus facile à l'eau elles pratiqueraient davantage de maraîchage, d'agriculture ou d'élevage. Une répondante sur cinq indique que cela lui permettrait de travailler d'avantage et une même proportion indique qu'elle vendrait alors de l'eau.

Globalement, les réponses entre futurs quartiers traités et zones de contrôle concordent : l'ordre des réponses est le même, révélant que les attentes et donc les contraintes liées au difficile accès à l'eau sont similaires entre les deux types de quartiers.

Tableau 5.22 : Que feriez-vous si vous aviez un accès plus facile à l'eau ? (%) (n = 2998)

Source : EACVI.

	Zones		
	Traitées	Contrôles	Ensemble
Plus de bains/douches	84,4	87,3	85,1
Plus de lessive	80,8	85,3	81,8
Boire plus	71,8	77,8	73,1
Plus de vaisselle	62,2	79,7	66,1
Plus de lavage de mains	39,2	53,9	42,5
Activités maraîchage/agricoles/élevage	30,2	36,7	31,7
Vente d'eau	19,1	19,2	19,1
Plus de travail	19,0	16,9	18,5
Plus de loisir	3,0	6,5	3,8
Autre	1,2	0,3	1,0
Rien, je n'ai pas besoin d'un meilleur accès à l'eau	0,9	0,7	0,9

Note : Les répondants peuvent donner plusieurs réponses.

6. Hygiène et assainissement

6.1. Assainissement/hygiène à l'échelle du ménage

L'élimination adéquate des excréments humains est un élément-clé pour réduire l'incidence de certaines maladies, comme les maladies diarrhéiques et la poliomyélite par exemple. Nous adoptons ici les mêmes critères que ceux retenus dans l'enquête EDS 2013/2014 et considérons comme adéquates les installations sanitaires suivantes : les toilettes à chasse d'eau reliées à un système d'égouts, à une fosse septique ou à une fosse d'aisance, les fosses d'aisances améliorées ventilées, les fosses d'aisances avec dalle et les toilettes à compostage. En revanche, à la différence de l'enquête EDS, nous n'opérons pas de distinction entre les toilettes non

partagées et les toilettes partagées. Le tableau 4.1 présente les résultats concernant l'utilisation de toilettes par les ménages des quartiers périphériques de Kinshasa. Moins de 10% d'entre eux utilisent des installations adéquates, avec peu de différences entre les ménages des (futur) quartiers traités et des quartiers de contrôle. Cette proportion est très inférieure à celle observée en milieu urbain congolais en général (56,1% d'après l'enquête EDS). Elle est également très inférieure à celle observée en milieu rural congolais en général (32% d'après l'enquête EDS). Dans la majorité des cas, les ménages des quartiers périphériques utilisent des latrines à fosse sans dalle (87%).

Tableau 6.1 : Type de toilettes/latrines utilisées par les membres du ménage

Source : EACVI.

	Zones			RDC urbain
	Traitées	Contrôle	Ensemble	(2013/2014) ^a
Installations adéquates (%)	9,7	7,8	9,2	56,1
Toilettes avec chasse	2,8	1,9	2,6	15,8
Latrine améliorée avec fosse ventilée	0,1	0,1	0,1	0,8
Latrines à fosse avec dalle	6,6	5,7	6,4	39,5
Toilettes à compostage	0,1	0,1	0,1	0,0
Installations inadéquates (%)	90,3	92,2	90,8	43,9
Latrines à fosse sans dalle	87,3	86,3	87,1	39,1
Autre ou NSP	0,2	0,2	0,2	0,1
Pas d'installation particulière	2,9	5,8	3,6	4,7
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0
Nombre d'observations^b	9 293	2 671	11 964	

^a DHS 2013-2014.

^b Après extrapolation (taille de l'échantillon : n=2 998)

Si les latrines utilisées par les ménages sont généralement inadéquates, elles sont en général utilisées par les seuls membres du ménage. Dans seulement 5,8% des cas, elles sont partagées entre plusieurs ménages (Tableau 6-2). Là encore, la situation n'est pas radicalement différente entre (futurs) quartiers traités et quartiers de contrôle.

Tableau 6.2 : Statut des toilettes/latrines utilisées par les membres du ménage

Source : EACVI.

	Zones		
	Traitées	Contrôle	Ensemble
Au ménage (intérieur)	5,8	3,1	5,2
Au ménage (extérieur)	81,8	84,0	82,3
Partagés entre plusieurs ménages	6,9	2,0	5,8
Aux voisins / autres habitants du quartier	2,6	5,4	3,2
Toilettes publiques	0,1	0,0	0,1
Structure de santé	0,1	0,0	0,0
Ecole	0,0	0,1	0,0
Non pertinent ^a	2,8	5,4	3,4
Ensemble	100,0	100,0	100,0
Nombre d'observations^b	9 293	2 671	11 964

^a Concerne les ménages qui ont répondu ne pas avoir d'installation particulière^b Après extrapolation (taille de l'échantillon : n=2 998)

L'enquête EACVI fournit de nombreuses informations sur l'utilisation et l'état des latrines (Tableau 6-3). Elle révèle d'abord que dans 20% des cas, les latrines sont rarement ou jamais nettoyées, avec des différences importantes entre (futurs) quartiers traités et quartiers de contrôle : alors que cette proportion n'est « que » de 16,7% dans les quartiers traités (le pourcentage correspond à la somme des modalités « jamais », « moins d'une fois par mois » et « une à trois fois par mois »), elle atteint 33% dans les quartiers de contrôle. Par ailleurs, les ménages font état d'un certain nombre de problèmes vis-à-vis de leurs latrines : saleté, mauvaises odeurs, mais également manque d'intimité et fragilité, voire dégradation de la construction.

En matière de gestion des déchets solides et des eaux usées (Tableau 6-3), la situation est relativement similaire entre futurs quartiers traités et quartiers de contrôle, même si le caractère moins urbanisé des quartiers de contrôle implique que les eaux usées y soient davantage évacuées dans la nature que dans la rue. De façon générale, les chiffres du tableau montrent que les eaux usées ne sont pas récupérées, mais simplement jetées dans la rue ou dans la nature. Dans seulement 12% des cas elles sont évacuées dans un puits perdu ou une fosse septique. Pour les déchets solides, les ménages n'ont pour ainsi dire jamais recours à des services de ramassage d'ordures. La moitié d'entre eux les jettent dans un trou ou une fosse, ou enterrent leurs déchets.

Tableau 6.3 : Utilisation des latrines (ensemble des ménages ayant déclaré une installation)

Source : EACVI.

	Zones		
	Traitées	Contrôle	Ensemble
% ménages dans lesquels tous les membres utilisent ces latrines	44,5	47,3	45,1
Nombre de personnes qui utilisent quotidiennement	5,4	4,7	5,3
% de latrines fonctionnelles	98,0	98,1	98,0
Fréquence de nettoyage des latrines (%)			
Tous les jours	52,9	36,6	49,4
De 1 à plusieurs fois par semaine	30,3	31,0	30,5
De 1 à 3 fois par mois	5,1	7,2	5,6
Moins d'1 fois par mois	0,7	2,6	1,1
Jamais	10,9	22,6	13,5
Total	100,0	100,0	100,0
Problèmes rencontrés avec les latrines (%)^a			
Pas de problème	47,0	41,4	45,7
Distance	2,1	5,2	2,8
Conditions non hygiéniques/sales	26,2	26,4	26,3
Mauvaises odeurs	28,0	24,6	27,2
Débordent/se bouchent	8,5	11,8	9,3
Manque d'intimité	33,0	31,5	32,7
Construction fragile/cassée	22,7	23,4	22,9
Nombre d'observations^b	9 293	2 671	11 964

^a Plusieurs réponses possibles

^b Après extrapolation

Plus des trois quarts des ménages utilisent un produit pour se laver les mains, et le plus souvent, ce produit est un savon (Tableau 6-4). Cette proportion atteint 80% dans les futurs quartiers traités contre 72% dans les quartiers de contrôle. Les déclarations des ménages relatives au coût unitaire des savons sont relativement concordantes entre les deux groupes, avec un prix moyen autour de 625 francs congolais. Enfin, les organisations gouvernementales et non gouvernementales ne semblent pas très actives dans la promotion des produits d'hygiène dans les quartiers couverts par l'étude.

Tableau 6.4 : Gestion des déchets solides et des eaux usées
Source : EACVI.

	Zones		
	Traitées	Contrôle	Ensemble
Où jetez-vous vos déchets solides ?			
Pas d'endroit spécifique	8,2	5,5	7,6
Dans un trou/une fosse	43,6	45,9	44,1
Dans la nature	17,0	24,0	18,6
Fait un tas d'ordures	9,3	7,9	8,9
Dans la rivière /fleuve	0,4	0,2	0,3
Les enterre/enfouit	5,2	8,8	6,0
Les brûle	15,6	6,9	13,6
Autres et NSP	0,7	0,9	0,8
Total	100,0	100,0	100,0
Comment évacuez-vous vos eaux usées ?			
Fosse septique	1,1	1,6	1,3
Puits perdu	10,6	11,6	10,8
Dans la rue	47,9	33,6	44,7
Caniveaux	0,4	1,1	0,5
Nature	35,9	46,0	38,2
Agriculture/bétail	4,0	6,0	4,5
Autre	0,1	0,1	0,1
Total	100,0	100,0	100,0
Nombre d'observations	9 293	2 671	11 964

Tableau 6.5 : Usage d'un savon, de lessive ou de cendre pour lavage des mains

Source : EACVI.

	Zones		
	Traitées	Contrôle	Ensemble
% de ménages utilisant un produit pour se laver les mains	80,1	71,9	78,3
Type de produit utilisé (n=2258)			
Barre de savon/savon	91,4	92,4	91,6
Détergent (poudre/liquide/pâte)	8,4	7,4	8,2
Cendre	0,2	0,2	0,2
Total	100,0	100,0	100,0
Cout d'une unité de savon	616,0	659,2	624,9
Cout d'une unité de détergent	627,0	889,5	676,0
Quantité d'unités de savon consommées par mois	3,3	3,3	3,3
Quantité d'unités de détergent consommées par mois	1,9	3,4	2,2
Produits d'hygiène de la part d'OG ou d'ONG ?	1,6	1,3	1,6
Nombre d'observations	9 293	2 671	11 964

Pour aller plus loin dans l'appréciation des conditions d'hygiène au sein des ménages, les enquêteurs ont eu pour instruction d'aller visiter les latrines et de vérifier la présence d'un récipient pour se laver les mains à proximité des latrines. Ils ont d'abord fait le constat que les latrines étaient souvent sales, avec la présence d'urine (dans 44% des cas) ou d'excréments (dans 16% des cas) sur le sol ou la dalle et la présence de mouches. En outre, les installations sont rudimentaires : les latrines n'ont le plus souvent ni murs ni toit, si bien que leurs utilisateurs peuvent être vus. Sur ces différents aspects, il n'y a pas de réelles différences entre futurs quartiers traités et quartiers de contrôle.

Tableau 6.6 : Etat des latrines

Source : EACVI.

	Zones		
	Traitées	Contrôle	Ensemble
Etat de propreté des latrines			
Présence d'urine sur le sol ou la dalle	44,1	43,5	44,0
Excréments sur le sol ou la dalle	15,9	18,2	16,4
Etat de l'installation			
Présence d'un couvercle sur le trou	33,4	22,1	31,0
Présence de murs	19,7	21,2	20,1
Présence d'un toit	15,2	12,5	14,6
Peut-on vous voir ? (1 : oui)	45,8	49,1	46,5
Présence de mouches ?			
Oui, plus de 5	33,2	30,8	32,7
Oui, moins de 5	41,8	34,6	40,3
Non	24,4	31,4	26,0
Impossible à dire	0,5	3,2	1,1
Total	100,0	100,0	100,0
Nombre d'observations	8 802	2 453	11 255

Seule une minorité de ménages dispose d'un récipient pour se laver les mains à proximité des latrines (11%) (Tableau 6-7). Par ailleurs, au sein des ménages concernés, seuls 9,1% disposent à la fois d'eau, de savon ou de tout autre produit nettoyant pour se laver les mains et d'un petit récipient pour pouvoir se verser de l'eau. La situation semble plus critique dans les quartiers de contrôle que dans les futurs quartiers traités. Il est ainsi très vraisemblable que la plupart des ménages ne se lavent pas les mains en sortant des latrines.

Tableau 6.7 : Récipient pour se laver les mains à proximité des latrines

Source : EACVI.

	Zones		
	Traitées	Contrôle	Ensemble
Récipient pour se laver les mains ?	12,2	5,5	10,8
Nombre d'observations	8 802	2 453	11 255
Eau dans récipient (ensemble des ménages ayant un récipient)	91,5	84,3	90,7
Robinet au-dessus du récipient ?	15,7	12,7	15,4
Savon à côté du récipient ?	91,7	70,2	89,3
Petit récipient à côté du récipient ?	50,7	61,2	51,9
Dispose d'un récipient avec de l'eau et du savon	10,6	3,5	9,1
Nombre d'observations	1 076	134	1 210

6.2. Santé et hygiène des enfants de moins de 10 ans

Conformément aux recommandations de l'OMS retenues par le Programme Élargi de Vaccination (PEV), un enfant est complètement vacciné lorsqu'il a reçu une dose de BCG (protection contre la tuberculose), trois doses de vaccin contre la poliomyélite, trois doses de DTCoq (contre la diphtérie, le tétanos et la coqueluche) et une dose du vaccin contre la rougeole. À ceux-ci s'ajoutent, depuis quelques années, une dose de vaccin contre la poliomyélite donnée à la naissance, une dose de vaccin contre la fièvre jaune et une dose du vaccin contre l'hépatite B. Les données de l'enquête EACVI ne permettent pas de connaître la part d'enfants ayant été complètement vaccinés. Mais elles indiquent la part de ceux ayant reçu au moins 1 vaccin, pour différents groupes d'âge. À cet égard, elles sont difficilement comparables avec les données DHS qui précisent si la vaccination est complète ou non. Ces limites étant posées, la proportion d'enfants ayant reçu au moins 1 vaccin est élevée quelle que soit la tranche d'âge considérée et quel que soit le statut du quartier (futur traité ou de contrôle) (Tableau 6-8). A contrario, la part des enfants n'ayant reçu aucun vaccin est faible (inférieure à 5%) et se rapproche de celle estimée par l'enquête DHS pour le milieu urbain dans son ensemble (5,9% pour les enfants de 12 à 23 mois).

Par ailleurs, l'état de santé des enfants semble relativement bon si l'on en croit les déclarations de leurs mères. Seuls 2,3% souffrent d'un handicap et moins de 5% d'entre eux ont un mauvais état de santé.

Tableau 6.8 : Vaccination et état de santé des enfants

Source : EACVI.

	Zones		
	Traitées	Contrôle	Ensemble
% d'enfants de moins de 10 ans vaccinés	96,7	96,3	96,6
% d'enfants de 12 à 23 mois vaccinés	95,5	96,3	95,7
% d'enfants de 12 à 59 mois vaccinés	97,4	96,5	97,2
% d'enfants souffrant d'un handicap	2,3	2,6	2,3
Etat de santé général			
Très bon	48,7	38,9	46,6
Bon	46,4	55,8	48,5
Mauvais	4,6	5,3	4,7
Très Mauvais	0,3	0,0	0,2
Total	100,0	100,0	100,0
Nombre d'observations^a	15 540	4 395	19 935

^a Après extrapolation (taille de l'échantillon : n = 4985)

Au cours de l'EACVI, il a été demandé aux mères si leurs enfants avaient été souffrants au cours des quatre semaines ayant précédé l'enquête, afin de mesurer la prévalence de certaines maladies. Dans le cas d'une réponse affirmative, il leur a également été demandé si leurs enfants avaient consulté un médecin et, le cas échéant, où s'était faite la consultation. Si l'on en croit les déclarations des mères, un peu plus de 8% des enfants ont souffert d'une maladie ou d'une blessure au cours des 4 semaines précédant l'enquête. Cette proportion, est plus élevée dans les quartiers de contrôle (10,4%) que dans les quartiers traités (7,5%). Un tiers d'entre eux a eu la diarrhée comme symptôme, mais cette proportion est cette fois-ci beaucoup plus importante dans les quartiers traités que dans les quartiers de contrôle, sans qu'on puisse en identifier a priori la raison. La majorité des enfants souffrants a reçu un traitement et une petite moitié d'entre eux a consulté un médecin. Si cette proportion ne varie pas fortement entre les deux groupes, il en va tout autrement pour le type de structure où s'est faite la consultation. Plus d'un tiers (35,7%) des enfants souffrants ayant consulté sont allés dans un centre de santé public dans les quartiers traités, alors que cette proportion n'est que de 19,8% dans les quartiers de contrôle. Inversement, presque un quart des enfants souffrants ayant consulté sont allés dans un hôpital privé dans les quartiers de contrôle contre seulement 10% dans les quartiers traités.

Tableau 6.9 : Maladies au cours des 4 dernières semaines

Source : EACVI.

	Zones		
	Traitées	Contrôle	Ensemble
% d'enfants ayant souffert d'une maladie/blessure	7,5	10,4	8,2
Nombre d'observations ^(*)	15 540	4 395	19 935
Parmi ceux ayant souffert d'une maladie/blessure			
% ayant eu la diarrhée parmi les symptômes	39,5	19,7	33,9
% d'enfants ayant reçu des médicaments	96,1	91,7	94,8
% d'enfants ayant consulté	48,1	45,3	47,3
Nombre d'observations ^(*)	1 170	457	1 627
Lieu de la consultation (pour ceux ayant souffert d'une maladie/blessure et ayant consulté)			
Hôpital public	5,0	8,7	6,0
Centre de santé public	35,7	19,8	31,4
Poste de santé public	1,8	7,7	3,4
Maternité publique	0,9	0,0	0,7
Autre public	0,0	1,0	0,3
Hôpital privé	10,0	23,7	13,6
Pharmacie privée	2,0	5,3	2,9
Cabinet médical privé	2,3	6,8	3,5
Infirmier privé	3,0	1,0	2,5
Autre privé	4,4	4,8	4,6
Eglise	1,8	3,9	2,3
Dispensaire	33,2	17,4	29,0
Total	100,0	100,0	100,0
Structure dans le quartier ? (1 : oui)	92,7	67,1	85,8
Nombre d'observations ^a	563	207	770

^a Après extrapolation

Pour contourner d'éventuels biais déclaratifs résultant de l'omission de certains épisodes de maladie par un effet de mémoire, les mères ont été également interrogées sur la survenance de certains symptômes sur une période de référence plus courte, de 2 semaines (tableau 6-10). Les chiffres du tableau montrent qu'environ 7% des enfants de moins de 10 ans ont souffert de diarrhée sur cette période de référence, et que ceux résidant dans les futurs quartiers traités ont été un peu plus touchés que ceux résidant dans les quartiers de contrôle.

Tableau 6.10 : Survenance de symptômes au cours des deux dernières semaines chez les enfants de moins de 10 ans (%)

Source : EACVI.

	Zones		
	Traitées	Contrôle	Ensemble
Diarrhée	7,7	6,0	7,3
Diarrhée avec sang	0,6	0,5	0,6
Mal de dos	0,7	0,3	0,6
Mal de ventre	7,7	8,6	7,9
Fièvre	13,0	15,9	13,6
Vomissements	3,4	3,7	3,5
Nombre d'observations^a	15 540	4 395	19 935

^a Après extrapolation (taille de l'échantillon : n = 4985)

Pour finir, les mères ont été interrogées sur leurs pratiques d'hygiène vis-à-vis de leurs enfants (nombre de bains par semaine, gestion des excréments, stratégie pour éviter que les enfants aient la diarrhée) (tableau 6-11). Si le nombre moyen de bains pris par les enfants ne diffère pas sensiblement entre quartiers traités et quartiers de contrôle, les mères des quartiers de contrôle sont en proportion plus nombreuses à être attentives aux règles d'hygiène que les mères des (futurs) quartiers traités, notamment à l'occasion de la préparation des repas.

Tableau 6.11 : Pratiques d'hygiène vis-à-vis des enfants de moins de 10 ans

Source : EACVI.

	Zones		
	Traitées	Contrôle	Ensemble
Nombre de bains au cours des 7 derniers jours	9,5	10,6	9,7
Devenir des excréments			
L'enfant a utilisé les toilettes	38,2	34,6	37,4
Mis/rincés dans les toilettes	44,3	55,7	46,9
Mis/rincés dans les égouts/fossé	9,8	3,8	8,5
Jetés à la poubelle	2,1	0,6	1,8
Enterrés	4,5	4,0	4,4
Laissés à l'air libre	0,6	0,7	0,7
Autre	0,4	0,6	0,4
Total	100,0	100,0	100,0
Stratégie pour éviter que les enfants aient la diarrhée			
Prière	19,8	22,2	20,3
Cuisiner avec attention	36,7	44,0	38,3
Faire attention à la nourriture	52,7	66,9	55,8
Bouillir l'eau de boisson	7,4	13,6	8,8
Laver les légumes avec eau propre	50,8	55,0	51,7
Utiliser de l'eau propre	58,6	57,7	58,4
Se laver les mains après avoir fait ses besoins	51,8	57,5	53,1
Se laver les mains avant préparation repas	11,5	11,9	11,6
Se laver les mains après change des enfants	9,1	11,4	9,6
Nettoyer les ustensiles	15,6	16,2	15,7
Ne sait pas	6,9	3,1	6,0
Autre	1,0	1,0	1,0

6.3. Hygiène des individus de 10 ans et plus

Comme pour les enfants de moins de 10 ans, plusieurs questions ont été posées aux individus de 10 ans et plus pour connaître leurs pratiques d'hygiène. Les données du Tableau 6-12 montrent que sur ces questions, les réponses apportées par les individus des futurs quartiers traités ne diffèrent pas sensiblement de celles apportées par les individus des quartiers de contrôle : tous prennent en moyenne 11 douches ou bains par semaine, et la majorité (87%) utilisent le plus souvent du savon pour se laver les mains, et se lavent les mains avec du savon plus de deux fois par jour. Les moments choisis pour le lavage des mains sont également similaires entre les deux types de quartiers : avant de manger, après avoir mangé, après avoir fait ses besoins, quand les mains sont sales, etc.

Tableau 6.12 : Pratiques d'hygiène des individus de 10 ans et plus

Source : EACVI.

	Zones		
	Traitées	Contrôle	Ensemble
Nombre de douches/bains par semaine	11,0	11,9	11,1
Type de savon utilisé ? (n = 8531)			
Barre de savon/savon	87,5	85,2	87,0
Détergent (poudre/liquide)	6,8	5,8	6,6
Cendre/terre	0,2	0,2	0,2
N'utilise pas	3,9	6,1	4,3
Non réponse	1,6	2,8	1,9
Total	100,0	100,0	100,0
Quand avez-vous utilisé du savon pour la dernière fois ?			
Aujourd'hui	78,5	76,5	78,1
Hier	15,5	17,9	16,0
Il y a 2 à 3 jours	2,2	2,2	2,2
Il y a 4 à 7 jours	0,6	0,4	0,6
Il y a plus d'une semaine	1,7	0,4	1,4
Non réponse	1,6	2,6	1,8
Total	100,0	100,0	100,0
Fréquence de lavage des mains avec du savon			
Plus de 3 fois par jour	43,3	40,6	42,7
2 à 3 fois par jour	45,6	46,4	45,8
1 fois par jour	4,5	6,3	4,9
1 fois tous les 2-3 jours	2,9	3,1	3,0
Moins d'une fois par jour	2,1	0,9	1,8
Non réponse	1,6	2,8	1,9
Total	100,0	100,0	100,0
A quelle occasion a lieu le lavage des mains ?			
Quand elles sont sales	64,6	60,4	63,7
Quand je rentre à la maison	20,1	24,6	21,0
Avant de manger	88,3	89,7	88,6
Après manger	84,5	86,9	85,0
Après avoir fait ses besoins	69,4	64,9	68,4
Avant d'aller dormir	6,9	9,6	7,4
En se levant le matin	2,5	5,2	3,1
Avant de préparer la nourriture	5,4	6,1	5,6
Avant de laver les enfants	2,6	1,6	2,4
Après avoir lavé les enfants	1,1	1,4	1,1
Avant d'allaiter	2,2	1,8	2,1
Avant la prière	0,1	0,2	0,1
Après le travail	0,1	0,1	0,1
Autre	0,1	0,1	0,1

Tableau 6.13 : Campagnes d'hygiène

Source : EACVI.

	Zones		
	Traitées	Contrôle	Ensemble
Quels conseils d'hygiène avez-vous déjà entendu ?			
Utiliser les latrines/toilettes	40,9	48,9	42,6
Boire de l'eau potable	44,6	50,9	45,9
Conserver l'eau de manière convenable	33,2	43,4	35,4
Se laver les mains	35,9	55,3	40,0
Se laver les mains avec du savon	80,6	81,9	80,9
Avoir une bonne hygiène alimentaire	41,0	48,3	42,5
Gestion des eaux usées	5,4	6,5	5,7
Lieux de dépôt des excréments des bébés	6,4	6,3	6,4
Autre	0,3	0,2	0,3
Rien/NSP	7,5	3,5	6,6
Quelles sont les sources ?			
Réunion/regroupement au sein du quartier	41,6	49,5	43,3
Chef de quartier	7,9	9,5	8,2
Personnel de santé	37,7	49,8	40,3
Entourage social	49,4	59,5	51,5
Médias	35,8	35,2	35,7
Affiches/prospectus	7,4	11,2	8,2
ONG	7,4	5,4	6,9
Représentant du gouvernement	2,0	2,0	2,0
Ecole/enseignants	29,0	31,6	29,6
Eglises	23,1	22,5	22,9
ASUREP	0,6	0,1	0,5
Autre	0,1	0,3	0,2

6.4. Etat de santé général des individus de 10 ans et plus

Des questions très similaires à celles adressées aux mères d'enfants de moins de 10 ans ont été posées aux individus de plus de 10 ans afin de connaître leur état de santé général et leur accès aux soins (tableau 6-14).

L'état de santé des individus de 10 ans et plus semble satisfaisant : pour près de 94% d'entre eux, l'état de santé déclaré est estimé « très bon » ou « bon ». Cette proportion est comparable entre quartiers traités et quartiers de contrôle, mais la proportion de ceux qui déclarent avoir un très bon état de santé est toutefois supérieure dans les (futurs) quartiers traités (52,6% contre 37,3%). Autre signe de l'état de santé relativement satisfaisant des personnes enquêtées, le pourcentage d'individus déclarant avoir un problème de santé chronique ou durable ou avoir souffert d'une maladie ou d'une blessure au cours des quatre dernières semaines n'est que de 5,2 et 5,1% respectivement. Là encore, les (futurs) quartiers traités se distinguent des quartiers de contrôle, en ayant des taux un peu plus faibles.

Tableau 6.14 : Etat de santé des individus de 10 ans et plus (%)

Source : EACVI.

	Zones		
	Traitées	Contrôle	Ensemble
Etat de santé général (%)			
Très bon	52,6	37,3	49,4
Bon	41,0	54,0	43,8
Mauvais	4,4	5,7	4,7
Très mauvais	0,4	0,3	0,4
Non réponse	1,6	2,8	1,8
Total	100,0	100,0	100,0
% d'individus ayant une maladie ou un problème de santé chronique ou durable	5,0	5,9	5,2
% d'individus limités depuis plus de 6 mois à cause d'un problème de santé	5,2	6,4	5,4
% d'individus ayant souffert d'une maladie ou d'une blessure au cours des 4 dernières semaines	4,4	8,0	5,1
Nombre d'observations	28 531	7 604	36 135

Interrogés sur la survenance de symptômes au cours des deux semaines précédant l'enquête, les enquêtés sont près de 14% à déclarer avoir souffert du dos et 9% du ventre ou de la fièvre. Ils ne sont en revanche que 3% à déclarer avoir eu la diarrhée, avec une différence entre (futurs) quartiers traités et quartiers de contrôle à l'avantage des seconds (tableau 6-15). Les individus de plus de 10 ans semblent ainsi être moins concernés par cette pathologie que ceux de moins de 10 ans. Cela est confirmé par le tableau 6-16 qui porte sur une période de référence plus longue (4 semaines). Là encore, l'incidence de la diarrhée est plus faible que chez les enfants de 10 ans ou moins.

Tableau 6.15 : Survenance de symptômes au cours des deux dernières semaines

Source : EACVI.

	Zones		
	Traitées	Contrôle	Ensemble
% d'individus ayant souffert de ... au cours des 2 dernières semaines			
... diarrhée	3,2	1,7	2,9
... mal de dos	14,2	11,5	13,6
... mal de ventre	9,2	7,1	8,7
... fièvre	9,0	9,6	9,1
... vomissement	1,3	1,2	1,3
Nombre d'observations	28 531	7 604	36 135

A l'image de ce que l'on observe chez les enfants de 10 ans, un peu moins de 45% des individus de 10 ans ou plus ayant déclaré avoir été malades au cours des 4 dernières semaines ont consulté un médecin. De même, on retrouve dans ce sous-échantillon l'hétérogénéité entre les deux groupes de quartiers en matière de type de structure fréquentée constatée chez les enfants. Près d'un tiers (31,7%) des individus souffrants ayant consulté sont allés dans un centre de santé public dans les quartiers traités, alors que cette proportion n'est que de 15,6% dans les quartiers de contrôle. Inversement, 31,6% des individus souffrants ayant consulté sont allés dans

un hôpital privé dans les quartiers de contrôle contre seulement 11,5% dans les quartiers traités. La maladie contractée a été dans l'ensemble assez incapacitante : pour plus d'un tiers des individus, elle les a empêchés de travailler, et pour près de 30% d'entre eux, de prendre en charge la corvée d'eau.

Tableau 6.16 : Type de maladie et recours aux soins (ensemble des individus ayant déclaré une maladie au cours des 4 dernières semaines)

Source : EACVI.

	Zones		
	Traitées	Contrôle	Ensemble
% d'individus ayant eu la diarrhée	23,5	10,0	19,1
% d'individus ayant consulté un médecin	43,4	47,2	44,7
Nombre d'observations	1 242	610	1 852
Type d'infrastructure de santé fréquenté (parmi les personnes ayant consulté un médecin)			
Hôpital public	18,4	8,7	15,0
Centre de santé public	31,7	15,6	26,1
Poste de santé public	4,5	8,0	5,7
Maternité publique	0,9	0,0	0,6
Autre public	1,1	0,7	1,0
Hôpital/clinique privé	11,5	31,6	18,5
Pharmacie privée	2,8	1,4	2,3
Cabinet médical privé	1,1	7,6	3,4
Infirmier ambulancier privé	0,0	2,8	1,0
Autre privé	2,8	9,0	5,0
Guérisseur/praticien traditionnel	4,6	7,3	5,6
Eglise/centre religieux	2,8	1,4	2,3
Dispensaire privé	17,8	5,2	13,4
Autre	0,0	0,7	0,2
Structure dans le quartier ? (1 : oui)	72,9	71,9	72,6
Montant des dépenses de santé			
Consultations	11 192	9 898	10 741
Médicaments	42 362	32 391	38 890
Transports	3 539	1 507	2 831
Examens médicaux	10 400	9 829	10 201
Logement	10 071	3 061	7 629
Autres dépenses	11 787	896	7 994
Nombre d'observations	539	288	827
% d'individus que l'état de santé a empêché de...			
... travailler	36,6	33,6	35,6
... étudier	12,2	11,6	12,0
... s'occuper de la maison	31,2	23,4	28,7
... s'occuper de la corvée d'eau	33,5	20,3	29,2
... avoir des loisirs	21,4	15,3	19,4
Nombre d'observations	1 242	610	1 852

7. Gouvernance locale

Quelle que soit la définition retenue, l'état de droit, l'équité dans l'accès aux services publics, la qualité des institutions et la corruption sont des composantes-clefs de la gouvernance. Mais au-delà, la gouvernance s'inscrit dans un cadre plus large à savoir la manière dont l'Etat (central ou local) mène les affaires publiques, et les relations qu'il entretient avec les citoyens. D'un côté, la qualité de la gouvernance s'évalue à la manière dont les acteurs institutionnels prennent en compte les attentes des citoyens (principes de participation, d'*empowerment* et d'appropriation). De l'autre, elle se mesure à l'aune du principe d'*accountability* (redevabilité), c'est-à-dire de la nécessité de rendre des comptes sur les actions engagées (accès à l'information, transparence, etc.). C'est en fait la nature du lien entre le pouvoir et les citoyens que nous abordons ici. A travers le suivi et l'analyse d'indicateurs caractérisant la manière dont les autorités (centrales et locales, publiques et non étatiques : conseillers communaux, chefs traditionnels et religieux, etc.) remplissent leurs fonctions, des dysfonctionnements éventuels, à différents échelons du pouvoir, peuvent être identifiés. Symétriquement, la nature et l'intensité de la participation citoyenne fournissent des pistes pour cibler les politiques qui permettraient leur dynamisation. La gouvernance est donc à la fois une condition de réussite du projet PILAEP et un des résultats (*outcomes*) du projet à évaluer.

7.1. La participation citoyenne (sociale, politique et économique)

La participation citoyenne est une condition du bon fonctionnement de la démocratie. Pour être pleine et entière, la démocratie suppose des citoyens intéressés par la chose publique, des citoyens qui s'engagent dans le champ politique et social. Nous commencerons par la sphère sociale, la plus large (participation associative), pour dans un second temps porter un regard plus spécifique sur la participation politique, notamment électorale, une de ses composantes essentielles en démocratie.

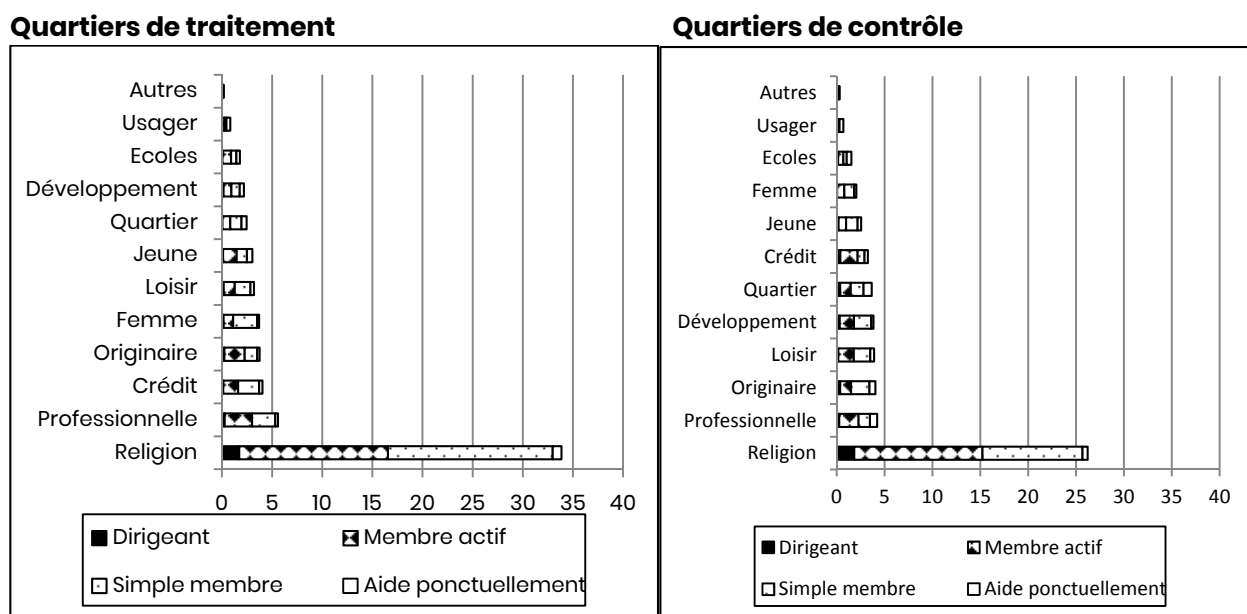
7.1.1. Participation associative et sociale

La participation dans des associations est singulièrement faible dans les quartiers d'étude. Si l'on exclut les associations religieuses, aucune des onze autres types d'associations distinguées dans l'enquête ne regroupe plus de 7% des habitants, et la part des membres actifs ou des dirigeants est encore plus faible (moins de 4% et plus généralement autour de 1%). Dans ce contexte de faible investissement associatif, la participation à des associations professionnelles est la plus importante : 5,9% en font partie, au léger avantage des quartiers de traitement (Tableau 7-1). Pour toutes les autres associations (groupes d'épargne, associations d'originaires, de développement, de loisir, de femmes, de jeunes, comité de gestion, etc.), les taux d'adhésion baissent sensiblement, à des niveaux négligeables. Ainsi, directement après des associations professionnelles viennent les associations d'originaires qui ne mobilisent que 4,2% des habitants des quartiers : 4,1% en zone de traitement et 4,3% en zone de contrôle.

Tableau 7.1 : Participation sociale suivant le statut et le type d'associations (%)

Source : EACVI.

La participation est classée par ordre croissant (tous types de membres confondus) des quartiers de traitement.



Les associations religieuses apparaissent comme un cas à part : un tiers des adultes en font partie, 33,9% dans les quartiers de traitement et 26,2% dans ceux de contrôle (Tableau 7-2). Les Eglises semblent donc jouer un rôle dominant dans le mode d'intégration sociale des populations. In fine, du fait de la mobilisation religieuse, la participation associative est loin d'être négligeable, puisque près de quatre adultes sur dix (39,7%) appartiennent à au moins un des 12 types d'associations mentionnées dans l'enquête. Cet engagement associatif est légèrement à l'avantage des quartiers de traitement (40,7% contre 35,8%). Il s'explique essentiellement par la plus grande présence des associations culturelles dans ces derniers.

Tableau 7.2 : Participation à au moins une forme d'association, religieuse ou pas (%)

Source : EACVI.

	Zones		
	Traitées	Contrôle	Ensemble
Toutes associations confondues (12)	40,7	35,8	39,7
Associations religieuses	33,9	26,2	32,2
Hors associations religieuses (11)	19,6	18,3	19,3

7.1.2. Participation politique et économique

Dans une démocratie, la participation électorale est la forme la plus naturelle de participation politique. Les enquêtés ont donc été interrogés sur leur participation aux prochaines élections locales programmées postérieurement à l'enquête, à savoir les élections locales de bourgmestres et de chefs de quartiers. Selon les résultats de l'enquête, seulement 11,5% des électeurs potentiels en âge de voter (18 ans et plus) ont déclaré avoir prévu d'aller voter à l'élection présidentielle (Tableau 7-3). Pour ceux qui ne souhaitent pas voter, plus de la moitié (57,3%) déclarent que « voter ne sert jamais à rien ». La deuxième raison invoquée est qu'ils ne

sont « pas enregistrés sur les listes électorales » (22,3%) et enfin 12,2% pensent que « les autorités locales n'ont pas de réel pouvoir ». Dans l'ensemble, on observe peu de différences entre les quartiers de traitement et de contrôle. Le taux de participation affiché est identique. Dans les futurs quartiers traités, ils sont relativement plus nombreux à être convaincus que « voter ne sert jamais à rien » (60,1% vs. 46,7%). Cet écart est compensé par une plus grande prévalence à ne « pas être enregistrés sur les listes électorales » (30,3% vs. 20,2%) dans les quartiers de contrôle. Ces résultats sont la marque d'un désengagement massif d'un des rouages fondamentaux de la démocratie électorale, et d'une défiance à l'égard de la société politique.

Tableau 7.3 : Intentions de participation aux prochaines élections locales et raison de l'abstention (%)

Source : EACVI.

	Zones		
	Traitées	Contrôle	Ensemble
Oui	86,4	87,5	86,6
Non	11,6	11,0	11,5
Si non, pourquoi :			
- Les autorités locales n'ont pas de réel pouvoir	11,9	13,2	12,2
- Voter ne sert à rien	60,1	46,7	57,3
- Pas enregistré sur les listes électorales	20,2	30,3	22,3
- Autres raisons	7,8	9,8	8,2
Ensemble	100,0	100,0	100,0

La participation peut également être d'ordre économique. A l'appel des autorités du quartier, les habitants peuvent participer à des travaux d'intérêt collectif, de type travaux publics (Salongo). Cette pratique est relativement courante, puisque plus d'un tiers des habitants déclarent avoir entendu ce type d'appel au cours des six mois précédents l'enquête, et auquel un habitant sur deux (50,9%) a répondu positivement (Tableau 7-4). De ce point de vue, les deux types de quartiers se distinguent très sensiblement. Dans les zones de traitement, non seulement l'appel à la mobilisation est beaucoup moins fréquent (31,3% vs. 58,8%), mais le taux de participation individuel est aussi plus rare (45,3% vs. 61,9%). Ces différences marquent à la fois un engagement moins prononcé dans l'amélioration du quartier de la part des chefs de quartier dans les zones de traitement mais également une moindre volonté de la part des habitants de répondre à leur sollicitation, en cohérence avec la moindre confiance qu'ils leur accordent (bureau de quartier et conseil communal) et avec l'idée qu'ils sont plus souvent impliqués dans la corruption (voir ci-dessous).

Tableau 7.4 : Participation aux travaux publics (Salongo) dans le quartier (6 derniers mois)

Source : EACVI.

	Zones		
	Traitées	Contrôle	Ensemble
Appel à la participation par le chef de quartier	31,3	58,8	37,2
Si oui, a participé	45,3	61,9	50,9

7.2. Satisfaction dans l'accès aux services publics et confiance dans les institutions

7.2.1. Une grande insatisfaction dans l'accès aux services publics

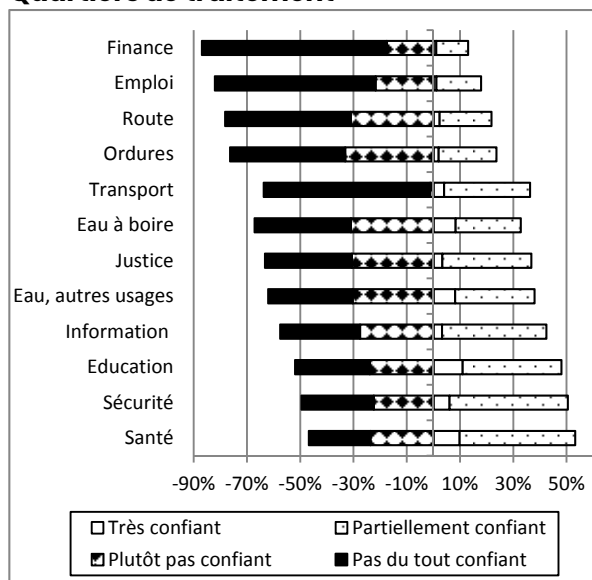
L'accès aux services publics au niveau des quartiers est particulièrement dégradé, ce qui se traduit par un très fort niveau d'insatisfaction de la population (Figure 7-5). Le solde d'opinion offre une bonne vision synthétique de cet état de fait. Douze types de services ont été pris en compte dans l'enquête. Dans presque tous les cas, la proportion de ceux qui portent un jugement négatif l'emporte sur celle de ceux qui portent un jugement inverse. La situation la plus dégradée est observée (dans l'ordre) pour l'accès aux services financiers (-70,1 points), d'emploi (-62,7), d'infrastructures routières (-50,4), d'évacuation des ordures (-49,3) et de transports publics (-43,7)¹⁶. Dans cet océan de désolation, seuls deux services affichent un solde d'opinion très légèrement positif : la santé (+9) et la sécurité (+2,7), tandis qu'il est proche de zéro pour l'éducation (-0,9). La question de l'accès à l'eau mérite une attention particulière, puisqu'elle est l'objet même du projet PILAEP. Deux types fonctions ont été distingués : l'eau à boire et l'eau pour d'autres usages. Dans les deux cas, le bilan est très négatif, avec une situation encore plus noire pour la première. Le sentiment d'insatisfaction l'emporte de -32,3 pour l'accès à l'eau de boisson et de -23,1 points pour les autres usages. Encore plus explicite, 76,1% des habitants se déclarent insatisfaits de la façon dont ils sont approvisionnés en eau à boire, tandis que 61,5% se plaignent de la façon dont ils peuvent accéder aux autres usages de l'eau.

Tableau 7.5 : Satisfaction dans l'accès aux services locaux suivant le type (%)

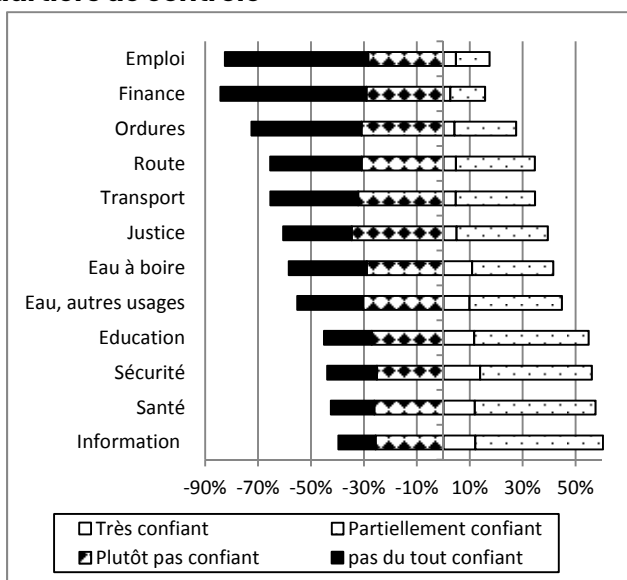
Source : EACVI.

Les Services sont classés par soldes de satisfaction des quartiers de traitement croissants.

Quartiers de traitement



Quartiers de contrôle



Dans ce contexte d'abandon généralisé, les quartiers de traitement apparaissent systématiquement les moins bien lotis. Pour les douze cas considérés, l'opinion de la population est toujours plus négative que celle des quartiers de contrôle. Les cas les plus extrêmes peuvent être observés pour l'accès à l'information (avec un différentiel de solde d'opinion de -37,4 points

¹⁶ Le solde de satisfaction s'obtient en retranchant à la part de réponses d'opinions favorables (positives), la part de réponses défavorables (négatives). Un solde négatif indique donc que plus de la moitié des ménages sont insatisfaits.

au détriment des quartiers de traitement) et aux routes (-26,2 points). Le niveau d'insatisfaction relative des quartiers de traitement à l'égard des services d'accès à l'eau, quel qu'en soit l'usage, apparaît immédiatement derrière (-18 points), à parité avec les transports publics. L'accès aux services d'emploi constitue la seule exception à cette règle, avec un équilibre entre quartiers de traitement et de contrôle (+0,6), mais dans un environnement de faillite globale.

Tableau 7.6 : Taux de satisfaction dans l'accès à l'eau suivant ses usages (%)

Source : EACVI.

	Zones		
	Traitées	Contrôle	Ensemble
Eau à boire			
Très satisfait	8,3	10,8	8,9
Plutôt satisfait	24,5	30,7	25,8
Plutôt pas satisfait	31,0	28,9	30,6
Très insatisfait	36,2	29,5	34,8
Eau (autres usages)			
Très satisfait	8,2	9,9	8,5
Plutôt satisfait	29,8	34,9	30,9
Plutôt pas satisfait	30,3	30,3	30,3
Très insatisfait	31,7	24,9	30,3

7.2.2. Une confiance mitigée à l'égard des institutions

Paradoxalement, le fort niveau d'insatisfaction à l'égard des services publics ne se traduit pas par une défiance généralisée à l'égard des institutions. En général, une majorité de la population se montre soit « très confiante » soit « plutôt confiante » à l'égard des treize institutions citées dans l'enquête (Figure 7-7). Sans surprise, les institutions religieuses l'emportent haut la main avec 79,5% d'opinion favorables. Elles sont immédiatement suivies par les services sociaux, d'éducation (69,5%) et de santé (67,1%). Néanmoins, ce bilan plutôt positif est loin d'être un plébiscite. Si l'on exclut les Eglises, auxquelles 36,6% font « très confiance », jamais plus de 20% des habitants des quartiers sont aussi positifs pour toutes les autres institutions, le taux moyen étant plus proche de 10%.

Ici aussi, la technique du solde d'opinion est le meilleur moyen de porter un diagnostic synthétique sur cette question. Comme attendu, les institutions religieuses sont les plus appréciées avec un solde de confiance très positif, de +59,7 points. Suivent dans un ordre décroissant, les services d'éducation (+40,6) et de santé (+36,3). En queue de peloton, on trouve les fonctions régaliennes de l'Etat : justice (+12,2), police (+5,2) et administration fiscale (+0,5). L'organisme public de sécurité sociale est lui aussi décrié (+1,9), comme les syndicats (+3,5), sachant que près d'une personne sur cinq n'en a jamais entendu parler. Deux groupes d'institutions locales méritent une attention particulière. En premier lieu, les instances de décision au niveau du quartier, formelles ou informelles : la situation est contrastée. C'est le bureau de quartier¹⁷ qui inspire le plus confiance (+33,4), tandis que le conseil communal est moins bien jugé (+15,9), les associations de quartier occupant une position intermédiaire (+20,7). Ces résultats montrent qu'il n'y pas une opposition structurante entre institutions publiques (électives

¹⁷ Chaque quartier reconnu par la commune se voit doter d'un bureau, présidé par un chef, un vice-chef, un secrétaire, et quelques autres personnels administratifs (agent recenseur notamment). Le chef est nommé par la commune, il n'habite pas nécessairement le quartier, mais son bureau s'y trouve.

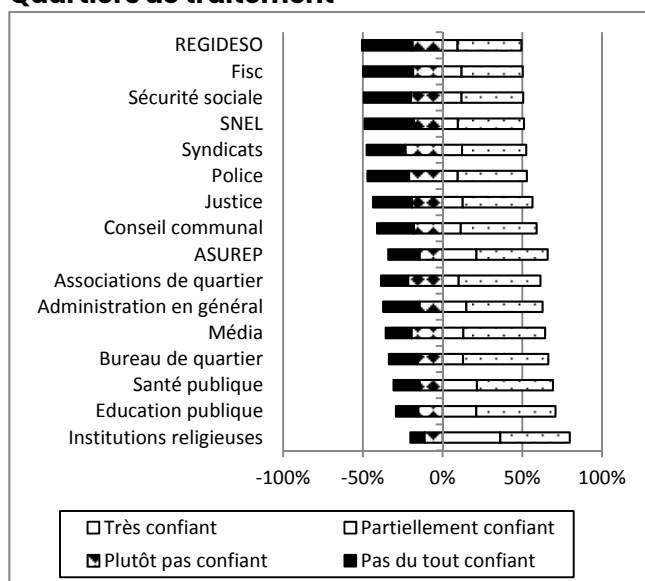
ou bureaucratiques), décriées, et institutions de la société civile, plébiscitées. En second lieu, les organisations liées à la gestion de l'eau : ici aussi la situation est contrastée. Alors que les ASUREP sont plutôt appréciées (+17,8), en gardant en tête que près de la moitié des habitants n'en n'ont jamais entendu parler, la REGIDESO inspire le plus de défiance (-0,8). C'est d'ailleurs la seule institution à enregistrer un solde négatif, sans que la condamnation soit sans appel, puisque la proportion de ceux qui lui font confiance est du même ordre que celle de ceux qui s'en défient. A noter que les perceptions à l'égard de la SNEL sont similaires à ceux de la REGIDESO. In fine, le regard à l'égard de l'administration en général résume bien la situation d'ensemble, avec un taux d'opinion favorable plutôt élevé (60,8%) mais sans excès (16,1% de réponses « très confiant »), qui se traduit par un solde de confiance légèrement positif (+24,5).

Tableau 7.7 : Degré de confiance à l'égard des institutions suivant le type (%)

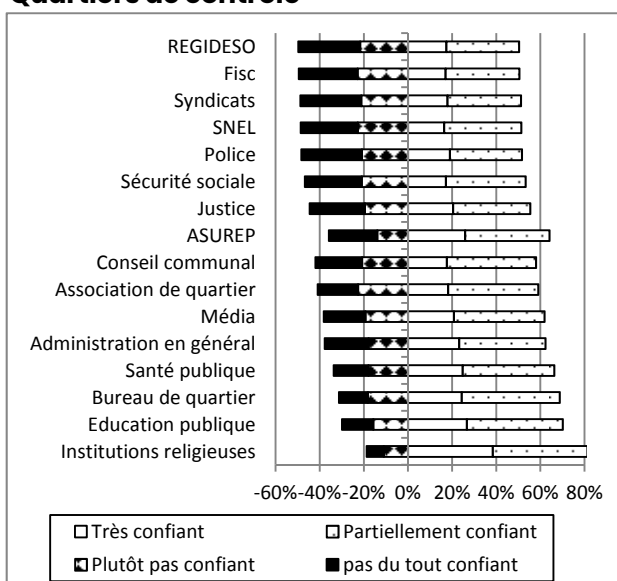
Source : EACVI.

Les institutions sont classées par soldes de confiance des quartiers de traitement croissants.

Quartiers de traitement



Quartiers de contrôle



Note : Parmi les modalités, la modalité « N'en a jamais entendu parler » était proposée. Seules les réponses des répondants connaissant l'institution citée sont considérées ici. Pour les ASUREP, 43% des personnes interrogées ne connaissaient pas l'institution. Ce taux est plus faible dans les futurs quartiers traités, car dans certains d'entre eux, les ASUREP étaient déjà créées au moment de l'enquête.

Autre différence majeure avec la satisfaction dans les services auxquels la population a accès (ou pas), les quartiers de traitement ne se montrent pas sensiblement différents des quartiers de contrôle en termes de confiance. Les différences sont en effet mineures. Le différentiel de solde d'opinion ne dépasse jamais + ou - 6 points, et il est même dans la majorité des cas proche de zéro. A l'avantage des quartiers de traitement : les ASUREP (différentiel de +6 points d'écart de solde), les services de santé (+5,6), les médias (+5,4) et les associations de quartier (+5,3), qui génèrent relativement plus de confiance dans ces quartiers. A contrario, le système de sécurité sociale et les bureaux de quartier y sont moins appréciés (avec -4,9 et -5 respectivement). Le contraste entre bureaux et associations de quartier entre les deux types de zones met en lumière une situation d'opposition plus polarisée entre représentants officiels et associatifs dans les quartiers de traitement.

Si l'on se focalise plus spécifiquement sur les deux services (la REGIDESO et les ASUREP) qui gèrent l'accès à l'eau dans les quartiers, dans les deux cas, la réponse des habitants des deux types de zones varie sensiblement. Pour la première, les habitants des futurs quartiers traités sont plus nombreux à connaître l'institution que ceux des quartiers de contrôle (98% contre 93%) avec une

opinion plus défavorable dans le premier groupe que dans le deuxième (0,1 contre 1,0). Pour la seconde et très logiquement, la population des quartiers de contrôle est plus nombreuse à n'en avoir jamais entendu parler (53,8% contre 40,1%) (Tableau 7-8).

Tableau 7.8 : Taux de confiance dans les services d'accès à l'eau (REGIDESO et ASUREP) (%)
Source : EACVI.

	Zones		
	Traitées	Contrôle	Ensemble
REGIDESO			
Très confiance	9,2	16,2	10,7
Plutôt confiance	39,3	30,7	37,5
Plutôt pas confiance	18,6	20,2	19,0
Pas confiance du tout	31,0	26,1	30,0
N'en a jamais entendu parler	1,9	6,9	3,0
ASUREP			
Très confiance	12,7	12,0	12,5
Plutôt confiance	26,8	17,7	24,8
Plutôt pas confiance	8,7	6,5	8,2
Pas confiance du tout	11,7	10,1	11,4
N'en a jamais entendu parler	40,1	53,8	43,0
Ensemble	100,0	100,0	100,0

7.2.3. Une perception de la corruption plus aigüe dans certaines institutions

La perception de l'ampleur de la corruption constitue un élément explicatif des jugements formulés à l'égard des différents services administratifs ou structures étatiques. Il s'avère que le niveau estimé de la corruption pour chaque institution est en grande cohérence avec leur classement présenté plus haut en matière de confiance. Les institutions qui inspirent le plus de défiance de la part de la population sont aussi celles où la perception de l'intensité de la corruption est la plus élevée.

Le bilan en matière de perception de la corruption est alarmant (Figure 7-9). En premier lieu, dans chacune des dix institutions sous revue, jamais plus de trois habitants sur dix considèrent que la catégorie de personnel n'est impliquée dans des activités de corruption, la police occupant le haut du palmarès dans ce domaine : seulement 4,4% de la population considérant tous ses membres comme intègres. A l'autre bout du spectre, les institutions religieuses se démarquent comme les moins corrompues. Néanmoins, elles sont loin d'être épargnées par le phénomène puisque seulement 27,8% affirment qu'aucun ecclésiastique n'est impliqué.

Compte-tenu de la formulation des modalités de la question dans l'enquête, la technique du solde d'opinion pour traiter de manière synthétique ce problème ne peut pas s'appliquer directement. Cependant, nous avons choisi de construire un « pseudo-solde » d'opinion pour analyser les réponses, en retranchant les deux modalités les plus positives (« Pas impliqués du tout » et « Certains sont impliqués ») aux deux modalités les plus négatives (« La plupart sont impliqués » et « Tous sont impliqués ») ; soit une lecture relative de l'indicateur. A cette aune, la police est la seule institution à enregistrer un solde négatif (-22 points). Pour toutes les autres le solde est positif : d'un maximum pour les leaders religieux (+51,0), ainsi que les ONG et les professionnels de santé (+47,5 et +45,1 points respectivement), à un minimum (hors forces de l'ordre) de +10,3 pour l'administration du quartier ; les enseignants et les leaders traditionnels

occupant une position intermédiaire (+34,5 et +27,2 respectivement). Il convient de souligner que dans de nombreux cas, les répondants déclarent ne pas savoir et ne se prononcent pas. De façon assez étonnante, le classement des organismes gestionnaires des services d'eau en termes de perception de la corruption ne reflète pas celui de la confiance institutionnelle. Alors que la REGIDESO était l'organisme qui inspirait le moins de confiance, elle obtient un solde un peu meilleur que les ASUREP en matière de corruption (+19,9 et +14,8 respectivement). Un diagnostic à nuancer car, d'une part, la part de ceux qui pensent que « *Tous sont impliqués* » est deux fois supérieure pour la REGIDESO (13,1% vs. 6,5%) et d'autre part une grande majorité (62%) ne se prononce pas sur cette question dans le cas des ASUREP, encore largement méconnues dans les quartiers.

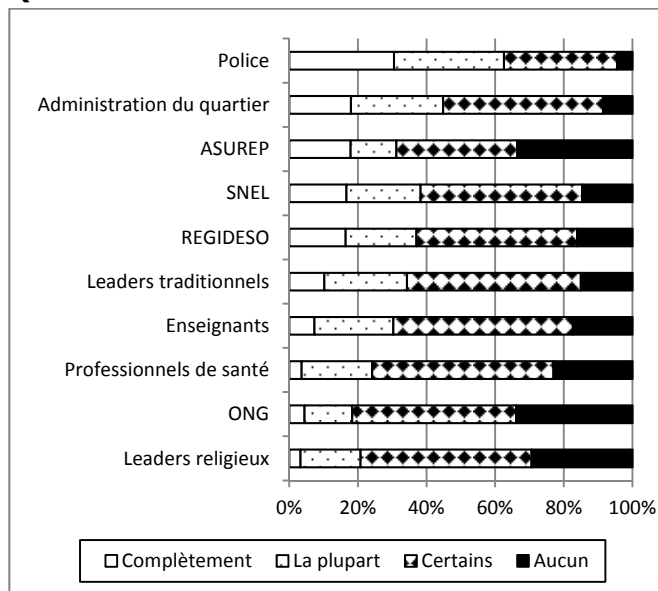
Pour terminer sur la perception de la corruption, l'analyse comparée des quartiers de traitement et de contrôle montre des différences significatives, même si ces dernières ne sont pas exacerbées. En général, les habitants des quartiers de contrôle perçoivent les niveaux de corruption plus faibles que leurs homologues de traitement. Le différentiel de solde est le plus élevé pour les ONG (+18,2) et les personnels de santé (+15,4). Les seules exceptions à cette règle sont l'administration de quartier et surtout la police, où la population des quartiers de traitement se montre plus sensible à la prévalence de la corruption qui affecte ces institutions (-3,8 et -8,6 respectivement). Quant aux organismes gestionnaires de l'eau, les écarts entre les deux types de quartiers sont faibles pour les ASUREP (+0,8) ou penchent légèrement pour une plus grande intégrité relative de la REGIDESO dans les quartiers de traitement (+7,1)¹⁸.

Tableau 7.9 : Perception de la corruption suivant le type d'institutions (%)

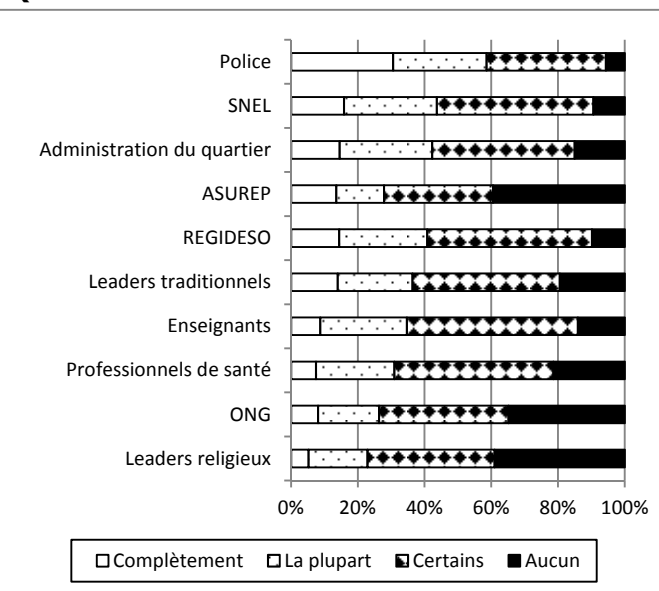
Source : EACVI.

Les institutions sont classées par « pseudo-solde » de confiance des quartiers de traitement croissants.

Quartiers de traitement



Quartiers de contrôle



¹⁸ Notons que pour les ASUREP, les deux tiers des individus interrogés ne se prononcent pas sur cette question, contre 11% pour la REGIDESO.

7.2.4. Un niveau élevé de confiance interpersonnelle

La confiance peut être appréciée à deux niveaux : au niveau institutionnel, et on a vu plus haut qu'à cette échelle le bilan est mitigé, mais également au niveau individuel, entre différents groupes de personnes. Ce phénomène est appelé dans la littérature la confiance interpersonnelle. Le principal enseignement de l'analyse de cet indicateur est le niveau relativement élevé de confiance interpersonnelle dans les deux types de quartiers (Figure 7-10). Evidemment, celle-ci est à son maximum à l'égard des membres de sa propre famille, où 95,8% des habitants déclarent leur faire confiance (72,8% « très confiance » et 23,0% « partiellement confiance »). Les taux correspondants sont de 89,1% envers ses voisins, et 87% envers ses amis. Les taux vont ensuite et naturellement en décroissant, à mesure que le niveau d'interconnaissance baisse. Mais même à son plus faible niveau (à savoir les habitants d'un autre quartier rencontré pour la première fois), le niveau de confiance reste majoritaire (56,8%). Un bon reflet du fort niveau de confiance dans les quartiers est celui porté sur l'ensemble des Congolais. 83,5% affirment faire confiance à leurs concitoyens en général, dont 22,3% « très confiance ». Compte tenu de la situation très dégradée des quartiers, une source importante de tensions, on aurait pu s'attendre à des chiffres beaucoup plus faibles.

Comme précédemment, la technique du solde de confiance permet d'affiner le diagnostic. Logiquement, on trouve en haut de l'échelle et par ordre décroissant la famille (+91,6 points), les voisins (+78,3), et les amis (+73,9). Mais les collègues de travail (+67,0), les concitoyens en général (+66,9), les personnes d'une autre religion (+52,9) ou d'un autre groupe ethnique (+51,3) ne sont pas en reste. Sans surprise, la confiance se dégrade fortement pour les personnes d'une autre nationalité (+28,7). Mais paradoxalement, ce sont des individus relativement proches géographiquement qui inspire la plus forte défiance : les habitants du quartier qu'on rencontrerait pour la première fois (+21,2) ou, encore plus, ceux d'autres quartiers environnants (+13,6).

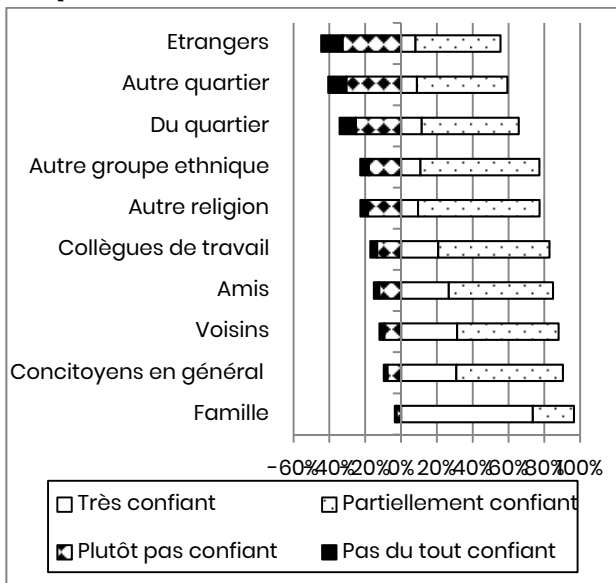
La situation relative des quartiers de traitement et de contrôle est assez contrastée. D'importantes différences apparaissent, dans les deux sens, même si pour la plupart des groupes considérés, les habitants des futurs quartiers traités se montrent plus confiants que ceux des quartiers de contrôle. C'est notamment le cas pour les autres groupes ethniques (+15,8 points de différentiel de solde), les ressortissants étrangers (+12,2) les collègues de travail (+11,9) et les voisins (+11,3). A contrario, les ressortissants des quartiers de traitement font montre d'une plus grande défiance à l'égard des Congolais en général (-5,7), et surtout des inconnus de leur quartier et des zones avoisinantes (-11,7 et -12,9 respectivement).

Tableau 7.10 : Degré de confiance interpersonnelle et envers différents groupes (%)

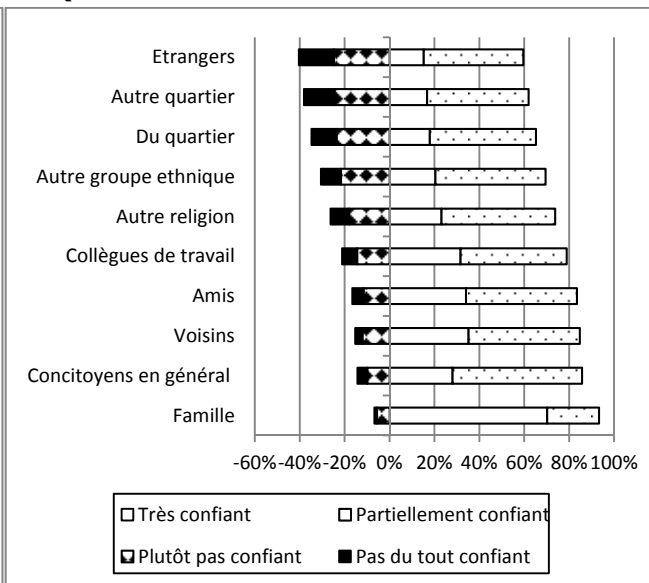
Source : EACVI.

Les groupes sont classés par soldes de confiance des quartiers de traitement croissants.

Quartiers de traitement

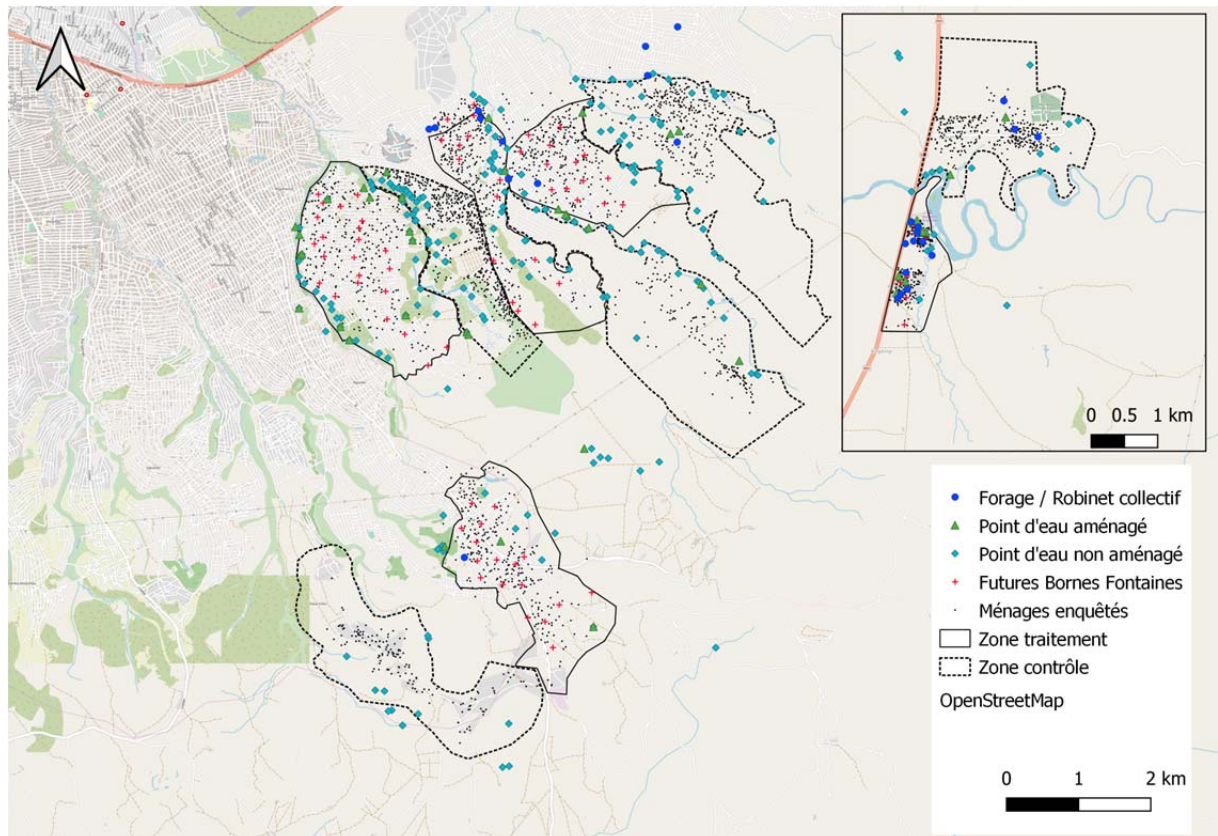


Quartiers de contrôle



ANNEXE

Figure A1: Carte des zones enquêtées, localisation des ménages et des points d'approvisionnement en eau actuels et futurs, selon leur type



Source : calcul des auteurs à partir de données ADIR, OpenStreetMap, EACVI

Bibliographie

Banque Mondiale (2017)

WASH Poor in a Water-Rich Country : A Diagnostic of Water, Sanitation, Hygiene, and Poverty in the Democratic Republic of Congo. Disponible ici : <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/27320>

BCEOM (2006)

Plan d'alimentation en eau potable de la ville de Kinshasa.

Bédécarrats et al. (2016)

"Building commons to cope with chaotic urbanization? Performance and sustainability of decentralized water services in the outskirts of Kinshasa" Journal of Hydrology 7(23).

Qu'est-ce que le groupe AFD ?

Le groupe Agence française de développement (AFD) est un établissement public qui finance, accompagne et accélère les transitions vers un monde plus juste et durable. Plateforme française d'aide publique au développement et d'investissement de développement durable, nous construisons avec nos partenaires des solutions partagées, avec et pour les populations du Sud.

Nos équipes sont engagées dans plus de 4 000 projets sur le terrain, dans les Outre-mer et dans 115 pays, pour les biens communs de l'humanité – le climat, la biodiversité, la paix, l'égalité femmes-hommes, l'éducation ou encore la santé. Nous contribuons ainsi à l'engagement de la développement durable. Pour un monde en commun.

Directeur de publication Rémy Rioux
Directeur de la rédaction Thomas Mélonio

Dépôt légal 3^e trimestre 2020

ISSN 2492 - 2846 © AFD

Création graphique MeMo, Juliegilles, D. Cazeils

Conception et réalisation AFD

Imprimé par le service reprographie de l'AFD

Pour consulter les autres publications de la collection Papier de recherche :
<https://www.afd.fr/fr/collection/papiers-de-recherche>